

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP25/CAC
Novembre 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES **COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Quarante-huitième session
Siège de la FAO, Rome (Italie)

10-14 novembre 2025

RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	Page iv
Sigles et acronymes	Page vi
Rapport de la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius	Page 1
	Paragraphes
Introduction	1-2
Ouverture de la session	3-7
Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et méthodes de travail pour la session.....	8-9
Point 2 de l'ordre du jour: Rapport du Président sur les 88 ^e et 89 ^e sessions du Comité exécutif.....	10-17
Point 3 de l'ordre du jour: Modifications à apporter au <i>Manuel de procédure du Codex</i>	18-23
Point 4 de l'ordre du jour: Travaux d'établissement de normes des comités du Codex (adoption, révocation et suspension).....	24-63
4.1: Comité du Codex sur les fruits et légumes frais.....	25-30
4.2: Comité du Codex sur les additifs alimentaires.....	31-33
4.3: Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.....	34-42
4.4: Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments.....	43-56
4.5: Comité du Codex sur les résidus de pesticides.....	57-61
4.6: Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires.....	62
4.7: Comités FAO/OMS de coordination.....	63
Point 5 de l'ordre du jour: Propositions de nouveaux travaux.....	64-94
Point 6 de l'ordre du jour: Modifications à apporter aux textes du Codex proposées par le secrétariat du Codex.....	95-99
Point 7 de l'ordre du jour: Autres questions relatives à des organes subsidiaires du Codex.....	100-151
7.1: Comités du Codex.....	100-145
7.2: Rapports des comités FAO/OMS de coordination.....	146-151
Point 8 de l'ordre du jour: Plan stratégique du Codex pour 2026-2031 – Cadre de suivi.....	152-158
Point 9 de l'ordre du jour: Questions financières et budgétaires relatives au Codex.....	159-162
Point 10 de l'ordre du jour: Questions émanant de la FAO et de l'OMS.....	163-174
Point 11 de l'ordre du jour: Élection du président, des vice-présidents et des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique.....	175-176
Point 12 de l'ordre du jour: Nomination des coordonnateurs.....	177-178
Point 13 de l'ordre du jour: Désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex.....	179-184
Point 14 de l'ordre du jour: Autres questions.....	185-201

LISTE DES ANNEXES

Numéro	Titre	Page
ANNEXE I	Liste des participants	34
ANNEXE II	Liste des modifications à apporter au <i>Manuel de procédure du Codex</i> adoptées	56
ANNEXE III	Liste des normes et textes apparentés adoptés	57
ANNEXE IV	Liste des normes et textes apparentés révoqués	59
ANNEXE V	Liste des nouveaux travaux approuvés	60
ANNEXE VI	Liste des travaux interrompus	61
ANNEXE VII	Partie 1: Liste des amendements aux normes et textes apparentés du Codex	62
	Partie 2: Amendement à la <i>Norme sur le Kimchi</i> (CXS 223-2001)	63
ANNEXE VIII	Mandat du groupe de travail électronique conjoint du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) et du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)	64
ANNEXE IX	Cadre de suivi du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031	65
ANNEXE X	Pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex créés en vertu de l'article XI, paragraphe 1, alinéa b, sous-alinéa i	73

RÉSUMÉ

La 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius a été ouverte par les directeurs généraux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Étaient présents les délégués de 122 États membres, d'une organisation membre et de 36 observateurs (9 organisations intergouvernementales, 26 organisations non gouvernementales internationales et un organisme des Nations Unies).

Principales décisions prises par la Commission à sa 48^e session:

Adoption finale de quelque 720 nouvelles normes et versions révisées de normes (y compris de normes numériques) du Codex, notamment les suivantes:

- la *Norme sur les dattes fraîches*;
- la *Norme régionale sur la morelle de Quito (Amérique latine et les Caraïbes)*;
- 377 dispositions relatives aux additifs alimentaires de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (NGAA) (CXS 192-1995) nouvelles ou révisées;
- 340 limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s);
- la limite maximale (LM) pour le plomb dans les épices, les écorces séchées et les herbes culinaires séchées
- la version révisée du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines* (CXC 55□2004);
- les Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé

Adoption des modifications à apporter au *Manuel de procédure du Codex*, notamment à la section 2.1: «Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés», à la section 3: «Directives pour les organes subsidiaires», à la section 4.8: «Principes pour l'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides» et à la section 7.2: «Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius».

Approbation de neuf propositions de nouveaux travaux, de la révision de deux textes existants et de deux listes prioritaires de composés (additifs alimentaires et résidus de pesticides) pour une évaluation par les organes scientifiques de la FAO et de l'OMS.

Les nouveaux travaux portent notamment sur les domaines suivants:

- une norme sur le lait de chamelle liquide pasteurisé;
- une norme sur le curcuma frais;
- une norme sur le brocoli frais frais;
- la Conversion de la *Norme régionale sur les produits d'algues Porphyra* (Asie) (CXS 323R□2017) en une norme internationale;
- une norme régionale sur le poisson braisé ou bouilli séché, salé ou non (Afrique)
- une norme régionale sur la noix galip (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest)
- une norme régionale sur la farine de fruit à pain (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest)
- les dispositions relatives aux additifs alimentaires de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995)
- un code d'usages pour la prévention et la réduction de la présence d'alcaloïdes tropaniques dans les aliments destinés à la consommation humaine ou animale

La Commission, à sa 48^e session:

a réélu, au poste de **président**, M. Allan Azegale (Kenya) et, aux postes de **vice-présidents**, M. Jing Tian (Chine), M. Khalid Alzahrani (Arabie saoudite) et M^{me} Betül Vazgeçer (Türkiye);

a nommé la Gambie et les Îles Cook comme **coordonnateurs** pour l'Afrique et l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, respectivement;

a nommé à nouveau le Japon et Oman comme **coordonnateurs** pour l'Asie et le Proche-Orient, respectivement;

a élu comme membres du Comité exécutif sur une base géographique le Royaume des Pays-Bas (Europe), les Émirats arabes unis (Proche-Orient) et les États-Unis d'Amérique (Amérique du Nord);

a réélu comme membres du Comité exécutif sur une base géographique le Maroc (Afrique), l'Inde (Asie), le Costa Rica (Amérique latine et Caraïbes) et l'Australie (Pacifique Sud-Ouest);

a confirmé la **réactivation du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP)**, placé sous la responsabilité de la Nouvelle-Zélande et dont les travaux seront menés par correspondance;

a confirmé que le **Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP)**, placé sous la responsabilité de la Norvège, **restera actif** et travaillerait par correspondance;

a désigné la **République de Corée** comme **nouveau pays hôte du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV)**.

a adopté le cadre de suivi du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031;

a remercié la FAO et l'OMS pour leur contribution au Codex, notamment l'**allocation supplémentaire par la FAO** de 500 000 USD au budget de la Commission;

a déploré la clôture progressive du Fonds fiduciaire du Codex, soulignant les excellents progrès accomplis grâce aux financements de ce Fonds, et a encouragé la FAO et l'OMS à déterminer quels autres mécanismes pourraient permettre de poursuivre les activités de renforcement des capacités, fort nécessaires;

a réaffirmé combien il était important de disposer **en temps voulu d'avis scientifiques** des organes scientifiques consultatifs mixtes FAO/OMS, pour garantir l'élaboration et l'adoption en temps utile de normes du Codex fondées sur la science, ainsi que de **ressources adéquates** pour tous les organes chargés de fournir des avis scientifiques; a demandé des informations sur les priorités et les coûts y afférents afin d'aider aux efforts de mobilisation de ressources suffisantes; et a encouragé les membres à **promouvoir la participation** aux organes scientifiques consultatifs pour garantir la disponibilité de données et de compétences techniques appropriées.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AOAC	Association des chimistes analytiques officiels
CCAFRICA	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique
CCASIA	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie
CCCF	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
CCCPL	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses
CCFA	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCFFP	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche
CCFFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCFL	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
CCFO	Comité du Codex sur les graisses et les huiles
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCMAS	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
CCMMP	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers
CCNASWP	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CCNE	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient
CCPFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CCSCH	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires
CEE-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CL	lettre circulaire
CRD	document de séance
CTF	Fonds fiduciaire du Codex
CXA	texte de la catégorie divers du Codex
CXC	code d'usages du Codex
CXG	directives du Codex
CXL	limite maximale du Codex pour les résidus de pesticides
CXS	norme du Codex
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIL	Fédération internationale du lait
GEMS/Aliments	Programme de surveillance et d'évaluation de la contamination des aliments du Système mondial de surveillance de l'environnement
GTE	groupe de travail électronique
IBFAN	Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile
IFT	Institute of Food Technologists

JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
LM	limite maximale
LMR	limite maximale de résidus
MuNe	Musée et réseau de l'alimentation et de l'agriculture de la FAO
NGAA	<i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i>
NSA-NSP	nouvelles sources d'aliments et nouveaux systèmes de production d'aliments
Nx	facteurs de conversion de l'azote en protéines
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONGI	organisation non gouvernementale internationale
SIN	Système international de numérotation
SMART	spécifique, mesurable, accessible, réaliste et limité dans le temps
SPS	mesures sanitaires et phytosanitaires
UHT	ultra-haute température

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission») a tenu sa 48^e session au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome (Italie), du 10 au 14 novembre 2025.
2. La session a été présidée par M. Allan Azegele (Kenya), assisté des Vice-Présidents, M^{me} Jing Tian (Chine), M. Khalid Alzahrani (Arabie saoudite) et M^{me} Betül Vazgeçer (Türkiye). Étaient présents les délégués de 122 États membres, d'une organisation membre et de 36 observateurs (9 organisations intergouvernementales, 26 organisations non gouvernementales internationales [ONGI] et un organisme des Nations Unies). La liste des participants figure à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

Allocutions de bienvenue

3. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants et en évoquant le 80^e anniversaire de l'Organisation, notamment les débats sur la question de savoir comment accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires mondiaux, l'importance d'une approche globale qui découle du concept et de la récente exposition «Des semences aux aliments» et l'intérêt d'un apprentissage et d'un partage d'informations continus, auxquels contribue le nouveau Musée et réseau de l'alimentation et de l'agriculture (MuNe) de la FAO. M. Qu a souligné la contribution des membres du Codex à la mission de l'Organisation qui consiste à éradiquer la faim et à garantir l'accès à des aliments salubres et nutritifs dans le monde entier. Il a également insisté sur la détermination inébranlable de la FAO à prêter un appui au Codex, en précisant que seuls des efforts conjoints pouvaient permettre de concrétiser l'objectif d'élaboration et de mise en œuvre de ses normes, fondées sur la science. Il a rappelé que les valeurs essentielles du Codex que sont la collaboration, l'inclusion, la recherche du consensus et la transparence avaient permis à celui-ci d'atteindre ses objectifs en parvenant à composer avec les différences et à intégrer de multiples points de vue.
4. M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), s'exprimant dans un message vidéo¹, a souligné que le Codex était l'une des initiatives de collaboration multilatérale les plus fiables, dont la crédibilité était fermement ancrée dans une base scientifique solide. Il a affirmé que l'OMS était déterminée à travailler en étroite collaboration avec le Codex pour mettre en application le Plan stratégique du Codex pour 2026-2031, et à maintenir une contribution active et durable aux côtés des membres et des partenaires du Codex.
5. M. Allan Azegele, Président de la Commission, et M^{me} Sarah Cahill, Secrétaire du Codex, ont également pris la parole.
6. *In memoriam*: La Commission a observé une minute de silence à la mémoire de M. Tom Billy, ancien Président de la Commission et délégué des États-Unis d'Amérique, de M. Sami Darkaoui, délégué du Maroc, et de M. Vatimi Rayalu, Ministre de l'agriculture et des voies navigables de la République des Fidji.

Répartition des compétences²

7. La Commission, à sa 48^e session, a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, conformément au paragraphe 5 de l'article II de la section 1.2 «Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius» du *Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius*.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MÉTHODES DE TRAVAIL POUR LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)³

8. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire et est convenue d'examiner les questions suivantes au titre du point 14, «Autres questions», en fonction du temps disponible:
 - élaboration d'une norme sur les noix de cajou (Inde);
 - élaboration de normes sur la farine de manioc de haute qualité, la farine de patate douce et la farine d'igname (Nigéria);
 - débats sur le rôle du Codex dans la progression de la classification des aliments, en particulier pour ce qui est des aliments ultratransformés (Union internationale de science et de technologie alimentaires).

¹ Voir [https://www.fao.org/webcast/detail/the-48th-session-of-the-codex-alimentarius-commission-\(cac48\)/en](https://www.fao.org/webcast/detail/the-48th-session-of-the-codex-alimentarius-commission-(cac48)/en), à partir de 19 minutes 27 secondes (en anglais).

² CRD01 (Répartition des compétences et droits de vote entre l'Union européenne et ses États membres).

³ CX/CAC 25/48/1; CRD20 (Bénin, Inde et Nigéria); CRD22 (Nigéria); CRD23 (Inde); CRD26 (Union internationale de science et de technologie alimentaires); CRD27 (Ghana); CRD30 (République-Unie de Tanzanie).

Méthodes de travail pour la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius

9. La Commission a approuvé les méthodes de travail pour la session telles qu'elles figurent à l'annexe I du document portant la cote CX/CAC 25/48/1.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES 88^e ET 89^e SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 2 de l'ordre du jour)⁴

10. Le Président a présenté ce point, en appelant l'attention sur les points clés abordés lors des débats qui ont eu lieu durant les 88^e et 89^e sessions du Comité exécutif et en faisant remarquer que la plupart des sujets débattus seraient examinés au titre d'autres points de l'ordre du jour.
11. Le Président a présenté les sujets de discussion ci-après et les conclusions y afférentes:
12. Le Comité exécutif, à sa 88^e session, est convenu qu'il fallait immédiatement commencer à mettre en place certaines des solutions concernant *l'amélioration des délais de traduction des documents de travail pour les comités du Codex*; a reconnu qu'il était nécessaire que ces débats se poursuivent lors de sessions ultérieures du Comité exécutif de sorte que les membres dans leur ensemble soient consultés, que les questions plus systémiques relatives aux coûts d'interprétation et de traduction soient examinées, et que des solutions envisageables soient proposées; a demandé au secrétariat du Codex de continuer à suivre les progrès accomplis quant à la possibilité d'expérimenter des solutions fondées sur l'intelligence artificielle.
13. Le Comité exécutif, à sa 88^e session, a recommandé que la Commission, à sa 48^e session, demande aux membres de communiquer à leurs représentants permanents auprès de la FAO des informations sur cette question et d'encourager une certaine souplesse quant aux choix disponibles en matière de traduction, y compris l'utilisation de la technologie; a pris acte du fait que l'amélioration de la mise à disposition en temps voulu des documents était une responsabilité partagée; et a rappelé à tous les membres, comités et groupes de travail électroniques qu'il importait de fournir les documents dans les délais impartis et qu'il convenait de s'employer à élaborer des documents plus concis.
14. Le Président a noté que le secrétariat du Codex avait informé le Comité exécutif, à sa 88^e session, de travaux en cours visant à établir des orientations pratiques relatives à l'élaboration des propositions de nouveaux travaux.
15. Le Comité exécutif, à sa 88^e session, a étudié la demande formulée par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV) à l'intention de la Commission, tendant à ce que celle-ci examine la possibilité de mettre en place un mécanisme pratique en matière de mentorat afin d'aider plus de membres à assumer des rôles de chef de file au sein des groupes de travail. Si le Comité exécutif, à sa 88^e session, a noté la pertinence d'un mécanisme pratique en matière de mentorat, il a néanmoins estimé que la responsabilité d'une telle initiative dépassait les limites du mandat de la Commission et a encouragé l'examen de cette question au titre du Fonds fiduciaire du Codex ou d'autres programmes de la FAO et de l'OMS, en fonction des ressources disponibles.
16. La Commission, à sa 48^e session, est convenue que la question du financement de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR) serait débattue au titre du point 7.1 et que la question du Fonds fiduciaire du Codex serait abordée au titre du point 10.

Conclusion

17. La Commission, à sa 48^e session:
- i. a pris note des débats et des conclusions des 88^e et 89^e sessions du Comité exécutif;
 - ii. reconnaissant qu'il importait de fournir les documents dans les délais impartis et prenant acte du fait que l'amélioration de la mise à disposition en temps voulu des documents était une responsabilité partagée, a encouragé les membres à communiquer à leurs représentants permanents auprès de la FAO des informations sur l'importance de la traduction en temps voulu des documents et à promouvoir une certaine souplesse quant aux choix disponibles en matière de traduction, y compris l'utilisation de la technologie, et a rappelé à tous les membres, comités et groupes de travail électroniques qu'il importait d'élaborer des documents plus concis et de les fournir dans les délais impartis;
 - iii. a encouragé la FAO, l'OMS et les membres expérimentés à appuyer la mise en place de mécanismes pratiques en matière de mentorat afin d'aider plus de membres à assumer des rôles de chef de file au sein des groupes de travail;

⁴ REP25/EXEC1; REP25/EXEC2; CRD02 (Bénin, Mexique et Panama).

- iv. est convenue d'examiner les autres recommandations du Comité exécutif au titre des points 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

MODIFICATIONS À APPORTER AU MANUEL DE PROCÉDURE DU CODEX (point 3 de l'ordre du jour)⁵

18. Le secrétariat du Codex a fait savoir à la Commission que la 30^e édition du *Manuel de procédure du Codex* avait été publiée en six langues et comprenait les mises à jour adoptées par la Commission, à sa 47^e session, et des modifications d'ordre rédactionnel.
19. Le secrétariat du Codex a indiqué à la Commission que le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP), à sa 34^e session, et le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), à sa 56^e session, avaient transmis, pour adoption, des modifications apportées aux sections 2.1, 2.11, 3.1 à 3.4, 4.8, 6.1 et 7.2. Il a indiqué avoir signalé des modifications d'ordre rédactionnel et des corrections qui seraient intégrées dans la 31^e édition du *Manuel de procédure du Codex*.

Débats

20. Les membres ont remercié le Président sortant du CCGP, ont rappelé son professionnalisme et ses années de service, et ont fait bon accueil au nouveau Président.
21. Les membres se sont dits favorables aux amendements et aux modifications d'ordre rédactionnel qu'il était proposé d'apporter au *Manuel de procédure du Codex* et qui avaient été transmis pour adoption, et ont exprimé les avis suivants:
- Les amendements clarifiaient les procédures et harmonisaient la terminologie, ce qui contribuait à la compréhension et à l'application uniforme des procédures et favorisait ainsi une participation large et équilibrée des membres, y compris les pays en développement.
 - Les principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR ainsi mis à jour donnaient une base solide permettant d'asseoir les décisions, tout en prenant en compte la protection de la santé des consommateurs et en favorisant la loyauté des pratiques dans le commerce des denrées alimentaires.
 - Les amendements contribuaient à l'application uniforme des procédures et à la cohérence de l'approche en matière d'établissement de normes, ce qui facilitait l'adoption de normes au niveau national.
 - Les modifications proposées à la section 3.4, «Critères et lignes directrices en matière de procédure à l'usage des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux travaillant par correspondance», apporteraient davantage de clarté et permettraient de présenter des mécanismes efficaces de gestion des travaux aux comités travaillant par correspondance.
22. Le Président a indiqué que le Comité exécutif, à sa 89^e session, avait dit être disposé à suivre l'application des dispositions de la partie 7 de la section 2.1, intitulée «Guide concernant la procédure d'amendement et de révision des normes Codex et textes apparentés».

Conclusion

23. La Commission, à sa 48^e session:
- i. a pris note de la publication de la 30^e édition du *Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius* en six langues, laquelle comprend les mises à jour adoptées par la Commission, à sa 47^e session, et les modifications d'ordre rédactionnel apportées par le secrétariat du Codex;
 - ii. a adopté les modifications transmises par le CCGP, à sa 34^e session, et le CCPR, à sa 56^e session, en vue de leur intégration dans la 31^e édition du *Manuel de procédure du Codex* (annexe II);
 - iii. a pris note des modifications d'ordre rédactionnel et des corrections que le secrétariat du Codex a prévu d'apporter à la 31^e édition du *Manuel de procédure du Codex*;
 - iv. a noté que le Comité exécutif était disposé à suivre la mise en œuvre de la version révisée de la partie 7 de la section 2.1, «Guide concernant la procédure d'amendement et de révision des normes Codex et textes apparentés»;
 - v. a exprimé sa reconnaissance au Président sortant du CCGP, pour son engagement, sa neutralité et ses réalisations, et a dit se réjouir à l'idée de travailler avec le nouveau Président.

TRAVAUX D'ÉTABLISSEMENT DE NORMES DES COMITÉS DU CODEX (ADOPTION, RÉVOCATION ET SUSPENSION) (point 4 de l'ordre du jour)

⁵ CX/CAC 25/48/2 Rev.1; CRD03 (Bénin, Mexique, Panama et Thaïlande); CRD32 (Ouganda); CRD33 (Sénégal).

24. La Commission a examiné les travaux d'élaboration de normes de chacun des comités du Codex dans les catégories suivantes: adoption finale (annexe III); adoption de modifications rédactionnelles (annexe VII [partie 1]); révocation (annexe IV); et suspension (annexe VI), en tenant à chaque fois compte des recommandations formulées par le Comité exécutif à ses 88^e et 89^e sessions, le cas échéant.

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS (CCFFV) (point 4.1 de l'ordre du jour)⁶

Norme sur les dattes fraîches

25. Les membres ont exprimé leur large soutien à l'adoption de la norme sur les dattes fraîches, compte tenu de l'importance nutritionnelle, économique et culturelle de ce produit et considérant qu'il est judicieux d'harmoniser les pratiques commerciales. Ils ont jugé la norme inclusive et solide sur le plan scientifique et ont estimé qu'elle se faisait l'écho de traditions commerciales anciennes et qu'elle était conforme aux exigences techniques applicables. Il a par ailleurs été noté que la norme contribuerait à améliorer la qualité du produit, à faciliter le commerce et à favoriser le développement agricole durable. Les membres ont aussi noté que la norme avait fait l'objet de débats approfondis et que son achèvement constituait une belle réussite.
26. En réponse à une proposition consistant à saisir le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) sur la question de la chaîne du froid des dattes fraîches, le secrétariat du Codex a expliqué que la section 6.2, «Conditionnement», de la norme spécifiait que les dattes fraîches devaient être conditionnées conformément au *Code d'usages pour l'emballage et le transport des fruits et légumes frais* (CXC 44-1995), qui comprend des dispositions relatives au transport réfrigéré. En outre, la section 10, «Hygiène», renvoie aux *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1□1969), au *Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais* (CXC 53-2003) et à d'autres textes applicables du Codex. Le secrétariat a souligné que l'intégration de ce type de références était une pratique bien établie dans l'élaboration de normes du Codex sur des produits et qu'elle pourrait répondre judicieusement à cette question.
27. L'Union européenne et ses États membres ainsi que la Norvège et la Suisse ont émis des réserves quant à l'intégration d'une tolérance égale à 1 pour cent pour la dégradation dans la catégorie «Extra», rappelant qu'à sa 41^e session, la Commission avait confirmé le caractère facultatif de cette tolérance en fonction de la nature du produit, et ont maintenu que la catégorie «Extra», qui correspond à un niveau de qualité exceptionnellement élevé, ne devrait admettre aucun niveau de dégradation, conformément aux dispositions des normes applicables de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).
28. D'autres membres ont noté que la tolérance de 1 pour cent pour la dégradation dans la catégorie «Extra» correspondait aux pratiques commerciales en vigueur, et que cette tolérance était également appliquée dans d'autres normes relatives aux fruits et légumes frais.

Conclusion

29. La Commission, à sa 48^e session, est convenue d'adopter la norme sur les dattes fraîches à l'étape 8, prenant note des réserves émises par l'Union européenne et ses membres ainsi que la Norvège et la Suisse au sujet de la tolérance égale à 1 pour cent pour la dégradation dans la catégorie «Extra» aux motifs évoqués au paragraphe 27.

Norme sur les feuilles de curry fraîches

30. La Commission a pris note du fait que les exigences concernant l'approbation des dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires pour la norme sur les feuilles de curry fraîches n'avaient pas encore été satisfaites et que la norme n'était donc pas prête pour l'adoption finale. Elle est convenue d'examiner la norme une fois que ces dispositions auront été approuvées par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL).

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES (CCFA) (point 4.2 de l'ordre du jour)⁷

Adoption finale

31. La Commission a adopté:
- i. les spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires, à incorporer dans la *Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires* (CXA 6□2024), à l'étape 5/8;

⁶ CX/CAC 25/48/3 et CX/CAC 25/48/3 Add.1; CRD04 (Bénin, Inde, Mexique, Nigéria, Panama et Zambie); CRD27 (Ghana); CRD28 (Égypte); CRD30 (République-Unie de Tanzanie); CRD31 (Union africaine); CRD33 (Sénégal); CRD34 (Bangladesh); CRD43 (Équateur).

⁷ CX/CAC 25/48/4 et CX/CAC 25/48/4 Add.1; CRD05 (Bénin, Fédération de Russie, Mexique, Nigéria, Panama et Philippines); CRD27 (Ghana); CRD28 (Égypte); CRD30 (République-Unie de Tanzanie); CRD31 (Union africaine); CRD33 (Sénégal); CRD43 (Équateur).

- ii. la version révisée du document *Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires* (CXG 36□1989), à l'étape 5/8;
- iii. les dispositions relatives aux additifs alimentaires de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (NGAA, CXS 192-1995) et les révisions de dispositions adoptées, en notant les réserves émises par la Fédération de Russie concernant les dispositions relatives à l'amaranthe (SIN 123), au caramel III – procédé à l'ammoniaque (SIN 150c) et au copolymère méthacrylate basique (SIN 1205) dans certaines catégories d'aliments pour les motifs exposés dans le document de séance (CRD) 05;
- iv. les dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires révisées à des fins d'harmonisation avec cinq normes du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA), trois normes du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE), huit normes du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH), une norme du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) et une norme du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL);
- v. la révision de la référence aux normes relatives à des produits pour les additifs du tableau 3 de la NGAA en ce qui concerne la catégorie d'aliments 12.2.1, «Fines herbes et épices (ÉPICES UNIQUEMENT)»;
- vi. la révision des sections sur les additifs alimentaires dans trois normes du CCASIA, trois normes du CCNE, huit normes du CCSCH et la *Norme sur le riz* (CXS 198□1995);
- vii. les dispositions relatives aux additifs alimentaires révisées dans la *Norme sur les cornichons (concombres) en conserve* (CXS 115-1981), la *Norme sur les fruits à noyaux en conserve* (CXS 242-2003) et la *Norme sur les confitures, gelées et marmelades* (CXS 296-2009);
- viii. la modification de la *Norme sur le sel de qualité alimentaire* (CXS 150□1985).

Révocation

32. La Commission a révoqué certaines dispositions relatives aux additifs alimentaires de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995) (annexe IV).

Interruption des travaux

33. La Commission a interrompu les travaux sur certains projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995) (annexe VI).

COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE (CCMAS) (point 4.3 de l'ordre du jour)⁸

Adoption finale

34. La Commission a adopté:
- i. les méthodes d'analyse, les critères de performance et le plan d'échantillonnage à incorporer dans les *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999), avec la correction de la méthode relative aux bâtonnets, aux portions et aux filets de poisson surgelés – panés ou enrobés de pâte à frire, consistant à ajouter une référence à l'annexe VI de la norme CXS 234-1999 et à corriger le principe connexe;
 - ii. l'inclusion des «facteurs de conversion de l'azote en protéines» (Nx) sous forme d'annexe à la norme CXS 234-1999, avec la suppression de la référence aux produits à base de protéines de blé dans la rubrique pour la farine de blé affichant une valeur Nx de 5,71, ainsi que l'inclusion d'une valeur Nx de 5,71 pour le tahiné, comme l'a recommandé le CCNE, notant que les incohérences constatées dans le cas des produits à base de soja seraient corrigées ultérieurement.

Débats

Détermination de la teneur en poisson (déclaration) dans les bâtonnets, les portions et les filets de poisson surgelés – panés ou enrobés de pâte à frire

35. Un membre a indiqué qu'il fallait apporter des modifications rédactionnelles aux méthodes et au principe servant à déterminer la teneur en poisson (déclaration) – azote et teneur en eau dans les bâtonnets, les portions et les filets de poisson surgelés, panés ou enrobés de pâte à frire – en faisant référence à l'annexe VI de la norme CXS 234-199. Ces modifications rédactionnelles ont été proposées dans le document CRD36.

⁸ CX/CAC 25/48/5 et CX/CAC 25/48/5 Add.1; CRD06 (Bénin, Mexique, Nigéria, Panama, Philippines et Zambie); CRD27 (Ghana); CRD28 (Égypte); CRD30 (République-Unie de Tanzanie); CRD33 (Sénégal); CRD36 (Thaïlande); CRD40 (Azerbaïdjan); CRD43 (Équateur); CRD45 (Union internationale de science et de technologie alimentaires).

36. Le secrétariat du Codex a expliqué que les références à l'annexe VI de la norme CXS 234-1999 avaient été omises par erreur lorsque les méthodes ont été présentées à la Commission pour adoption à sa 48^e session.

Facteurs de conversion de l'azote en protéines

37. La Commission a été informée qu'une erreur avait été repérée dans la rubrique relative au blé et aux produits à base de protéines de blé. La valeur Nx pour les produits à base de protéines de blé aurait dû être supprimée, puisque la valeur applicable à ces produits correspond à celle des matières protéiques végétales, qui est également conforme aux normes relatives aux produits correspondantes. La Commission a également noté que le CCNE avait demandé qu'une valeur Nx de 5,71 soit ajoutée pour le tahiné au titre du point 4.7 de l'ordre du jour, et est convenue de réfléchir à cet ajout lors de l'examen de ce point.

Révocation

38. La Commission, à sa 48^e session:
- i. a révoqué les méthodes d'analyse pour les dispositions figurant dans les normes relatives à des produits pertinentes et dans les *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999) (annexe IV), à l'exception de la rubrique correspondant à la méthode relative à la saturation en sel des poissons salés et des poissons salés séchés de la famille des Gadidés ainsi qu'à la méthode de préparation des échantillons à l'annexe VI de la norme CXS 234-1999;
 - ii. est convenue d'informer le CCMAS de cette décision et de lui demander de réexaminer cette méthode ainsi que l'annexe VIII (partie 1) de la norme CXS 234-1999, et a encouragé les membres à soumettre des observations techniques au CCMAS pour examen.

Débats

39. La Commission a été informée que la méthode de détermination de la saturation en sel des poissons salés et des poissons salés séchés de la famille des Gadidés et l'annexe VIII, partie 1, de la norme CXS 234-1999 sur la préparation des échantillons avaient été recommandées pour révocation par erreur, à la suite de l'adoption de critères de performance numériques pour la détermination de la teneur en sel de ces produits.
40. La Commission est convenue de conserver cette méthode ainsi que la note de bas de page xii sur le calcul de la saturation en sel en pourcentage, ainsi que l'annexe VIII, partie 1, de la norme CXS 234-1999, et de demander au CCMAS d'examiner plus avant la méthode et la section sur la préparation des échantillons. La Commission a encouragé les membres à formuler des observations techniques à cet égard et à les communiquer au CCMAS pour examen.

Autre questions

41. La Commission a pris note des préoccupations soulevées concernant certains exemples de méthodes donnés pour certains critères de performance numériques relatifs au sel et au sodium, et a demandé au CCMAS de vérifier que ces exemples de méthodes étaient appropriés.

Débats

42. Un membre a noté que la méthode AOAC 971.27 devrait être validée pour les anchois bouillis salés séchés, la sauce de poisson, le hareng de l'Atlantique salé et les sprats salés, les poissons salés et les poissons salés séchés de la famille des Gadidés ainsi que le caviar d'esturgeon, puisqu'elle figurait parmi les exemples de méthodes donnés au titre des critères de performance numériques servant à déterminer le chlorure de sodium et le sel dosé en tant que chlorure sous la forme de chlorure de sodium dans ces produits, de la même façon qu'elle avait été validée pour les légumes en conserve. Il a été noté qu'il pourrait être nécessaire de réexaminer l'adéquation d'autres exemples de méthodes. Le secrétariat du Codex a expliqué que l'exemple de méthode n'était pas soumis à l'adoption de la Commission, mais que les préoccupations soulevées pourraient être communiquées au CCMAS, qui procéderait à un examen technique.

COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (CCCF) (point 4.4 de l'ordre du jour)⁹

Adoption finale

43. La Commission a adopté:

⁹ CX/CAC 25/48/6 et CX/CAC 25/48/6 Add.1; CRD07 Rev.1 (Bénin, Chine, Inde, Mexique, Nigéria, Panama, Philippines et Zambie); CRD24 (Indonésie); CRD27 (Ghana); CRD28 (Égypte); CRD30 (République-Unie de Tanzanie); CRD31 (Union africaine); CRD33 (Sénégal); CRD34 (Bangladesh); CRD43 (Équateur); CRD45 (Union internationale de science et de technologie alimentaires).

- i. la limite maximale (LM) de 2,5 mg/kg pour le plomb dans les épices et les écorces séchées, à l'étape 8, prenant note des réserves exprimées par la Chine, par l'Égypte et l'Inde, ainsi que par la Fédération de Russie (voir les paragraphes 47, 50 et 49, respectivement);
- ii. la LM de 2,0 mg/kg pour le plomb dans les herbes culinaires séchées, à l'étape 5/8, prenant note des réserves exprimées par l'Égypte et l'Inde, ainsi que par la Fédération de Russie (voir les paragraphes 50 et 49, respectivement);
- iii. la version révisée du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines* (CXC 55-2004), aux étapes 5/8;
- iv. les modifications d'ordre rédactionnel suivantes apportées à la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995):
 - a. suppression du contenu obsolète figurant à l'annexe X, «Justification scientifique des limites indicatives pour les radionucléides dans les denrées alimentaires contaminées à la suite d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique»;
 - b. ajout des LM pour les biotoxines marines figurant à la section 5 de la *Norme sur les mollusques bivalves vivants et crus* (CXS 292-2008) afin de faire en sorte que la norme CXS 193-1995 reste la seule référence qui fasse autorité en matière de niveaux de sécurité pour les contaminants présents dans les produits de consommation humaine et animale.

Recommandations supplémentaires au sujet des biotoxines marines

44. Compte tenu de la décision d'ajouter les LM pour les biotoxines marines dans la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995), la Commission est convenue:
- i. d'informer le Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP) de l'ajout des LM pour les biotoxines marines dans la norme CXS 193-1995;
 - ii. de demander au CCFFP d'envisager de supprimer les LM pour les biotoxines marines figurant dans la *Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus* (CXS 292-2008) et de les remplacer par une référence à la norme CXS 193-1995, conformément au *Manuel de procédure du Codex* (paragraphe 112, alinéa iii).

Interruption des travaux

45. La Commission a interrompu les travaux sur:
- i. la LM de 2,5 mg/kg pour le plomb dans les herbes culinaires séchées;
 - ii. la LM pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et le plan d'échantillonnage associé.
46. Au vu des inquiétudes exprimées par les membres concernant l'interruption des travaux sur une LM pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et le plan d'échantillonnage associé, la Commission:
- i. a noté que le CCCF s'était entendu sur une définition des arachides prêtes à consommer, ce qui faciliterait la collecte et le traitement des données et permettrait de distinguer les données qui concernent les arachides prêtes à consommer et celles qui concernent les arachides destinées à une transformation ultérieure;
 - ii. a demandé aux membres de produire des données sur les arachides prêtes à consommer, en s'appuyant sur la version révisée du *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines* (CXC 55-2004), et de communiquer ces données au Programme de surveillance et d'évaluation de la contamination des aliments du Système mondial de surveillance de l'environnement (GEMS/Aliments), lesquelles permettront d'étayer un futur examen de LM pour les aflatoxines dans les arachides prêtes à consommer.

Débats

LM pour le plomb dans les épices, les écorces séchées et les herbes culinaires séchées

47. La Chine a émis des réserves quant à l'adoption des LM de 2,5 mg/kg pour le plomb dans les épices et les écorces séchées, comme expliqué dans le document CRD07 Rev.1, et a demandé des éclaircissements sur deux points: i) pourquoi les données régionales, qui sont essentielles en vue de l'applicabilité à l'échelle mondiale, n'ont pas été prises en compte; et ii) dans quelle mesure l'adoption de 2,5 mg/kg était cohérente, du point de vue de la procédure, avec la pratique du Codex, étant donné que le groupe de travail électronique

(GTE) avait recommandé 3,0 mg/kg. La Chine a souligné qu'il fallait que le processus décisionnel soit transparent et fondé sur la science.

48. Le secrétariat du Codex a précisé que le CCCF avait passé en revue toutes les données disponibles dans la base de données GEMS/Aliments et n'avait constaté aucun problème concernant la méthode utilisée pour évaluer les données et calculer les LM. Il a indiqué que les procédures pour l'examen de ces LM avait été expliquées au CCCF, à sa 18^e session (2025)¹⁰, et au Comité exécutif, à sa 89^e session (2025)¹¹, et que les deux comités avaient accepté ces explications. Les LM étaient des normes numériques – des valeurs définitives qui pouvaient varier en fonction de l'ensemble de données à partir duquel elles étaient tirées. Le CCCF ne pouvait donc pas réviser une LM fondée sur un ensemble de données en utilisant une valeur tirée d'un ensemble de données différent. En revanche, chaque LM était examinée séparément, les justifications techniques étaient passées en revue et l'on choisissait la valeur qui offrait le meilleur équilibre entre la protection de la santé des consommateurs et la facilitation des échanges. Cette approche n'avait certes pas souvent été utilisée par le CCCF, mais elle avait été appliquée pour établir une LM pour les repas prêts à consommer destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge¹². En outre, elle avait été utilisée occasionnellement par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) et régulièrement par le CCPR.
49. La Fédération de Russie a déclaré que de tels niveaux n'étaient ni autorisés ni précisés dans les documents réglementaires de l'Union économique eurasiennne, et a réservé sa position quant à l'adoption des deux LM.
50. L'Égypte et l'Inde ont également exprimé des réserves quant à l'adoption de ces LM, pour les raisons exposées dans les documents CRD28 et CRD07 Rev.1, respectivement.
51. Les membres favorables à l'adoption de ces LM ont déclaré que celles-ci avaient été minutieusement examinées, que l'on s'était appuyé sur des contributions scientifiques et des données mondiales et qu'elles représentaient un compromis équilibré et fondé sur la science entre la protection de la santé publique et la facilitation des échanges.

Interruption des travaux portant sur la LM pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et plans d'échantillonnage associés

52. La Commission a pris note des réserves ci-après concernant l'interruption des travaux sur ce sujet.
53. Les membres favorables à une interruption «temporaire» (c'est-à-dire la suspension des travaux, puis leur reprise après un certain temps) plutôt qu'à une interruption «permanente» (c'est-à-dire l'arrêt des travaux avec la possibilité de demander de nouveaux travaux à l'avenir en présentant un document de projet) ont indiqué que la suspension permettrait de collecter de nouvelles données pertinentes pendant la mise en œuvre du code d'usages révisé aux fins d'un futur examen et de rétablir une LM fondée sur la science qui favorise tant la santé publique que les pratiques commerciales loyales, tandis que l'interruption risquerait de faire perdre des années de travaux techniques et de collaboration.
54. Ces membres estimaient que les parties intéressées devraient être encouragées à collecter des données et être tenues comptables afin de maintenir la dynamique, car les questions de santé et de facilitation des échanges demandaient une action collective. Ils ont également indiqué que la décision d'interrompre les travaux prise par le CCCF était motivée par l'insuffisance des données, qui était principalement due à des problèmes d'extraction de données à partir de la base de données GEMS/Aliments, et que, si l'on ne résolvait pas ce problème de données, les futurs progrès à ce sujet pourraient être limités. Par conséquent, la décision d'interrompre les travaux devrait être différée jusqu'à ce que le CCCF ait résolu ce problème.
55. Les membres favorables à l'interruption des travaux ont fait savoir que le sujet avait été minutieusement examiné par le CCCF et son GTE pendant de nombreuses années, et ont mentionné des problèmes concernant la disponibilité et l'analyse des données. En outre, il a été noté que même si les travaux sur une LM étaient interrompus, les membres pourraient continuer à produire des données sur ce sujet tandis que le code d'usages CXC 55-2004 révisé était mis en œuvre, et demander de nouveaux travaux à tout moment à l'avenir, en fonction de la disponibilité de données appropriées.
56. La Présidente du CCCF a fait remarquer que le CCCF travaillait depuis plus de 10 ans à l'établissement d'une LM et que plusieurs reports de délais avaient été accordés par le Comité exécutif afin que l'on puisse avancer. Malgré ces efforts, le CCCF n'arrivait pas à se mettre d'accord sur une LM, en raison de difficultés à classer et analyser les données issues de la base de données GEMS/Aliments (notamment à faire la distinction entre les arachides destinées à une transformation ultérieure et les arachides prêtes à consommer). La récente révision de la norme CXC 55-2004 devait en principe faciliter la production de nouvelles données, du fait de l'amélioration des mesures de gestion des risques. La Présidente du CCCF a indiqué qu'il existait déjà une

¹⁰ REP25/CF18, paragraphes 33 à 36.

¹¹ REP25/EXEC2, paragraphe 31.

¹² REP22/CF15, paragraphes 80 à 84 et paragraphe 102, alinéas ii et iv); REP23/CF16, paragraphes 25 à 28.

LM pour les arachides destinées à une transformation ultérieure dans la norme CXS 193-1995, qu'il faudrait peut-être réexaminer à l'avenir. Grâce à la définition des arachides prêtes à consommer qui venait d'être convenue et aux données produites en suivant le code d'usages révisé, un examen plus complet des deux LM pourrait être entrepris. La Présidente du CCCF a expliqué qu'une suspension limiterait le champ d'application de futurs travaux, tandis qu'une interruption permettrait un examen plus large et plus exhaustif. Le CCCF avait donc décidé à l'unanimité d'interrompre les travaux sur la LM et entendait se pencher à nouveau sur la question une fois que des données plus étoffées seraient disponibles. Les membres avaient été encouragés à produire et communiquer des données conformément aux bonnes pratiques de gestion énoncées dans le code d'usages révisé, afin d'étayer l'éventuel établissement d'une LM pour les arachides prêtes à consommer.

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (CCPR) (point 4.5 de l'ordre du jour)¹³

Adoption finale

57. La Commission a adopté:

- i. les directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé, à l'étape 8;
- ii. la modification d'ordre rédactionnel apportée à la définition de «graisse» dans la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4□1989) dans un souci de cohérence avec la décision prise par le CCPR, à sa 53^e session, et adoptée par la Commission, à sa 45^e session, laquelle visait à harmoniser les définitions de ce terme appliquées par le CCPR et le CCRVDF aux fins de l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) uniques pour les composés à double usage;
- iii. la modification d'ordre rédactionnel apportée aux LMR du Codex (CXL) pour le lait (ML 0106) et les matières grasses laitières (FM 0183) dans la base de données du Codex sur les LMR pour les pesticides, afin d'y insérer la note suivante: «à des fins de suivi et de réglementation, le lait entier doit être analysé, et le résultat doit être comparé aux LMR pour le lait entier», dans tous les cas où des CXL sont établies pour des pesticides liposolubles dans ces produits.
- iv. les LMR pour différentes associations pesticide/produit(s) à l'étape 5/8, en notant les réserves suivantes:
 - a. la Colombie concernant l'etofenprox (184) dans le riz (GC 0649); la fenpropidine (340) dans la banane (FI 0327); le novaluron (217) dans le riz (GC 0649); le prochloraze (142) dans l'avocat (FI 0326); et le tébufenozide (196) dans le riz (GC 0649), ces LMR n'étant pas suffisamment protectrices de la santé des consommateurs dans le pays;
 - b. l'Égypte concernant le fipronil (202) dans le blé (GC 2086) et le propiconazole (160) dans le riz (GC 0649), pour les raisons indiquées dans les documents CX/CAC 25/48/7 Add.1 et CRD28;
 - c. l'Union européenne, la Norvège et de la Suisse, concernant des associations pesticide/produit(s) spécifiques, pour les raisons indiquées dans le document CRD08:
 - le chlorméquat (15) dans le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des œufs; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); et le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins);
 - le folpet (41) dans la banane; l'orge; le groupe du muscle aviaire; le groupe des graisses aviaires; le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); le groupe des laits; le blé; et le raisin pour vinification;
 - le phosmet (103) dans les aïelles et la pomme de terre;
 - le prochloraze (142) dans l'avocat; l'orge; le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); l'avoine; le seigle; le triticale; et le blé;

¹³ CX/CAC 25/48/7 Rev.1 et CX/CAC 25/48/7 Add.1; CRD08 (Bénin, Inde, Mexique, Nigéria, Panama, Thaïlande, Union européenne, Zambie, CropLife International et National Health Federation); CRD27 (Ghana); CRD28 (Égypte); CRD30 (République-Unie de Tanzanie); CRD31 (Union africaine); CRD33 (Sénégal); CRD43 (Équateur).

- le méthoprène (147) dans le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); et les fruits à coque d'espèces arborescentes;
- le propiconazole (160) dans le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; et le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins);
- le buprofézine (273) dans le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait);
- l'hexythiazox (176) dans le sous-groupe des baies de ronces;
- l'etofenprox (184) dans le groupe des œufs;
- le tébuconazole (189) dans le cumin, graine;
- le fenpyroximate (193) dans la pomme; le concombre; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); le sous-groupe des mandarines (y compris les hybrides du type mandarine); le sous-groupe des oranges douces et des oranges amères (y compris les hybrides du type orange); les tomates; et les tomates cerises;
- le fipronil (202) dans la banane; le sous-groupe orge, grains similaires et pseudo-céréales avec enveloppe; la graine de coton; le sous-groupe des haricots secs (à l'exception du soja); le sous-groupe des pois secs; le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); le groupe des légumes-feuilles; le sous-groupe du maïs céréalier; l'oignon, bulbe; la pomme de terre; le riz décortiqué; le groupe des légumes-racines et tubercules (à l'exception de la pomme de terre et de la betterave sucrière); le soja (sec); la betterave sucrière; la canne à sucre; le sous-groupe des graines de tournesol; le sous-groupe des tomates; le sous-groupe blé, grains similaires et pseudo-céréales sans enveloppe;
- le novaluron (217) dans le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe des fruits à coque d'espèces arborescentes; le muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); et le muscle de volaille;
- le cyproconazole (239) dans le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe du muscle aviaire; le groupe des graisses aviaires; le groupe des abats comestibles aviaires; et le groupe des œufs;
- le flubendiamide (242) dans le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins);
- le flupyradifurone (285) dans le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; et le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins);
- l'acibenzolar-s-méthyle (288) dans le cardon; le céleri; le fenouil, bulbe; la pomme; la rhubarbe; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des laits; le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; et le groupe des œufs;
- le pydiflumétofène (309) dans la laitue pommée; les grains de café; la graine de coton; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à

l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); la mangue; la pitaya (fruit du dragon); le sous-groupe des baies de ronces; le sous-groupe des légumes-tiges du genre Brassica; le sous-groupe des haricots et pois souterrains immatures;

- le tetraniliprole (324) dans le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe des laits; le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); le riz décortiqué; le sous-groupe orge, grains similaires et pseudo-céréales avec enveloppe; le sous-groupe blé, grains similaires et pseudo-céréales sans enveloppe;
- le cyclobutrifluram (339) dans la banane;
- la fenpropidine (340) dans la banane;
- le florpiauxifène-benzyle (341) dans le groupe des abats comestibles (mammaliens);
- la fluoxapiproline (342) dans la tomate cerise; les raisins; le groupe des abats comestibles aviaires; le groupe des graisses aviaires; le groupe du muscle aviaire; le groupe des abats comestibles (mammaliens); le groupe des œufs; le groupe des graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait); le groupe du muscle (de mammifères autres que les mammifères marins); le groupe des laits; l'oignon, bulbe; la pomme de terre; et la tomate.

Révocation

58. La Commission a révoqué les LMR du Codex (CXL) pour différentes associations pesticide/produit(s) (annexe IV), en notant les réserves émises par:
- i. la Colombie concernant la révocation des CXL pour le carbendazime (72) dans les grains de café (SB 0716) et la mangue (FI 0345), en raison des possibles répercussions sur sa production intérieure;
 - ii. la Thaïlande concernant la révocation des CXL pour l'amitraz (122), pour les raisons indiquées dans le document CRD08;
 - iii. la République-Unie de Tanzanie concernant la révocation des CXL pour l'amitraz (122) et le fenthion (39), pour les raisons indiquées dans le document CRD30.

Interruption des travaux

59. La Commission a interrompu les travaux sur les LMR pour différentes associations pesticide/produit(s) dans le cadre de la procédure par étapes (annexe VI).

Débats

LMR pour différentes associations pesticide/produit(s)

60. Un observateur a exprimé des préoccupations similaires à celles formulées par l'Union européenne, la Norvège et la Suisse (paragraphe 57, alinéa iv, sous-alinéa c), et a communiqué d'autres observations sur les dangers liés aux pesticides et leur persistance dans l'environnement en faisant référence au document CRD08.

Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé

61. Un membre a noté que la méthode 3.3 de l'approche 3, «Vérification de la stabilité de solutions standard de pesticides mélangés pendant un stockage prolongé» pourrait également être appliquée aux mélanges de matériaux de référence.

COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES (CCSCH) (point 4.6 de l'ordre du jour)¹⁴

62. La Commission, à sa 48^e session, a noté que les questions émanant de la 8^e session du CCSCH seraient examinées à la 49^e session de la Commission, le cas échéant.

COMITÉS FAO/OMS DE COORDINATION (point 4.7 de l'ordre du jour)¹⁵

Adoption finale

63. La Commission a adopté:

¹⁴ CX/CAC 25/48/8; CRD09 (Bénin et Panama).

¹⁵ CX/CAC 25/48/9; CRD10 (Bénin et Panama).

- i. la norme régionale sur la morelle de Quito (ou narangille) (Amérique latine et Caraïbes), à l'étape 5/8, notant que les dispositions relatives aux additifs alimentaires avaient été approuvées par le CCFA (annexe III);
- ii. les amendements corollaires à la *Norme régionale sur le tahiné* (Proche-Orient) (CXS 259R-2007) et à la *Norme régionale sur le dough* (Proche-Orient) (CXS 332R-2018) en vue d'y inclure une référence à l'annexe sur les facteurs Nx figurant dans les *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999), comme suite à la décision prise au titre du point 4.3 de l'ordre du jour (voir le paragraphe 34, alinéa ii) (annexe VII [partie 1]);
- iii. l'inclusion des dispositions sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans la *Norme régionale sur le houmous avec tahiné en conserve* (Proche-Orient) (CXS 257R-2007), la *Norme régionale sur le foul medames en conserve* (Proche-Orient) (CXS 258R-2007), la *Norme régionale sur le tahiné* (Proche-Orient) (CXS 259R-2007), la *Norme régionale sur la harissa (purée de piment rouge piquant)* (Proche-Orient) (CXS 308R-2011), la *Norme régionale sur le halva avec tahiné* (Proche-Orient) (CXS 309R-2011) et la *Norme régionale sur la pâte de dattes* (Proche-Orient) (CXS 314R-2013) (annexe III).

PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX (point 5 de l'ordre du jour)¹⁶

64. Le secrétariat du Codex a présenté ce point en notant que 14 propositions de nouveaux travaux avaient été soumises pour approbation: douze (12) émanant de 7 comités actifs du Codex (le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique [CCAFRICA] [1], le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest [CCNASWP] [2], le CCFFV [2], le CCFA [2], le CCCF [3], le CCPR [1] et le CCASIA [1]) et deux (2) propositions de membres relatives à des points ne relevant pas d'un comité actif.

Propositions de nouveaux travaux soumises par les comités actifs du Codex

65. La Commission, notant que le Comité exécutif, à ses 88^e et 89^e sessions, avait recommandé l'approbation de toutes les propositions de nouveaux travaux, les a examinées l'une après l'autre et a formulé les observations ci-après:

Norme régionale sur le poisson braisé ou bouilli séché, salé ou non (Afrique)

66. Un membre a encouragé le CCAFRICA à coopérer étroitement avec le CCFFP pour éviter d'éventuels chevauchements ou incohérences dans le cadre de ces travaux, faisant remarquer l'existence d'autres normes sur des produits à base de poisson semblables et la nature générale de cette proposition.

Conversion de la Norme régionale sur les produits d'algues *Porphyra* (Asie) (CXS 323R-2017) en une norme internationale

67. Le secrétariat du Codex a informé la Commission qu'à sa 23^e session, le CCASIA avait demandé à la Commission d'envisager de confier ces travaux à un comité compétent et, le cas échéant, de constituer un GTE pour faire avancer ces nouveaux travaux.
68. La Commission a pris note de la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa 89^e session, selon laquelle elle devrait approuver les nouveaux travaux et les confier au CCFFP. Reconnaissant qu'il était important de disposer d'une norme internationale sur les algues marines qui soit inclusive, le Comité exécutif, à sa 89^e session, a recommandé que la Commission, à sa 48^e session, demande au CCFFP de déterminer si le champ d'application actuel est suffisant pour répondre aux besoins mondiaux et, si nécessaire, de soumettre à la Commission toute proposition de modification à apporter à la proposition de nouveaux travaux.

Débats

69. Les membres ont fait part de leur adhésion générale à cette proposition, indiquant qu'elle permettrait d'harmoniser la qualité des produits d'algues *Porphyra* à l'échelle mondiale, d'accroître la transparence, de faciliter les échanges, d'améliorer la sécurité sanitaire et de protéger la santé des consommateurs, tout comme elle encouragerait l'innovation sous la forme de nouveaux produits à base de ces algues. Ils étaient aussi globalement d'accord pour confier ces travaux au CCFFP.
70. La Commission a réfléchi à la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 89^e session, visant à donner la possibilité de réviser ou d'élargir le champ d'application de la norme pendant son processus de conversion en norme internationale, donnant suite à un avis exprimé selon lequel il conviendrait de tenir, au sein du CCFFP, un débat technique à ce sujet afin de veiller à la pertinence de la norme pour la communauté

¹⁶ CX/CAC 25/48/10; CRD11 Rev.2 (Bénin, Chine, Mexique, Mongolie, Nigéria, Norvège, Panama, République de Corée, Thaïlande et Zambie); CRD21 (Coordonnateur pour le Proche-Orient); CRD24 (Indonésie); CRD27 (Ghana); CRD29 (Émirats arabes unis); CRD31 (Union africaine); CRD32 (Ouganda); CRD34 (Bangladesh); CRD35 (Singapour); CRD38 (Kazakhstan); CRD40 (Azerbaïdjan); CRD41 (Malaisie); CRD45 (Union internationale de science et de technologie alimentaires).

internationale et à la participation de l'ensemble des spécialistes mondiaux intéressés aux discussions. Il a été considéré que ce débat pourrait orienter la voie à suivre par le CCFFP pour convertir la norme régionale en norme internationale.

71. Les membres estimant que le champ d'application de la norme devrait rester le même ont fait remarquer que la proposition portait non pas sur l'élargissement du champ d'application d'une norme existante mais sur sa conversion; que cette proposition traduisait le consensus trouvé lors de la 23^e session du CCASIA à l'issue de débats approfondis et que l'approche était cohérente avec les précédents cas où des normes régionales ont été converties en normes internationales; qu'il était urgent de le faire en raison de l'intérêt grandissant accordé à ces produits d'algues *Porphyra* à l'échelle internationale, et que les débats sur l'élargissement du champ d'application pourraient entraîner des retards inutiles; qu'une part considérable des produits comestibles à base d'algues dans le commerce international était constituée de produits d'algues *Porphyra*; que le champ d'application actuel de la norme répondait aux principaux besoins existants du secteur; et que d'autres algues comestibles pourraient être prises en compte dans une révision future de cette norme ou sous la forme de nouveaux travaux dans un autre domaine.
72. Le secrétariat du Codex a expliqué que, selon la procédure, une fois de nouveaux travaux approuvés aux fins de la conversion d'une norme régionale en norme internationale, ceux-ci suivraient la procédure uniforme à l'étape 3, étape à laquelle il serait demandé aux membres et aux observateurs de communiquer des observations sur la norme proposée¹⁷. Ils pourraient alors faire part de leur avis sur les différents aspects de la norme que l'organe subsidiaire chargé de la conversion de la norme devrait examiner plus avant.
73. Un membre a souligné qu'il faudrait aborder au sein du CCCF la question des contaminants, en particulier des métaux lourds, dans ces produits, étant donné qu'à l'heure actuelle, le Codex n'a pas établi de LM pour ce type de contaminants dans les algues.

Conclusion

74. La Commission, à sa 48^e session, est convenue d'approuver toutes les propositions de nouveaux travaux soumises par des comités actifs (annexe V).
75. Concernant la conversion de la *Norme régionale sur les produits d'algues Porphyra* (Asie) (CXS 323R□2017) en une norme internationale, la Commission:
 - i. a demandé au CCFFP de s'en charger;
 - ii. a noté que, sur le plan procédural, la norme régionale suit la procédure uniforme à l'étape 3, étape à laquelle les membres et les observateurs peuvent faire part de leurs points de vue en réponse à une lettre circulaire appelant des observations sur la teneur de la norme pour examen par le CCFFP;
 - iii. a noté que, dans tous les cas, s'il se révélait nécessaire de modifier le champ d'application de la norme, le CCFFP pourrait en référer à la Commission pour examen et approbation;
 - iv. a appelé à une exécution rapide de ces travaux.

Proposition de nouveaux travaux soumise par les Émirats arabes unis: norme sur le lait de chamelle pasteurisé

76. Le secrétariat du Codex a présenté ce point en rappelant qu'à sa 47^e session, la Commission avait étudié une proposition visant à élaborer une norme sur le lait de chamelle pasteurisé et qu'elle avait convenu d'une approche, qui consistait à examiner et réviser le descriptif du projet, à réaliser une analyse des lacunes dans les textes du Codex au regard de leur pertinence pour le lait de chamelle et à publier une lettre circulaire (CL 2025/50□CAC) invitant les membres et les observateurs à communiquer leurs observations. Le secrétariat du Codex a également informé la Commission que la version révisée du document de travail et descriptif du projet et une analyse des lacunes avaient été communiquées afin de recueillir des observations écrites et avaient été publiées en amont de la présente session.
77. Le Président a informé la Commission que la proposition avait été examinée par le Comité exécutif à sa 89^e session, lors de l'examen critique. Le Comité exécutif avait noté l'accueil globalement favorable des membres de plusieurs régions et était convenu qu'il fallait répondre aux besoins des membres dans ce domaine et tenir compte des précieuses informations figurant dans la proposition et dans l'analyse des lacunes, qui pourraient être utilisées lors de l'élaboration de la norme. Si elle est approuvée, la norme sera élaborée sous la forme d'une norme sur le lait de chamelle pasteurisé, conformément aux indications figurant à la section 2.6 du *Manuel de procédure du Codex* («Plan de présentation des normes Codex relatives à des produits»), et renverra aux textes du Codex pertinents, notamment, le moment venu, aux directives relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire qu'élabore actuellement le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS). Le

¹⁷ *Manuel de procédure du Codex*, section 2, partie 6, paragraphe 23, alinéa b, sous-alinéa ii.

Président a informé la Commission que le Comité exécutif, à sa 89^e session, avait recommandé que soit réactivé le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP) pour mener à bien cette tâche par correspondance. Le Président a aussi noté qu'une version révisée du descriptif de projet, figurant dans le document de séance CRD29, avait été établie par le membre à l'origine de la proposition pour tenir compte des observations reçues et des recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 89^e session.

78. Les Émirats arabes unis, pays auteur de la proposition, ont pris note du soutien exprimé par les membres et ont rappelé que ces derniers, ainsi que les observateurs, le pays hôte du CCMMP et le secrétariat du Codex avaient été consultés pour harmoniser les points de vue sur la voie à suivre. Les Émirats arabes unis ont confirmé que l'élaboration de la norme suivrait la section 2.6 du *Manuel de procédure du Codex* et qu'elle s'appuierait, dans un souci de cohérence, sur des textes existants du Codex relatifs aux produits laitiers. Ils ont aussi noté que le champ d'application de la norme avait été explicité: elle ne concerne que le lait de chamelle pasteurisé, la définition du produit renvoyant au *Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers* (CXC 57□2004). Concernant le mécanisme de travail, les Émirats arabes unis ont proposé la constitution d'un GTE destiné à assurer une large représentation et se sont portés volontaires pour en assurer la coprésidence avec les membres intéressés.

Débats

79. Les membres ont réservé un bon accueil à la proposition révisée des Émirats arabes unis, sont convenus que le document CRD29 servirait de base aux débats et ont exprimé les points de vue ci-après.
80. Les membres favorables à l'approbation des nouveaux travaux ont noté qu'une norme sur le lait de chamelle était nécessaire pour combler une lacune réglementaire concernant ce produit dont la production et la consommation étaient très développées en Afrique, en Asie et dans le Moyen-Orient. Ils ont souligné qu'une norme scientifique contribuerait à assurer la qualité du produit et la protection du consommateur, tout en prévenant la fraude et en favorisant l'adoption de pratiques d'hygiène. En outre, ils ont jugé que ces travaux constituaient une étape majeure pour faciliter l'application de pratiques loyales dans le commerce du lait de chamelle, l'accès aux marchés et la croissance économique pour les producteurs, dans la droite ligne d'objectifs plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. Ces membres ont aussi souligné les caractéristiques uniques du lait de chamelle du point de vue de la nutrition et de la composition ainsi que les avantages qu'il présente pour la santé, qui justifient la création d'une norme sur mesure, et ont vu d'un bon œil le recours à un GTE, qui permettrait d'examiner des considérations techniques et de faire avancer véritablement les travaux entre les sessions.
81. Certains membres qui se sont inquiétés de l'approbation de ces nouveaux travaux se sont demandé s'il était nécessaire d'élaborer une norme propre à cette espèce, étant donné le corpus de textes du Codex déjà établi pour assurer la sécurité sanitaire et le commerce équitable de tous les types de lait. Ils ont mis en avant le manque de clarté concernant le champ d'application des travaux proposés et les produits qui seraient visés, et ont suggéré de les limiter au lait de chamelle liquide pasteurisé. Une autre suggestion tendant à limiter le champ d'application au lait de chamelle liquide pasteurisé ou traité à ultra-haute température (UHT) a été formulée, étant donné qu'il était plus probable que ce soit le lait UHT qui soit mis sur le marché, du fait de la courte durée de conservation du lait pasteurisé. Ces membres ainsi qu'un observateur ont recommandé que se tiennent des discussions techniques plus approfondies pour affiner et préciser le champ d'application des travaux avant de soumettre la proposition à la Commission pour approbation au titre de nouveaux travaux.
82. La Nouvelle-Zélande, en tant que pays hôte du CCMMP, a pris note des éclaircissements apportés par le Comité exécutif et de la proposition de travaux révisée dans le document CRD29 et a indiqué qu'elle était disposée à soutenir les nouveaux travaux, en accord avec la décision prise par la Commission, à sa 48^e session.
83. À la suite de demande de clarification de la Nouvelle-Zélande concernant une déclaration figurant dans la proposition, qui indiquait que les nouveaux travaux proposés pourraient mettre au jour des divergences par rapport à des textes existants du Codex, le secrétariat du Codex a signalé que le fait de faire référence à des normes horizontales était une pratique commune dans les normes relatives à des produits et que des informations supplémentaires propres au produit pourraient également être ajoutées, mais que cela ne devait pas créer de divergence par rapport à des textes existants. Au sujet des délais pour l'élaboration de la norme, et au vu du calendrier très précis proposé dans le document de projet, le secrétariat du Codex a indiqué que l'approche habituelle consistait à confier les travaux pendant une période de temps conventionnelle établie sous la forme d'un nombre de session (plutôt que selon un calendrier précis), par exemple de deux à trois sessions, afin d'accorder au comité du Codex concerné la souplesse nécessaire.
84. La Fédération internationale du lait (FIL) a indiqué que bien qu'elle s'interrogeait toujours sur la nécessité d'établir des normes sur le lait et les produits laitiers en fonction des espèces, elle avait pris acte de l'intérêt des membres et estimait qu'il était important de soutenir les producteurs de lait de chamelle, et a proposé de fournir des avis techniques dans le cadre des travaux. Elle a également indiqué que, si les travaux étaient approuvés, il faudrait que le périmètre soit restreint, clairement défini et se limite au lait de chamelle liquide

pasteurisé et que ces travaux n'entraînent pas de révision de textes du Codex existants. Elle a déclaré que si des critères concernant la présence ou l'absence de β -lactoglobuline étaient inscrits dans la norme, il faudrait consulter le CCMAS, car les spécialistes des méthodes de la FIL n'avaient trouvé aucune méthode de détection de cette substance dans les produits à base de lait pasteurisé qui soit validée.

85. Le Président du CCMAS s'est dit prêt à collaborer à la mise au point des nouveaux travaux une fois ceux-ci approuvés, soulignant qu'il était important que des spécialistes de laboratoires y participent tôt afin qu'ils puissent aider à déterminer ou élaborer les méthodes d'analyse nécessaires pour la norme proposée.
86. Le secrétariat du Codex a précisé que des définitions de «pasteurisation» et d'«UHT» figuraient dans le document CXC 57□2004 et que celles-ci pouvaient être utilisées pour interpréter l'éventail de produits visés par une norme sur le lait de chamelle. Le secrétariat du Codex a en outre rappelé que toutes les méthodes d'analyse retenues par les comités s'occupant de produits devaient être approuvées par le CCMAS avant leur ajout dans la norme CXS 234□1999.
87. En réponse à une demande de clarification quant à la manière dont les aspects liés à l'authenticité seraient traités dans la norme, le secrétariat du Codex a indiqué que ces aspects étaient abordés dans la section «Facteurs essentiels de composition et de qualité» d'une norme du Codex portant sur un produit, laquelle servait à définir les principales qualités, la composition, l'identité et d'autres caractéristiques d'un produit donné. Ces facteurs étaient à la disposition des membres s'ils jugeaient utile de les utiliser, notamment afin de contribuer aux efforts de prévention du frelatage et de la fraude, même si ces applications n'étaient pas explicitement mentionnées dans la norme.
88. Concernant la proposition visant à établir un GTE, le secrétariat du Codex a précisé que la seule décision que la Commission devait prendre consistait à réactiver le CCMMP aux fins de l'élaboration de la norme, et que la méthode de travail relevait ensuite de la compétence du CCMMP et devait être conforme aux indications figurant dans la procédure par étapes, dans le *Manuel de procédure du Codex*.

Conclusion

89. La Commission, à sa 48^e session:
 - i. a approuvé les nouveaux travaux consistant à élaborer une norme sur le lait de chamelle liquide pasteurisé, notant que ces travaux seraient menés en suivant les indications figurant à la section 2.6, «Plan de présentation des normes Codex relatives à des produits» du *Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius* et que la norme renverrait aux textes du Codex pertinents, notamment, le moment venu, aux directives relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire qu'élabore actuellement le CCFICS;
 - ii. a réactivé le CCMMP, qui travaillera par correspondance, tout en ayant la possibilité de convoquer un GTE, s'il convient, afin que celui-ci:
 - a. élabore une norme sur le lait de chamelle liquide pasteurisé;
 - b. consulte le CCMAS en ce qui concerne le recensement et/ou l'élaboration de méthodes d'analyse permettant d'appliquer les dispositions relatives aux paramètres de qualité;
 - c. termine les travaux dans un délai ne dépassant pas trois sessions de la CCMMP.

Proposition de nouveaux travaux présentée par l'Union européenne: élaboration de principes pour l'analyse des risques liés aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments

90. La Commission a été informée que, à la suite de l'examen de la proposition de nouveaux travaux par le secrétariat du Codex, il s'est avéré qu'il n'y avait aucun organe subsidiaire actif du Codex auquel la proposition de nouveaux travaux aurait pu être transmise pour examen plus approfondi. Elle a également indiqué que le Comité exécutif, à sa 89^e session, lui avait recommandé de solliciter des observations d'ordre général sur la proposition de nouveaux travaux et de faire réviser la proposition en fonction de ces observations, après quoi on pourrait solliciter des contributions en diffusant une lettre circulaire au sujet des besoins et des lacunes, afin de faciliter l'examen plus approfondi de la proposition de nouveaux travaux.
91. L'Union européenne, qui est à l'origine de la proposition de nouveaux travaux, a expliqué que la proposition visait à favoriser l'élaboration de cadres réglementaires nationaux pour les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments (NSA-NSP) et qu'il s'agissait de s'inspirer de l'objectif et de l'approche des *Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes* (CXG 44□2003).

Débats

92. Tout en constatant qu'il était important que le Codex se penche sur l'intérêt croissant que suscitent les NSA□NSP afin de protéger la santé des consommateurs et de favoriser des pratiques commerciales

équitable, les membres, qui d'une manière générale étaient favorables à la recommandation du Comité exécutif visant à affiner la proposition de nouveaux travaux, ont exprimé les avis suivants:

- La proposition de nouveaux travaux était trop large et le champ d'application et la définition n'étaient pas clairs.
- Il était nécessaire que le Codex élabore un cadre harmonisé et fondé sur la science pour aider les membres dans le domaine des NSA-NSP.
- Les principes de l'analyse des risques devaient concerner des types et/ou des aspects spécifiques de NSA- NSP n'ayant pas d'historique attestant une consommation sans danger à l'échelle mondiale. La proposition de nouveaux travaux devait être inclusive, non redondante, pratique et fondée sur la science et aider à éviter les approbations longues ou faisant double emploi dans différents marchés. Compte tenu de la diversité des NSA- NSP, il pourrait s'avérer compliqué d'élaborer un seul ensemble de principes de l'analyse des risques.
- Il serait préférable d'adopter une approche par étape, étayée par des recherches et des débats supplémentaires, pour déterminer les types de NSA- NSP et/ou leurs aspects spécifiques que le Codex pourrait traiter à l'avenir.
- Il a été souligné qu'il était nécessaire de réaliser une analyse des lacunes afin que l'on puisse affiner la proposition de nouveaux travaux. Cette analyse devait prendre en compte les textes du Codex existants, ainsi que l'expérience et les informations scientifiques dont disposaient les membres en matière d'évaluation des NSA- NSP et de réglementation dans ce domaine. L'analyse pourrait permettre de clarifier le champ d'application et la définition des NSA- NSP, l'énoncé du problème, ainsi que les lacunes et/ou les besoins spécifiques en matière de réglementation auxquels on pourrait remédier en élaborant des principes de l'analyse des risques.
- Il convient d'établir soigneusement la définition des NSA- NSP. Les aliments considérés comme nouveaux dans un pays ou une région peuvent ne pas être considérés comme tels ailleurs et il faut veiller attentivement à éviter de classer ces aliments dans la catégorie des NSA- NSP. Les aliments nouveaux élaborés au moyen d'une innovation technologique doivent être distingués des aliments qui ont un long historique attestant une consommation sans danger.
- Certains membres ont déjà appliqué les *Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements* (CXG 62- 2007) dans le cas d'aliments n'ayant pas d'historique attestant une consommation sans danger et il était donc possible que l'élaboration d'un ensemble distinct de principes pour l'analyse des risques associés aux NSA- NSP ne soit pas suffisamment justifiée à l'heure actuelle.
- Le Codex avait certes établi la norme CXG 44- 2003, mais le contexte et la base scientifique étaient différents pour l'élaboration de ce texte. Ainsi, l'existence de la norme CXG 44- 2003 ne justifiait pas en soi l'élaboration d'un ensemble distinct de principes pour les NSA- NSP.
- D'autres facteurs légitimes, notamment les aspects éthiques et socioéconomiques, ne devaient pas faire partie des travaux du Codex sur les NSA-NSP, car ils ne relevaient pas du mandat du Codex.
- Il était important de prendre en compte les débats en cours sur les NSA-NSP au sein du Codex (par exemple, les travaux menés actuellement par le CCFA qui visent à affiner la proposition de nouveaux travaux sur l'élaboration de directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants de milieux de culture cellulaire utilisés dans la production d'aliments issus de cultures cellulaires¹⁸). En outre, l'élaboration de principes de l'analyse des risques sur les NSA-NSP ne devait pas empêcher ou retarder ces travaux.
- Les questions de la transparence, de la communication sur les risques et de l'échange international d'informations devaient être traitées dans les principes de l'analyse des risques sur les NSA-NSP.
- Les nouveaux travaux dans ce domaine ne devaient pas freiner l'innovation.
- Il convenait d'être prudent dans la façon d'inclure l'approche «Une seule santé» dans toute proposition de travaux. Bien qu'il puisse contribuer à l'approche «Une seule santé» de manière générale, le Codex n'était pas une organisation d'établissement de normes dans ce domaine.
- À sa 46^e session, la Commission avait noté que les méthodes de travail actuelles du Codex étaient suffisantes pour traiter toute proposition de nouveaux travaux concernant les NSA-NSP.

¹⁸ REP25/FA, paragraphe 174, alinéas i et ii.

93. Une organisation ayant le statut d'observateur a appuyé fermement la proposition de l'Union européenne et a fait remarquer qu'il y avait eu énormément d'innovations dans le secteur des NSA-NSP et que ceci pouvait avoir contribué à la prolifération de nouvelles allégations dans les aliments pour nourrissons. Si le Codex devait commencer des travaux sur les NSA-NSP, il faudrait veiller attentivement à faire les vérifications préalables dans le cadre du processus scientifique afin d'éviter tout éventuel conflit d'intérêts.

Conclusion

94. La Commission, à sa 48^e session:
- i. a noté l'intérêt que suscitaient les **NSA-NSP** et a souligné qu'il fallait revoir la proposition de nouveaux travaux et en poursuivre l'élaboration, en particulier concernant le champ d'application et les définitions;
 - ii. a noté qu'il fallait conduire une analyse des lacunes et solliciter auprès des membres des informations sur leur expérience afin de définir clairement les lacunes de l'analyse des risques associés aux NSA-NSP et d'éviter les redondances et les incohérences;
 - iii. a demandé à l'Union européenne de réviser la proposition de nouveaux travaux en prenant en compte les observations formulées par le Comité exécutif, à sa 89^e session, et la Commission, à sa 48^e session;
 - iv. dans la logique de l'approche inclusive, a demandé au secrétariat du Codex de publier, une fois reçue la version révisée de la proposition de nouveaux travaux, une lettre circulaire invitant les membres et les observateurs à formuler leurs observations afin de faciliter le nouvel examen de la proposition de nouveaux travaux;
 - v. a souligné que le nouvel examen de la proposition de nouveaux travaux ne devait pas retarder l'examen d'autres travaux sur les NSA-NSP au sein des organes subsidiaires.

MODIFICATIONS À APPORTER AUX TEXTES DU CODEX PROPOSÉES PAR LE SECRÉTARIAT DU CODEX (point 6 de l'ordre du jour)¹⁹

95. Le secrétariat du Codex a expliqué que la modification qu'il était proposé d'apporter à la norme CXS 192-1995 consistait à remplacer les notes 48 et 168 par les notes 68 et 478, respectivement, lesquelles sont associées à l'utilisation de l'advantame (SIN 969) dans la catégorie d'aliment 01.4.4 (Analogues de la crème), en précisant que les notes adoptées par la Commission à sa 46^e session étaient erronées, raison pour laquelle leur remplacement nécessitait une adoption par la Commission à sa 48^e session.
96. Le secrétariat du Codex a fait savoir que, depuis la 47^e session de la Commission, des corrections avaient été apportées à certaines ou à l'ensemble des versions linguistiques des cinq normes et des directives ci-après, tel qu'indiqué dans le document portant la cote CX/CAC 25/48/11 Rev. 3: la *Norme sur le blé et le blé dur* (CXS 199-1995); la norme CXS 234-1999; la *Norme régionale sur les produits à base de soja non fermenté* (Asie) (CXS 322R-2015); la *Norme sur les framboises en conserve* (CXS 60-1981); la *Norme sur les anchois bouillis salés séchés* (CXS 236-2003); et les *Directives relatives à l'élaboration d'une législation harmonisée sur la sécurité sanitaire des aliments dans la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique* (CXG 98-2022).
97. Conformément à la section 2.1 du *Manuel de procédure du Codex*, intitulée «Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés», les textes corrigés ont été publiés de nouveau, accompagnés d'un rectificatif précisant les détails de la correction – notamment la date de la correction, le type d'erreur, l'endroit où se trouvait l'erreur dans le texte, l'ancien libellé (incorrect) et le nouveau libellé (correct).
98. Le secrétariat du Codex a informé la Commission, à sa 48^e session, qu'il serait procédé à une révision rédactionnelle de toutes les normes du Codex et tous les textes apparentés afin que ces documents soient conformes aux normes de publication de la FAO et aux demandes des membres appelant à accroître la visibilité et la transparence, et que ces normes et textes apparentés, à commencer par ceux que la Commission aura adoptés à sa 48^e session, seraient republiés sous une nouvelle forme sur le Portail de connaissances de la FAO. En outre, un modèle, destiné à assurer la cohérence et l'harmonisation entre les textes du Codex, sera mis à la disposition des comités pour les aider dans leurs travaux.

Conclusion

99. La Commission, à sa 48^e session:
- i. a adopté la modification qu'il était proposé d'apporter à la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995) pour remplacer les notes incorrectes (48 et 168) associées à l'utilisation de

¹⁹ CX/CAC 25/48/11 Rev.3; CRD12 (Bénin et Panama).

l'advantame (SIN 969) dans la catégorie d'aliment 01.4.4 (Analogues de la crème) par les notes correctes (68 et 478) (annexe VII [partie 1]).

- ii. a pris note des corrections apportées à cinq normes du Codex: la *Norme sur le blé et le blé dur* (CXS 199-1995); la *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999); la *Norme régionale sur les produits à base de soja non fermenté* (Asie) (CXS 322R-2015); la *Norme sur les framboises en conserve* (CXS 60-1981); et la *Norme sur les anchois bouillis salés séchés* (CXS 236-2003); ainsi qu'à des directives du Codex: les *Directives relatives à l'élaboration d'une législation harmonisée sur la sécurité sanitaire des aliments dans la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique* (CXG 98-2022);
- iii. a pris acte du fait que les textes du Codex étaient en cours d'harmonisation avec les normes de publication de la FAO.

AUTRES QUESTIONS RELATIVES À DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 7 de l'ordre du jour)

COMITÉS DU CODEX (point 7.1 de l'ordre du jour)²⁰

Proposition d'amendement de la Norme sur le kimchi (CXS 223-2001)

- 100. Après avoir présenté ce point de l'ordre du jour, le secrétariat du Codex a rappelé l'historique de la proposition d'amendement de la norme CXS 223-2001 ainsi que la recommandation formulée à ce sujet par le Comité exécutif à sa 89^e session²¹.
- 101. La République de Corée a informé la Commission qu'à la suite des débats tenus lors de la 89^e session du Comité exécutif, elle avait procédé en collaboration avec la Chine à la révision de la proposition d'amendement afin d'en améliorer la clarté et la cohérence, et que celle-ci figurait dans le document CRD39.
- 102. Les membres ont exprimé leur large soutien à l'amendement présenté dans le document CRD39, faisant remarquer que celui-ci avait été proposé conformément aux procédures du Codex, que la terminologie qui y était employée était fidèle à celle utilisée dans la *Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989), dans le commerce du kimchi et dans les ouvrages scientifiques et que l'ajout du chou napa et du chou kimchi en plus du chou chinois permettrait une plus grande clarté dans le contexte du commerce international.

Conclusion

- 103. La Commission, à sa 48^e session, a adopté l'amendement de la *Norme sur le kimchi* (CXS 223-2001) (annexe VII [partie 2]).

Questions intéressant le Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP)

- 104. Le secrétariat du Codex a présenté ce point, rappelant que la Commission, à sa 47^e session, avait différé la décision visant à suspendre le CCFFP pour permettre l'examen d'éventuels nouveaux domaines de travail, tout en reconnaissant l'appui exprimé par les membres en faveur du maintien du CCFFP.
- 105. Le secrétariat du Codex a informé la Commission du fait qu'un examen des normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche avait été effectué afin d'évaluer leur conformité par rapport au *Manuel de procédure du Codex*, en particulier en ce qui concerne le plan de présentation, et que les domaines susceptibles d'être mis à jour avaient été recensés. Il a également rappelé qu'au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Commission avait recommandé que de nouveaux travaux sur la conversion de la *Norme régionale sur les produits d'algues Porphyra* (Asie) (CXS 323R-2017) en une norme internationale soient entrepris par le CCFFP (paragraphe 75, alinéa i) et qu'il restait une autre question à examiner suite à l'inclusion des LM pour les biotoxines dans la norme CXS 193-1995 (paragraphe 43, alinéa iv, sous-alinéa b).

Débats

- 106. Les membres se sont dits globalement favorables à ce que le CCFFP soit maintenu en activité et travaille par correspondance, faisant observer le vif intérêt des membres et la contribution de plus en plus importante des aliments d'origine aquatique à la sécurité alimentaire mondiale.

²⁰ CX/CAC 25/48/12 Rev.2; CRD13 (Chine, Mexique, Panama, Thaïlande et Zambie); CRD24 (Indonésie); CRD39 (Chine et République de Corée).

²¹ REP25/EXEC2, paragraphe 71.

107. Compte tenu des travaux à entreprendre pour convertir la norme CXS 323R-2017 en une norme internationale, les membres ont déclaré qu'ils aimeraient que le CCFFP envisage de nouveaux travaux sur d'autres espèces d'algues ou d'autres espèces aquatiques, outre les travaux d'alignement sur les normes existantes recensés par le secrétariat du Codex.
108. Un membre a souligné qu'il importait d'établir des priorités pour les travaux du CCFFP et de définir clairement les tâches à réaliser et les délais à respecter afin que le Comité puisse fonctionner de manière efficace compte tenu des ressources limitées à sa disposition et des spécificités du travail par correspondance.
109. En réponse à la question de savoir si la réalisation d'une enquête sur l'utilisation des normes existantes, comme indiqué dans le document CX/CAC 25/48/12 Rev.2, devrait être incluse de manière explicite dans le mandat, le Président a précisé que, dans le contexte de l'examen des normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche, il appartenait au CCFFP de déterminer l'approche la plus appropriée, qui pourrait inclure une enquête ou un autre mécanisme, selon qu'il convenait.
110. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait qu'un examen complet de toutes les normes existantes relatives aux poissons et aux produits de la pêche représentait une tâche de longue haleine, qui devrait être prise en compte lors de l'établissement du calendrier du CCFFP.
111. Le secrétariat du Codex a précisé que l'objectif d'un tel examen était d'aborder des questions mineures telles que la cohérence entre les normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche et les autres normes du Codex, ainsi que la mise à jour de la taxonomie. Dans l'éventualité où il serait nécessaire d'apporter des modifications plus importantes, il conviendrait de procéder à un examen plus approfondi et d'établir un calendrier approprié.

Conclusion

112. La Commission, à sa 48^e session, est convenue que le CCFFP continuerait à travailler par correspondance, avec la possibilité d'établir, selon les besoins, des GTE chargés de mener à bien les tâches suivantes dans le cadre de deux ou trois sessions du CCFFP:
- i. convertir la *Norme régionale sur les produits d'algues Porphyra (Asie)* (CXS 323R-2017) en une norme internationale;
 - ii. examiner des propositions de nouveaux travaux sur d'autres espèces d'algues ou d'autres espèces aquatiques;
 - iii. envisager de remplacer les LM pour les biotoxines marines dans la section 5 de la *Norme sur les mollusques bivalves vivants et crus* (CXS 292-2008) par une référence d'ordre général à la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995), conformément au *Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius*;
 - iv. examiner les normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche pour s'assurer qu'elles sont à jour en termes de plan de présentation, d'exactitude taxonomique et de corrélation avec les textes du Codex élaborés plus récemment;
 - v. répondre aux questions spécifiques d'autres comités concernant le poisson et les produits de la pêche, le cas échéant.

Groupe de travail électronique conjoint du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) et du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDV)

113. Le secrétariat du Codex a rappelé que le GTE conjoint du CCPR et du CCRVDV avait été établi par la Commission, à sa 44^e session (2021), afin de traiter les questions transversales en harmonisant les LMR pour les composés à double usage (pesticides et médicaments vétérinaires). Le CCPR et le CCRVDV ont tous deux soutenu les travaux du GTE, qui a régulièrement rendu compte de ses conclusions aux deux comités, conformément au mandat convenu par le CCPR et le CCRVDV et approuvé par la Commission. Il a également été rappelé que le CCRVDV, à sa 27^e session (2024), et le CCPR, à sa 56^e session (2025), avaient réaffirmé leur appui aux travaux du GTE et approuvé la tenue d'une réunion en ligne du GTE, suivie d'une session conjointe du CCPR et du CCRVDV, afin d'arrêter la version définitive des recommandations destinées à être soumises à la Commission, pour adoption. Le secrétariat du Codex a noté que cette approche pourrait servir de modèle à une collaboration future entre comités.
114. Le secrétariat du Codex a noté les points suivants:
- L'ensemble des attributions du GTE conjoint ont été rassemblées dans l'annexe VIII pour en faciliter la consultation.

- Une page web consacrée aux travaux conjoints du CCPR et du CCRVDF est créée afin d'améliorer l'accès des membres du Codex et des observateurs aux documents de travail et à d'autres informations pertinentes.
- La Commission assurera le suivi des travaux du mécanisme conjoint, dans la mesure où aucun comité n'est spécifiquement chargé de le superviser. En outre, les secrétariats du Codex, du CCPR et du CCRVDF, ainsi que les présidents du CCPR et du CCRVDF et les présidents du GTE conjoint travailleront en étroite collaboration à l'établissement du calendrier afin d'assurer une organisation et une communication claires et diligentes. Le processus se verra transparent et inclusif, s'inscrivant autant que possible dans la droite ligne du Règlement intérieur du Codex, et ce malgré la nouveauté de la démarche.
- La Commission demeure l'organe chargé en dernier ressort de formuler des recommandations et de prendre des décisions concernant ces travaux. À ce titre, la Commission est chargée d'approuver le mandat du GTE et les travaux préparatoires en vue d'une session à distance du CCRVDF et du CCPR, y compris l'ordre du jour de la session conjointe, sur la base des recommandations du GTE conjoint et en accord avec le CCPR et le CCRVDF. Cette approche permet d'assurer la transparence et la visibilité des travaux conjoints auprès des membres du Codex et des observateurs.

115. Le Président a rappelé que le Comité exécutif, à sa 89^e session (2025), avait soutenu la programmation d'une réunion en ligne du GTE conjoint, suivie d'une session conjointe à distance du CCPR et du CCRVDF, et avait recommandé à la Commission, à sa 48^e session, d'approuver les travaux en cours décrits dans le mandat du GTE conjoint, y compris l'élaboration d'un projet d'ordre du jour pour la réunion conjointe à distance du CCPR et du CCRVDF²².

116. Les États-Unis d'Amérique, qui assurent la présidence du CCRVDF et du GTE conjoint, ont soutenu les travaux conjoints du CCPR et du CCRVDF, ainsi que le recours à des mécanismes tels qu'une réunion en ligne du GTE conjoint et une session conjointe à distance des deux comités.

Conclusion

117. Compte tenu de l'adhésion générale aux recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 89^e session (paragraphe 115), la Commission, à sa 48^e session:

- i. a approuvé la proposition de convoquer une réunion en ligne du GTE conjoint, suivie d'une session conjointe à distance du CCPR et du CCRVDF, conformément au mandat existant (paragraphe 116, annexe VIII);
- ii. a noté que le CCPR et le CCRVDF soutenaient cette approche visant à faciliter les débats et la résolution des questions relevant du mandat du GTE conjoint;
- iii. a demandé au GTE conjoint de mettre au point un projet d'ordre du jour de la session à distance du CCPR et du CCRVDF, en vue de le présenter à la Commission, pour approbation;
- iv. a confirmé que les États-Unis d'Amérique et le Brésil étaient disponibles pour continuer à exercer, respectivement, les fonctions de président et de coprésident du GTE conjoint;
- v. a remercié la Nouvelle-Zélande de ses contributions aux travaux du GTE conjoint et a noté qu'elle n'était plus disponible pour continuer à exercer la fonction de coprésidente du GTE conjoint.

Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides et fourniture d'avis scientifiques

118. Le secrétariat du Codex a exposé succinctement les discussions tenues lors de la 56^e session du Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) et de la 88^e session du Comité exécutif au sujet des délais de publication du rapport 2024 de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), délais qui avaient eu une incidence sur la programmation de la 56^e session du CCPR. Les raisons de ces délais avaient été exposées, ainsi que les mesures prises en conséquence, qui avaient débouché sur l'ajustement du calendrier des réunions de la JMPR et l'examen des processus en place.

119. Le secrétariat du Codex a noté que les membres et les observateurs avaient fait part de leurs préoccupations quant à l'incidence des ajournements de réunions sur l'adoption en temps voulu des LMR.

120. Le secrétariat du Codex a par ailleurs noté que le CCPR avait examiné les moyens d'améliorer son efficacité opérationnelle et celle de la JMPR dans les années à venir, et avait souligné que la JMPR ne disposait pas du financement et des ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre les améliorations recommandées. Le CCPR, à sa 56^e session, avait de ce fait demandé à la Commission de rappeler à la FAO et à l'OMS l'importance critique de la JMPR et la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour mener ses travaux

²² REP25/EXEC2, paragraphe 14.

scientifiques de manière efficiente. Le Comité exécutif, à sa 89^e session, avait formulé plusieurs recommandations en vue de leur examen par la Commission à sa 48^e session²³.

121. Le secrétariat de la JMPR à la FAO a noté que l'évaluation des risques de résidus de pesticides dans les aliments figurait parmi les principales priorités de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO, qui s'employait à mobiliser des fonds au titre du budget ordinaire ainsi que les ressources financières et les experts nécessaires pour appuyer les activités de la JMPR. Les secrétariats de la JMPR à la FAO et à l'OMS ont en outre précisé qu'ils continuaient de collaborer avec l'OMS pour réaliser des évaluations fiables et reposant sur des bases scientifiques des risques de résidus de pesticides, et qu'ils élaboraient actuellement une procédure opérationnelle standard (POS) pour assurer l'efficacité et le bon fonctionnement de la JMPR.
122. La représentante de l'OMS a précisé que, à la différence de la FAO, l'OMS était tributaire de contributions volontaires pour le financement de la fourniture d'avis scientifiques, et qu'elle collaborait activement avec différents donateurs pour veiller à un appui continu à ces activités, notamment dans le cadre de la JMPR, qui était demeurée une priorité pour l'OMS lors de ces récentes restructurations. La représentante a indiqué que l'OMS avait mobilisé des fonds pour les réunions de la JMPR prévues en 2026, à savoir la réunion finale 2025 de la JMPR, en janvier, et la réunion initiale 2026 de la JMPR, au cours du second semestre. Elle a rappelé l'engagement de l'OMS à fixer le calendrier des réunions de la JMPR de manière à garantir la fourniture en temps voulu d'avis scientifiques au CCPR.
123. De manière générale, les membres ont estimé qu'il était important de disposer d'avis scientifiques solides et disponibles en temps voulu, ainsi que d'un financement prévisible et équitable des programmes FAO/OMS relatifs aux avis scientifiques (le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, la JMPR, les Réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques et les Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition). Les membres ont souligné combien il était important de recevoir un soutien les aidant à mobiliser des ressources pour les programmes relatifs à la fourniture d'avis scientifiques, et ont demandé à la FAO, à l'OMS et au secrétariat du Codex de fournir des informations claires les aidant à justifier auprès des autorités nationales la nécessité de maintenir et de renforcer ces ressources, ainsi que des détails sur les dépenses et les contributions de chaque organisation.
124. En outre, des préoccupations ont été exprimées quant aux délais et aux retards dans les évaluations des risques effectuées par la JMPR, et les membres ont proposé des solutions possibles, notamment la création d'une équipe spéciale pour la JMPR, la tenue de sessions extraordinaires du CCPR et de la Commission, et l'élaboration de plans de travail chiffrés à l'appui de la mobilisation de ressources pour la JMPR.
125. Les membres se sont félicités de la volonté de la FAO et de l'OMS de trouver des solutions en vue de la normalisation du calendrier et de la résorption du retard de la JMPR, notamment grâce à des plans de travail et des calendriers clairs. Les membres ont souligné l'importance d'une utilisation efficace et transparente des ressources, notamment la résolution des difficultés en matière de communication de données, la publication en temps voulu du rapport de la JMPR et le respect des procédures au sein du CCPR (par exemple, la règle concernant l'examen quadriennal).
126. Les membres ont souligné l'importance de l'appui technique et financier aux pays en développement pour la production de données et l'application des principes de l'analyse des risques, lequel était essentiel pour générer les données géographiquement représentatives nécessaires pour établir des normes inclusives et parvenir à une harmonisation mondiale.
127. Les membres ont demandé des informations supplémentaires sur la normalisation du calendrier de la JMPR et du CCPR, soulignant son importance pour l'élaboration et l'adoption en temps utile de CXL pour les résidus de pesticides.
128. Le Vice-Président du CCPR, a reconnu que malgré la publication tardive du rapport 2024 de la JMPR et le report de la 56^e session du CCPR, cette dernière avait été fructueuse. Les membres du CCPR avaient tenu des débats approfondis sur les difficultés rencontrées par la JMPR au cours des dernières années, comme indiqué dans les rapports du Comité. Le Vice-Président du CCPR a appelé la FAO, l'OMS et les gouvernements à appuyer la JMPR, en insistant sur le fait qu'il était essentiel que cette dernière dispose à la fois de ressources financières et d'experts chevronnés, et a affirmé son engagement à travailler avec toutes les parties pour lui permettre d'obtenir des résultats concrets.
129. La Présidente du CCCF, a informé la Commission, à sa 48^e session, que le CCCF avait fait plusieurs propositions pour améliorer la base de données GEMS/Aliments et que l'OMS lui avait fait savoir que ces changements ne pourraient pas être effectués faute de fonds. L'impossibilité d'actualiser la base de données GEMS/Aliments était un problème important pour le CCCF, car elle entravait la collecte efficace de données et leur analyse ultérieure, deux opérations essentielles pour les travaux du Comité.

²³ REP25/EXEC2, paragraphe 12, alinéa i, et paragraphe 13.

130. Un observateur a salué les travaux effectués par la JMPR dans des conditions difficiles et a insisté sur le fait que les financements ne devraient pas venir de l'industrie, de façon à éviter tout conflit d'intérêts. Un autre observateur s'est félicité des efforts déployés pour remédier aux ajournements de réunions, attendait avec intérêt une adoption régulière de CXL d'ici à 2027, a remercié les donateurs pour leur appui aux réunions de la JMPR en 2026, et a appelé à augmenter encore les capacités de la JMPR et du CCPR.
131. En réponse à ces observations, le représentant de la FAO:
- a salué l'appui important fourni par les membres et les observateurs du Codex au programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques, et notamment aux réunions spéciales d'experts;
 - a noté que les difficultés ne se limitaient pas aux seules ressources financières, mais concernaient également l'accès en temps utile à des données de qualité élevée en provenance des pays, ainsi que la disponibilité d'experts et d'effectifs de secrétariat adéquats;
 - a confirmé l'engagement de la FAO et de l'OMS à synchroniser les calendriers de la JMPR et du CCPR d'ici à 2027 et leur collaboration en la matière;
 - a expliqué que, si les plans de travail chiffrés étaient essentiels, leur efficacité dépendait des pays produisant et communiquant des données représentatives et de la disponibilité d'experts, deux éléments requérant l'appui du gouvernement;
 - a précisé que les décisions relatives à l'allocation de ressources dépendaient des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, et a exhorté les membres à faire valoir leurs besoins auprès de ces instances;
 - a souligné que si un financement du secteur privé était envisagé avec des garanties strictes, il ne pouvait pas répondre pleinement aux difficultés liées aux ressources du programme.
132. La représentante de l'OMS a exprimé un point de vue similaire et:
- a encouragé les membres à faire part de leurs préoccupations concernant la durabilité en matière de fourniture d'avis scientifiques à l'Assemblée mondiale de la Santé;
 - a indiqué que la base de données GEMS/Aliments demeurait une priorité non financée pour l'OMS, mais restait néanmoins opérationnelle;
 - a précisé que les organes chargés de fournir des avis scientifiques n'avaient pas tous besoin de plans de travail chiffrés, étant donné qu'ils fonctionnaient différemment. Un plan de travail chiffré serait établi pour la JMPR en collaboration avec la FAO et les secrétariats du Codex et du CCPR afin d'aider la JMPR à reprendre son rythme habituel, et un rapport intérimaire pourrait être présenté à la 49^e session de la Commission pour information.
133. Le secrétariat de la JMPR au sein de la FAO a également ajouté que:
- la FAO s'employait à renforcer les capacités nationales en matière de production de données dans toutes les régions, y compris en Asie-Pacifique et en Amérique latine;
 - le retard avait été réduit par rapport aux années précédentes, mais des difficultés persistaient. Par conséquent, il était essentiel de poursuivre les efforts conjoints pour remédier à ce problème, réduire les retards et faire en sorte que la JMPR adresse des avis scientifiques en temps voulu au CCPR;
 - réduire le temps nécessaire à la publication du rapport de la JMPR posait des difficultés étant donné que celui-ci ne pouvait être établi sous sa forme définitive qu'après son adoption lors de la réunion. En outre, le processus de publication requérait une révision technique et une relecture, et la longueur considérable du rapport rendait sa publication complexe et chronophage.
134. S'agissant du retour au calendrier fixé pour le CCPR, le secrétariat du Codex a expliqué que:
- il était prévu que la session de 2025 de la JMPR s'achève au plus tard à la fin de janvier 2026;
 - le rapport devrait être disponible d'ici avril ou mai 2026;
 - le calendrier ne permettant pas au CCPR de se réunir avant la 49^e session de la Commission (juillet 2026), celui-ci se réunirait au cours du second semestre de 2026 et les LMR proposées seraient adoptées à la 50^e session de la Commission, en juillet 2027.
135. Par ailleurs, le secrétariat a expliqué les efforts en cours pour harmoniser les calendriers de la JMPR et du CCPR, et a indiqué que la FAO, l'OMS et les secrétariats du Codex et du CCPR collaboraient en vue de synchroniser les calendriers de la JMPR et du CCPR avec la Commission d'ici à 2027. La date de la session de 2026 de la JMPR était toujours à l'étude, mais l'objectif était que le rapport soit disponible au début de 2027, ce qui permettrait au CCPR de se réunir avant la Commission cette année-là.

136. S'agissant des listes de priorités et de la continuité des activités, le secrétariat du Codex a précisé que, dans la pratique, une fois que le CCPR ou la JMPR étaient convenus d'une liste de priorités, les nouveaux travaux concernant l'établissement de LMR pour les substances énumérées démarraient. Bien que l'approbation formelle de la Commission soit nécessaire, il s'agit d'une étape essentiellement administrative, qui pourrait avoir lieu après le début du travail préparatoire et ne devrait pas empêcher la JMPR de lancer des activités relatives aux évaluations.
137. Par ailleurs, le secrétariat du Codex a précisé que les facteurs les plus cruciaux étaient l'accord du CCPR sur la liste des priorités et l'engagement des acteurs communiquant des données, qui permettaient au secrétariat de la JMPR de commencer les préparatifs de la prochaine session de celle-ci. Par conséquent, le fait d'organiser la réunion du CCPR au second semestre de 2026 et de recevoir l'approbation formelle de la liste de priorités par la Commission en juillet 2027 ne retarderait pas les évaluations prévues au programme de la JMPR pour le second semestre de 2027.
138. Néanmoins, afin de donner suite à certaines observations et préoccupations des membres concernant la nécessité de garantir un processus inclusif et transparent, le secrétariat du Codex a indiqué que des informations actualisées sur les aspects liés au calendrier pourraient être présentées à la 49^e session de la Commission.

Conclusion

139. Compte tenu des débats et des éclaircissements susmentionnés, la Commission, à sa 48^e session:
- i. a souligné combien il importait que des avis scientifiques soient disponibles en temps voulu pour que les normes du Codex, fondées sur la science, puissent être élaborées et adoptées dans les délais;
 - ii. a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 89^e session²⁴;
 - iii. a réitéré la nécessité de doter tous les organes chargés de fournir des avis scientifiques de ressources suffisantes;
 - iv. a demandé à la FAO et à l'OMS de communiquer aux membres des informations adéquates sur les priorités et les coûts y afférents pour les aider dans leurs efforts de mobilisation de ressources aux fins des avis scientifiques;
 - v. a souligné que l'appui à la fourniture d'avis scientifiques ne se limitait pas aux ressources financières mais englobait également l'accès aux données et à l'expertise, et a encouragé les membres à promouvoir, auprès de leurs experts nationaux, la participation aux organes chargés des avis scientifiques et de permettre à ces experts d'être plus facilement disponibles pour les organes concernés, ainsi qu'à appuyer la production et la communication en temps voulu des données nécessaires pour réaliser une évaluation des risques et élaborer des avis scientifiques;
 - vi. a reconnu combien il importait d'établir les rapports de la JMPR en temps voulu et d'éviter les retards de publication et leurs conséquences sur les réunions du CCPR, et a accueilli favorablement la proposition de l'OMS visant à ce que les secrétariats de la JMPR au sein de la FAO et de l'OMS élaborent un plan de travail chiffré assorti d'un calendrier clair [permettant de combler le retard pris par la JMPR, en vue de la 49^e session de la Commission, et réfléchissent à des approches différentes et/ou novatrices pour répondre aux besoins de la JMPR en matière d'avis scientifiques];
 - vii. a pris acte du calendrier de la JMPR et du CCPR pour 2026 et 2027 et du fait que les secrétariats de la JMPR au sein de la FAO et de l'OMS travaillaient actuellement avec ceux du Codex et du CCPR en vue d'un retour à la normale du calendrier de la JMPR et du CCPR d'ici à 2027, et a demandé que des informations actualisées soient communiquées à la 49^e session de la Commission afin de clarifier la voie à suivre;
 - viii. a indiqué que, si le CCPR devait se réunir au second semestre de 2026, et étant entendu que la session de la Commission se tiendrait en juillet 2027, les secrétariats de la JMPR au sein de la FAO et de l'OMS veilleraient de près à ce qu'il soit donné suite à la liste de priorités convenue par le CCPR en 2026 pour que la JMPR procède à l'évaluation des substances concernées en 2027, sachant que cela pourrait impliquer de ne pas attendre l'approbation formelle des nouveaux travaux par la Commission de sorte que les activités préparatoires puissent débuter le plus tôt possible, l'objectif étant que la synchronisation des activités entre le CCPR et la JMPR revienne à la normale dans les meilleurs délais.

²⁴ REP25/EXEC2, paragraphe 12.

Questions émanant de la 34^e session du Comité du Codex sur les principes généraux

140. Le secrétariat du Codex a présenté le point subsidiaire, en notant que plusieurs questions avaient été soumises pour information à la Commission ou portées à son attention pour qu'elle les examine à sa 48^e session.

Organisation de réunions en ligne

141. Le secrétariat du Codex a rappelé qu'à sa 34^e session, le CCGP avait recommandé que la Commission, à sa 48^e session, prenne en compte le besoin de clarté et de transparence en ce qui concernait l'interprétation des procédures et des pratiques actuelles s'agissant du recours aux modalités en ligne pour l'organisation de réunions, tout en convenant qu'il était complexe et difficile de réviser et d'interpréter le *Manuel de procédure du Codex*. Il a été rappelé qu'au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission à sa 48^e session avait approuvé une modification du paragraphe 9 de la section 3 du *Manuel de procédure du Codex* (voir paragraphe 23, alinéa ii), en vertu de laquelle il était reconnu que les réunions pouvaient se tenir selon des modalités diverses, même s'il n'était pas fait explicitement référence aux modalités en ligne.

Travaux à mener par correspondance

142. La Commission a été informée que le CCGP lui avait recommandé d'énoncer clairement les tâches à accomplir et le calendrier lorsqu'elle attribuait des travaux par correspondance, et avait noté que cette demande avait été prise en compte lorsque des missions avaient été confiées au CCFFP et au CCMMP (voir les paragraphes 112 et 89, alinéa ii).
143. La Commission a également été informée qu'à sa 89^e session, le Comité exécutif avait recommandé que la Commission, à sa 48^e session, demande au CCGP de réviser le sous-alinéa ii de l'alinéa b du paragraphe 23 de la section 2 du *Manuel de procédure du Codex*, ainsi que tout autre section, s'il convenait, afin de prendre en compte l'expérience et les pratiques récentes en ce qui concernait la réactivation de comités ajournés *sine die* visant à les faire travailler par correspondance, afin de garantir la cohérence interne du *Manuel de procédure du Codex*.

Signalement de l'absence de quorum dans les rapports de réunion

144. À sa 34^e session, le CCGP a reconnu l'importance de la transparence s'agissant du signalement de l'absence de quorum lors d'une session d'un organe subsidiaire du Codex et a recommandé d'appeler l'attention de la Commission sur cette question. Il a été rappelé que le Comité exécutif avait examiné cette question à sa 88^e session et était convenu que le suivi des tendances à cet égard pouvait apporter des informations importantes dans le contexte de la gestion des travaux et du suivi de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques du Codex. Il a été souligné que l'indicateur 2.4.1 du cadre de suivi correspondrait, entre autres, au nombre de membres participant aux réunions du Codex

Conclusion

145. La Commission, à sa 48^e session:
- i. a pris note des sujets mis en évidence par le CCGP à sa 34^e session et des informations actualisées sur les progrès accomplis en ce qui concernait chacun de ces points;
 - ii. a demandé au CCGP d'examiner et de réviser le sous-alinéa ii de l'alinéa b du paragraphe 23 de la section 2 du *Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius*, ainsi que tout autre section, s'il convenait, afin de prendre en compte l'expérience et les pratiques récentes en ce qui concernait la réactivation de comités ajournés *sine die* visant à les faire travailler par correspondance, afin de garantir la cohérence interne du *Manuel de procédure du Codex*.

RAPPORTS DES COMITÉS FAO/OMS DE COORDINATION (point 7.2 de l'ordre du jour)²⁵

146. Le secrétariat du Codex a rappelé que, depuis la 47^e session de la Commission, quatre comités FAO/OMS de coordination s'étaient réunis, à savoir le CCAFRICA, le CCNASWP, le CCASIA et le CCNE. Les travaux d'élaboration de normes de ces comités de coordination ont été examinés au titre des points 4.7 et 5 de l'ordre du jour.
147. Les quatre coordonnateurs ont présenté à la Commission des rapports succincts sur les principaux éléments à retenir de la dernière session de leur comité FAO/OMS de coordination respectif, mettant en avant, à l'intention de la Commission, des questions autres que celles relatives aux travaux d'élaboration de normes (CRD46).

²⁵ REP25/AFRICA; REP25/NASWP; REP25/ASIA; REP25/NE; CRD25 (République arabe syrienne); CRD34 (Bangladesh).

148. Il a été noté que le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, à sa 25^e session, était convenu d'informer la Commission, à sa 48^e session, de son intention de modifier l'ordre du jour de ses sessions pour y faire figurer les questions d'intérêt pour la région Afrique émanant d'organisations régionales et d'autres organisations internationales. Le Comité exécutif, à sa 88^e session, est convenu de recommander à la Commission, à sa 48^e session, d'approuver la modification de l'ordre du jour de tous les comités FAO/OMS de coordination consistant à y inclure un point consacré aux «Questions d'intérêt pour la région émanant d'organisations régionales et d'autres organisations internationales». Il a été observé que ce point de l'ordre du jour allait aussi dans le sens de l'objectif stratégique 3 du Codex, à savoir «Renforcer les relations avec les organisations internationales concernées, en promouvant une approche coordonnée pour relever des défis mondiaux».
149. Les membres ont remercié les coordonnateurs pour l'excellent et important travail qu'ils avaient réalisé dans le but de faire progresser les travaux du Codex à l'échelle régionale. Notant que la 48^e session de la Commission marquait la fin du mandat des Fidji et de l'Ouganda en tant que coordonnateurs, le Président a salué le rôle précieux qu'ils avaient joué ainsi que l'autorité et le dynamisme dont ils avaient fait preuve au profit de leurs régions pendant leur mandat.
150. En réponse à une intervention concernant la collecte et la soumission de données sur les huiles d'olive, il a été précisé que la 29^e session du CCFO, prévue en février 2026, serait l'instance appropriée pour poursuivre l'examen de cette question.

Conclusion

151. La Commission, à sa 48^e session:
- i. a pris note des informations fournies;
 - ii. a remercié les coordonnateurs et les comités FAO/OMS de coordination pour leur important travail;
 - iii. a approuvé la modification de l'ordre du jour des comités FAO/OMS de coordination consistant à y inclure un point consacré aux «Questions d'intérêt pour la région émanant d'organisations régionales et d'autres organisations internationales».

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2026-2031 – CADRE DE SUIVI (point 8 de l'ordre du jour)²⁶

152. Le secrétariat du Codex a présenté ce point en rappelant le travail effectué depuis la 47^e session de la Commission pour élaborer le cadre de suivi du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031, notamment la consultation de tous les membres et observateurs au moyen d'une lettre circulaire sollicitant des observations sur le cadre de suivi proposé et la manière dont ces observations ont été prises en compte lors d'une réunion du groupe de travail convoquée avant la 89^e session du Comité exécutif²⁷.
153. Le Président a rappelé le travail important accompli par le Comité exécutif sur cette question, soulignant que les membres et les observateurs avaient eu la possibilité de soumettre des observations écrites, qui avaient été examinées par le groupe de travail réuni avant la 89^e session du Comité exécutif, et dont un résumé élaboré par le Président était disponible²⁸. Le Président a exhorté les membres à prendre en compte les travaux approfondis entrepris et à accueillir favorablement le cadre de suivi proposé, notant par ailleurs que les membres auraient la possibilité de réexaminer ce cadre après la première période biennale de mise en œuvre. Il a rappelé la recommandation que le Comité exécutif, à sa 89^e session, a adressée à la Commission, à sa 48^e session, laquelle préconisait l'adoption du cadre de suivi proposé.

Débats

154. Les membres ont salué le travail accompli par le Comité exécutif et le secrétariat du Codex, et ont noté les points suivants:
- le caractère inclusif et participatif du processus d'élaboration du cadre de suivi;
 - la nécessité pour les comités FAO/OMS de coordination de veiller à ce que leurs plans de travail régionaux aillent dans le sens des objectifs et des résultats du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031;
 - l'importance de disposer de valeurs de référence et de cibles pour tous les indicateurs afin de pouvoir mesurer efficacement les progrès accomplis;

²⁶ CX/CAC 25/48/13 et CX/CAC 25/48/13 Add.1; CRD14 (Bénin, Chine, El Salvador, Inde, Mexique, Panama, Thaïlande et Consumer Goods Forum); CRD32 (Ouganda); CRD33 (Sénégal); CRD34 (Bangladesh); CRD37 (Zambie); CRD42 (Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile).

²⁷ REP25/EXEC2.

²⁸ EXEC89/CRD02.

- la nécessité de revoir certains indicateurs afin de les rendre plus spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps («SMART») et plus stratégiques;
- le fait que le cadre de suivi constitue un point de départ et que les membres auraient la possibilité de le réexaminer après la première période biennale de mise en œuvre;
- l'importance de disposer de rapports descriptifs pour compléter les indicateurs quantitatifs;
- l'utilisation des technologies modernes, notamment l'intelligence artificielle, pour améliorer l'efficacité des travaux du Codex;
- l'importance de la publication en temps voulu des normes du Codex, qui est essentielle pour améliorer l'utilisation et la visibilité de ces dernières.

155. La Secrétaire du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a rappelé que le comité examinait son processus de suivi en vue de renforcer la collaboration avec les organisations d'établissement de normes, notamment le Codex, et a noté le lien existant avec l'indicateur 4.3.1, «Niveau d'utilisation des textes du Codex par les membres». Elle a ajouté que le Comité SPS avait récemment créé un groupe de travail sur la transparence qui serait chargé, entre autres, de l'examen des informations communiquées par les membres dans leurs notifications ainsi que des formats de notification, et a encouragé les membres à participer à ce processus et à formuler des observations.
156. Un observateur, bien que comprenant que le Codex avait un double mandat, a rappelé qu'il était important de veiller à ce que le Plan stratégique du Codex continue de donner la priorité à la sécurité sanitaire pour les consommateurs et à la protection des populations vulnérables, et que les situations d'urgence ne devaient pas être mises à profit pour créer de nouveaux marchés pour les aliments pour nourrissons ultratransformés. Un autre observateur s'est félicité du nouvel objectif stratégique 3, «Renforcer les relations avec les organisations internationales concernées, en promouvant une approche coordonnée pour relever des défis mondiaux», et a noté que ces organisations comprenaient les ONGI et qu'elles pouvaient apporter un soutien en fournissant des données sur le suivi de la mise en œuvre des normes.
157. Le secrétariat du Codex a indiqué que les rapports intérimaires relatifs au plan stratégique seraient publiés tous les deux ans et que le rapport final sur la mise en œuvre du *Plan stratégique du Codex pour 2020-2025* serait publié en 2026, notant que ces deux publications seraient utilisées dans le cadre de l'examen biennal du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031. Le secrétariat du Codex a également noté que des données de référence étaient disponibles pour les indicateurs repris du *Plan stratégique du Codex pour 2020-2025* et que de telles données seraient établies au fil du temps pour les nouveaux indicateurs. En outre, des informations contextuelles seraient présentées dans les rapports descriptifs. En outre, les membres ont été encouragés à participer aux débats en cours au sein du Comité SPS au sujet de la transparence et de la mise à jour éventuelle des systèmes de notification, ce qui pourrait contribuer à améliorer les informations concernant l'utilisation des normes du Codex et d'autres normes internationales.

Conclusion

158. La Commission, à sa 48^e session:
- i. a pris note des travaux réalisés depuis sa 47^e session concernant le cadre de suivi proposé pour le Plan stratégique du Codex pour 2026-2031;
 - ii. a pris acte des observations supplémentaires formulées et est convenu d'adopter le cadre de suivi du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031, tel que proposé par le Comité exécutif à sa 89^e session, en notant que ce cadre pourrait être réexaminé après deux ans, lorsque les premières données seront disponibles et qu'une expérience aura été acquise dans son utilisation;
 - iii. a prié le secrétariat du Codex de faire en sorte que le Plan stratégique du Codex pour 2026-2031 et son cadre de suivi soient publiés, diffusés et portés à l'attention de tous les comités du Codex, et a demandé aux comités FAO/OMS de coordination de s'assurer que leurs plans de travail régionaux aillent dans le sens des objectifs et des résultats du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031;
 - iv. a encouragé les membres à participer aux débats en cours au sein du Comité SPS de l'OMC au sujet de la transparence et de la mise à jour éventuelle des systèmes de notification, ce qui pourrait contribuer à améliorer les informations communiquées par les membres concernant l'utilisation des normes du Codex et d'autres normes internationales.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX (point 9 de l'ordre du jour)²⁹

159. Le secrétariat du Codex:

- a rappelé que ce document avait évolué au cours des dernières années en réponse aux demandes des membres et compte tenu de la détermination du secrétariat du Codex à faire en sorte qu'il contienne les informations essentielles sur les questions budgétaires et financières relatives au Codex et soit un outil utile à la planification et à la hiérarchisation des activités;
- a pris note du fait que la totalité des crédits ouverts avait été reçue de la FAO et de l'OMS pour l'exercice biennal 2024-2025;
- a pris acte de la contribution supplémentaire de 500 000 USD de la FAO pour l'exercice biennal 2026-2027 et du fait qu'elle serait soumise à l'approbation du Conseil de la FAO à sa 179^e session (1-5 décembre 2025);
- a rappelé la proposition d'utiliser des fonds supplémentaires pour:
 - accélérer la publication et l'accessibilité des normes du Codex dans les six langues en tirant parti des outils numériques et de l'innovation, l'accent étant mis sur les bases de données et les traductions;
 - répondre aux priorités de la Commission en matière d'élaboration de normes, de directives et de textes apparentés en faisant en sorte que le secrétariat du Codex puisse prêter l'appui nécessaire à cet égard;
- a pris note de la répartition actuelle des ressources dans le plan de travail 2026-2027, plus de 80 pour cent du budget étant destinés à l'activité centrale du Codex qu'est l'établissement de normes;
- s'est félicité des contributions extrabudgétaires de l'Australie, du Canada, du Japon, de la République de Corée et de Singapour ainsi que des contributions des secrétariats des pays hôtes au fonctionnement des organes subsidiaires du Codex.

160. Le Président a rappelé les conclusions de la 89^e session du Comité exécutif³⁰.

Débats

161. Les membres ont remercié le secrétariat du Codex des efforts déployés pour fournir des informations supplémentaires et:

- ont remercié la FAO et l'OMS de leur contribution au Codex, se sont réjouis de l'augmentation de la contribution de la FAO pour les besoins les plus pressants du Codex, et se sont réjouis également du fait que l'OMS maintienne sa contribution au même niveau que précédemment, en dépit d'un contexte financier difficile;
- ont pris acte des contributions extrabudgétaires et en ont remercié les membres concernés;
- ont rappelé les conclusions de la 47^e session de la Commission relatives aux questions budgétaires et financières, notant que celles-ci restaient pertinentes;
- ont fait leurs conclusions de la 89^e session du Comité exécutif et ont confirmé les domaines prioritaires définis, en réitérant que des ressources devaient être affectées aux fonctions essentielles du Codex, à savoir les travaux d'élaboration des normes du Codex, notamment la mise à jour ou la création de bases de données sur les additifs alimentaires, les résidus de pesticides, les médicaments vétérinaires, les méthodes d'analyse et les contaminants dans les aliments;
- ont encouragé le secrétariat du Codex à réaliser les activités concernant les bases de données pendant l'exercice biennal 2026-2027;
- se sont félicités de la transparence accrue en matière budgétaire, de l'évolution positive de l'examen et des débats relatifs aux questions budgétaires, et de l'accent mis sur l'élaboration d'un plan de travail en accord avec les priorités stratégiques du Codex;
- ont souligné la nécessité d'une approche souple et stratégique en matière de gestion financière qui permettrait d'exécuter le plan de travail, à la fois en faisant en sorte que les crédits alloués correspondent à l'évolution des priorités et en évitant toute complexité administrative inutile;

²⁹ CX/CAC 25/48/14 Rev.1; CRD15 Rev.1 (Panama et HealthforAnimals); CRD45 (Union internationale de science et de technologie alimentaires).

³⁰ REP25/EXEC2.

- ont encouragé le secrétariat du Codex à poursuivre les efforts déployés pour rechercher des gains d'efficacité, en particulier grâce à l'utilisation de la technologie moderne;
- ont indiqué que les activités cruciales du Codex, notamment la mise en place de nouvelles bases de données, devaient être financées dans le cadre du programme ordinaire;
- tout en se félicitant de l'augmentation de 500 000 USD du budget du Programme ordinaire de la Commission par la FAO, ont noté que celle-ci était insuffisante pour mettre en œuvre toutes les priorités non financées énoncées dans le document portant sur les questions financière et budgétaires relatives au Codex (CX/CAC 25/48/14 Rev.);
- ont souligné la nécessité d'un financement durable et prévisible de la Commission par la FAO et l'OMS;
- ont insisté sur l'importance d'un financement adéquat pour le Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques, lequel fournit la base scientifique qui sous-tend le travail du Codex;
- ont demandé que, au titre de la proposition issue de la Réunion conjointe³¹ de la FAO visant à ce que les éventuelles ressources supplémentaires mises à disposition soient affectées, entre autres, au Codex, les ressources soient réparties équitablement entre les organes FAO/OMS prodiguant des avis scientifiques au Codex;
- ont encouragé les contributions volontaires à l'intention de l'OMS en vue d'appuyer la fourniture d'avis scientifiques à la Commission.

Conclusion

162. La Commission, à sa 48^e session:

- i. a pris acte du rapport budgétaire intérimaire du Codex pour l'exercice biennal 2024-2025, de la proposition de budget pour 2026-2027 et des besoins budgétaires supplémentaires;
- ii. a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 89^e session et a confirmé les priorités de travail pour 2026-2027;
- iii. a remercié la FAO et l'OMS pour leur contribution au Codex, notamment l'affectation de 500 000 USD au budget de la Commission par la FAO;
- iv. prenant note des débats sur d'éventuelles contributions supplémentaires de la FAO aux activités du Codex, a encouragé les membres à plaider au sein des organes directeurs de la FAO pour que ces ressources soient réparties équitablement entre les organes prodiguant des avis scientifiques à la Commission;
- v. a encouragé la FAO à financer comme il se doit la fourniture d'avis scientifiques.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (point 10 de l'ordre du jour)³²

163. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté ce point en renvoyant aux informations contenues dans les documents de travail.

Débats

164. La Commission a noté les informations communiquées par la FAO, l'OMS et le Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture en rapport avec le Codex, a fait part de manière générale de sa satisfaction concernant le travail accompli, a souligné l'importance de l'assistance technique fournie aux pays en développement, a indiqué qu'il fallait mettre en place des mécanismes de financement en remplacement du Fonds fiduciaire du Codex et a appelé à prêter un soutien continu au programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques et aux activités de renforcement des capacités.

165. Les membres ont souscrit aux recommandations formulées par le Comité exécutif à sa 89^e session et ont fait part des observations supplémentaires ci-après.

Fonds fiduciaire du Codex

166. Les membres qui avaient bénéficié de l'appui du Fonds fiduciaire du Codex ont fait part de leur satisfaction et ont mis en évidence les résultats positifs des projets financés par le Fonds, notamment le renforcement des structures nationales du Codex, l'amélioration de la coordination et de la coopération aux niveaux national, régional et international et la participation accrue aux travaux du Codex au moyen des outils et des

³¹ Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (141^e session) et du Comité financier (206^e session) de la FAO, tel qu'il figure dans le document portant la cote CL 179/7.

³² CX/CAC 25/48/15; CRD16 Rev.1 (Bénin, El Salvador, Panama et Zambie); CRD24 (Indonésie); CRD42 (Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile); CRD43 (Équateur).

programmes d'apprentissage en ligne du Codex. Les membres ont également fait part de leur préoccupation quant à la clôture prochaine du Fonds, ils ont appelé à veiller à la transparence durant la transition et ont plaidé pour la mise au point de solutions de remplacement durables en vue d'appuyer le renforcement des capacités en cours et la participation, en particulier pour les pays dont les demandes d'assistance ont déjà été approuvées.

167. La représentante de l'OMS a informé la Commission qu'en raison de difficultés financières récurrentes, la FAO et l'OMS avaient décidé de mettre progressivement fin au Fonds fiduciaire du Codex en 2026. Les contributions au Fonds avaient diminué de 50 pour cent en 2025, ce qui avait entraîné un déficit de financement de près de 1 million d'USD; par conséquent, des projets avaient été suspendus ou avaient fait l'objet d'avis tendant à ce qu'ils soient clôturés avant l'échéance prévue. La persistance des besoins en matière de renforcement des capacités avait été reconnue, et l'OMS et la FAO étaient déterminées à continuer de fournir un appui aux membres en employant d'autres moyens existants ou des solutions de remplacement. Le représentant de la FAO a souligné en outre que de multiples canaux étaient encore disponibles pour demander et obtenir un appui et répondre aux besoins des pays en matière de renforcement des capacités. Il a encouragé les membres à communiquer à la FAO et à l'OMS leurs besoins spécifiques et leurs idées d'approches nouvelles.
168. Un observateur s'est félicité du rapport de l'OMS³³ et a appelé les membres à aligner leur législation sur les recommandations de l'OMS et la version révisée de la *Norme sur les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et produit destiné aux enfants en bas âge* (CXS 156-1987) afin de couvrir tous les moyens de commercialisation, y compris numériques, des produits pour bébés et de suivre les recommandations de l'OMS préconisant de préserver l'établissement d'une réglementation des conflits d'intérêts, y compris après la clôture du Fonds.

Assistance technique

169. Les membres ont salué les différents programmes d'assistance offerts par la FAO et l'OMS, soulignant qu'il importait de fournir un appui constant au renforcement des capacités nationales dans des domaines tels que la production de données, la participation à l'élaboration des normes du Codex et la mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition, notant à cet égard que l'assistance technique permettait aux pays de faire face aux difficultés rencontrées en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'adoption de pratiques optimales.
170. Le représentant de la FAO a expliqué qu'en ce qui concernait la FAO, le programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques était financé au moyen des fonds du Programme ordinaire, alloués par les organes directeurs de l'Organisation, et que les membres devaient continuer d'appeler l'attention de ces organes directeurs sur l'importance des avis scientifiques pour faire en sorte que les financements soient maintenus ou accrus. En ce qui concerne les autres domaines de travail, le représentant a encouragé l'ensemble des membres à envisager de verser des contributions volontaires afin de permettre à la FAO et à l'OMS de répondre aux demandes urgentes de renforcement des capacités à l'appui d'une participation accrue aux travaux du Codex et a remercié les membres qui l'avaient déjà fait.

Aliments ultratransformés

171. La Commission a noté les différents points de vue exprimés:
- Il n'existait pas de définition claire, fondée sur la science et harmonisée à l'échelle mondiale pour les aliments ultratransformés, et toute définition et/ou directive qui serait proposée devrait être basée sur des preuves scientifiques solides.
 - La sélection des experts appelés à participer à ce processus devrait être transparente, et devrait inclure des spécialistes de la science des aliments.
 - La classification des aliments devrait relever d'une démarche systémique et d'une approche fondée sur des données probantes.
 - Il était nécessaire de disposer d'un point de référence commun pour faciliter la tenue de débats fructueux et la mise en place d'un processus d'élaboration de politiques efficace.
 - Le Codex devrait réfléchir à la possibilité de mettre au point des définitions harmonisées pour des termes connexes tels que les nouveaux ingrédients et les aliments fonctionnels.

³³ CX/CAC 25/48/15; CX/EXEC 25/89/6 (paragraphe 5.10); https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/en/?lnk=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FMeetings%252FCX-701-48%252FWorking%2Bdocuments%252Fcac48_15f.pdf.

172. La représentante de l'OMS a rassuré la Commission quant aux fondements scientifiques des travaux qu'elle mène actuellement pour élaborer la définition opérationnelle et les directives concernant la consommation d'aliments ultratransformés.
173. Le représentant de la FAO a noté qu'il n'y avait pas de point de référence commun facilement disponible et a encouragé les membres à attendre que l'OMS et la FAO communiquent des informations additionnelles pouvant servir de point de référence commun dans le cadre de travaux visant à parvenir à une conception commune des aliments ultratransformés.

Conclusion

174. La Commission, à sa 48^e session:

- i. a remercié la FAO et l'OMS du travail accompli;
- ii. a approuvé les conclusions de la 89^e session du Comité exécutif;
- iii. a déploré la clôture progressive du Fonds fiduciaire du Codex, soulignant les excellents progrès accomplis grâce aux financements de ce Fonds, et a de nouveau encouragé la FAO et l'OMS à déterminer quels autres mécanismes pourraient permettre de poursuivre les activités de renforcement des capacités, fort nécessaires;
- iv. a réaffirmé le rôle critique des avis scientifiques fournis par les organes scientifiques consultatifs mixtes FAO/OMS s'agissant d'étayer les travaux du Codex.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE (point 11 de l'ordre du jour)³⁴

Élection du président et des vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius

175. La Commission a élu par consentement général les membres ci-après pour un mandat allant de la fin de la session en cours jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de la Commission (49^e session):

Président:	M. Allan Azegele (Kenya)
Vice-Présidents:	M ^{me} Jing Tian (Chine)
	M. Khalid Alzahrani (Arabie saoudite)
	M ^{me} Betül Vazgeçer (Türkiye)

Élection des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique

176. La Commission a élu ou réélu par consentement général les membres suivants du Comité exécutif sur une base géographique pour la période allant de la fin de la session en cours jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Commission (50^e session):

Afrique:	Maroc (réélu)
Asie:	Inde (réélue)
Europe:	Pays-Bas (Royaume des) (élu)
Amérique latine et Caraïbes:	Costa Rica (réélu)
Proche-Orient:	Émirats arabes unis (élus)
Amérique du Nord:	États-Unis d'Amérique (élus)
Pacifique Sud-Ouest:	Australie (réélue)

NOMINATION DES COORDONNATEURS (point 12 de l'ordre du jour)³⁵

177. Le secrétariat du Codex a informé la Commission que quatre des comités FAO/OMS de coordination s'étaient réunis depuis la 47^e session, à savoir le CCAFRICA, le CCNASWP, le CCASIA et le CCNE. Il a également fait savoir à la Commission que le CCAFRICA et le CCNASWP avaient proposé la candidature de la Gambie et des Îles Cook, respectivement, comme prochains coordonnateurs, et que le CCASIA et le CCNE avaient proposé que les coordonnateurs actuels, respectivement le Japon et le Sultanat d'Oman, soient reconduits.

³⁴ CX/CAC 25/48/16; CRD17 (El Salvador et Inde).

³⁵ CX/CAC 25/48/17; CRD18 (Mexique); CRD32 (Ouganda).

Conclusion

178. Conformément au paragraphe 2 de l'article IV de la section 2.1, «Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius», du *Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius*, et sur la base des candidatures proposées par les comités FAO/OMS de coordination, les membres ci-après de la Commission ont été nommés ou reconduits en qualité de coordonnateurs pour un mandat allant de la fin de la 48^e session de la Commission jusqu'à la fin de la première session ordinaire de la Commission qui suivra la prochaine session du comité de coordination régional pertinent.

CCAFRICA: Gambie (premier mandat)

CCNASWP: Îles Cook (premier mandat)

CCASIA: Japon (mandat renouvelé)

CCNE: Oman (mandat renouvelé)

DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE LA NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 13 de l'ordre du jour)³⁶

179. Le Président a présenté ce point, en remerciant les pays membres chargés de nommer les présidents des organes subsidiaires du Codex et en rappelant les efforts consentis sans relâche pour faire en sorte que le Codex accomplisse son mandat.

Débats

180. La Commission a noté la réactivation du CCMMP, qui fait suite à la décision de commencer de nouveaux travaux en vue de l'élaboration d'une norme sur le lait de chamelle liquide pasteurisé (paragraphe 89, alinéa ii), ainsi que la décision de maintenir le CCFFP actif (paragraphe 112), ces deux comités travaillant par correspondance. La Commission a également noté que la Nouvelle-Zélande et la Norvège étaient disposées à continuer d'héberger le CCMMP et le CCFFP, respectivement.

181. Les États-Unis d'Amérique ont informé la Commission qu'après avoir rempli pendant 61 ans le rôle de pays hôte du CCPFV, ils cesseraient d'exercer ces fonctions pour permettre à un autre pays de prendre la relève. Ils ont insisté sur leur engagement constant à l'appui des travaux du comité et leur volonté d'offrir leur soutien au nouveau pays hôte par la mise en commun de connaissances et de données d'expérience.

182. La République de Corée a fait part de sa volonté d'endosser le rôle de pays hôte du CCPFV, ce qu'ont accueilli avec satisfaction les membres du Codex.

183. Compte tenu du changement de pays désigné responsable du CCPFV, une proposition tendant à ce que l'on saisisse cette occasion pour réviser le mandat du comité a été faite et a reçu un accueil favorable; il a été proposé que cette révision soit menée lors de la 49^e session de la Commission.

Conclusion

184. La Commission, à sa 48^e session:

- i. a confirmé la réactivation du CCMMP, placé sous la responsabilité de la Nouvelle-Zélande et dont les travaux seront menés par correspondance;
- ii. a confirmé que le CCFFP, placé sous la responsabilité de la Norvège, resterait actif et travaillerait par correspondance;
- iii. a remercié les États-Unis d'Amérique pour l'appui qu'ils ont fourni au CCPFV durant plus de 60 ans et a désigné la République de Corée comme nouveau pays hôte du CCPFV;
- iv. est convenue de réviser le mandat du CCPFV lors de la 49^e session de la Commission;
- v. a confirmé la désignation des pays chargés de la nomination des présidents des organes subsidiaires du Codex, dont la liste figure à l'annexe X;
- vi. a remercié les pays hôtes pour les ressources qu'ils consacrent à l'hébergement des différents organes subsidiaires du Codex.

AUTRES QUESTIONS (point 14 de l'ordre du jour)

Proposition visant l'élaboration de normes sur la farine de manioc de haute qualité, la farine de patate douce et la farine d'igname (Nigéria)³⁷

³⁶ CX/CAC 25/48/18; CRD19 (Mexique).

³⁷ CRD22 (Nigéria).

185. Se référant au document CRD22, le Nigéria a souligné qu'il était de plus en plus nécessaire de définir pour ces produits des paramètres de qualité et de sécurité sanitaire qui soient internationalement reconnus, afin de protéger la santé des consommateurs, de faciliter les pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et d'améliorer l'accès aux marchés, compte tenu, également, de la demande mondiale croissante de produits sans gluten et de sources de glucides différentes.

Débats

186. Certains membres ont indiqué que les normes relatives à des produits qu'il était proposé d'élaborer contribueraient à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et aussi amélioreraient l'accès aux marchés, réduiraient les pertes après récolte et renforceraient la sécurité sanitaire des aliments pour les populations qui dépendent de ces produits de base, et se sont déclarés favorables à l'élaboration de normes du Codex sur ces différentes farines.

187. En réponse à la question de savoir s'il était pertinent d'élaborer une nouvelle norme sur ces produits alors que la *Norme sur la farine comestible de manioc* (CXS 176-1989) existait déjà, le secrétariat du Codex a fait observer qu'il fallait déterminer le lien entre les nouveaux travaux proposés et les normes existantes. Il a également expliqué que, compte tenu des recommandations du Comité exécutif, une approche horizontale était préférable, et il a suggéré d'envisager de réviser la norme existante de sorte à couvrir tous les types de farine de manioc, ou d'élaborer une norme de groupe unique pour toutes les farines de tubercules proposées. Il a en outre indiqué que le pays auteur de la proposition pourrait la revoir et l'actualiser à la lumière de ces observations techniques et procédurales, après quoi une proposition révisée pourrait être distribuée pour observations écrites à tous les membres et observateurs afin de faciliter la prise de décision ultérieure par le Comité exécutif et la Commission.

Conclusion

188. La Commission, à sa 48^e session:

- i. de l'intérêt marqué pour ce domaine de travail;
- ii. du fait que les propositions n'avaient pas fait l'objet d'un examen, notamment d'un examen critique, qu'il existait une norme du Codex sur la farine comestible de manioc et que, par conséquent, il fallait établir un lien entre la norme proposée et la norme existante;
- iii. du fait que le Comité exécutif recommandait une approche horizontale des normes relatives à des produits et qu'il convenait de réfléchir plus avant à la possibilité de regrouper ces farines.

189. La Commission, à sa 48^e session, a recommandé au Nigéria et aux membres intéressés d'examiner et d'actualiser cette proposition de nouveaux travaux et a indiqué que celle-ci pourrait ensuite être soumise pour examen au secrétariat du Codex et que des observations écrites seraient demandées à tous les membres au moyen d'une lettre circulaire, aux fins d'un examen par le Comité exécutif à sa 90^e session et par la Commission à sa 49^e session.

Élaboration d'une norme sur les noix de cajou (Inde)³⁸

190. Se référant au document CRD23, l'Inde a souligné que les nouveaux travaux concernant l'élaboration d'une norme sur les noix de cajou avaient déjà été approuvés par la Commission à sa 44^e session (2017) et avaient également reçu le soutien des comités de coordination. Elle a rappelé que la Commission, à sa 47^e session, avait recommandé d'actualiser la proposition pour y inclure les informations les plus récentes, ce que traduit le document CRD23. L'Inde a indiqué que les travaux étaient au point mort parce que la Commission, à sa 43^e session (2020), avait ajourné *sine die* le CCPFV et, rappelant des précédents où des comités avaient travaillé par correspondance pour traiter un ordre du jour restreint, a demandé à la Commission, à sa 48^e session, de réactiver le CCPFV, tout en prenant note de la désignation de la République de Corée comme nouveau pays hôte du Comité.

Débats

191. Les membres se sont dits favorables au fait d'avancer dans l'élaboration de la norme proposée, bien conscients de l'importance économique de la noix de cajou en tant que produit commercialisé à l'échelle mondiale. Il a toutefois été proposé de prévoir une période de transition afin de permettre au nouveau pays hôte de prendre ses marques et de réfléchir aux futures priorités de travail.

192. Le secrétariat du Codex a souligné que la Commission venait juste de désigner le nouveau pays hôte du CCPFV, à sa 48^e session, et qu'elle était en outre convenue d'examiner le mandat de ce comité à sa 49^e session. Il a rappelé la pratique établie, consistant à suivre une approche progressive pour les propositions de nouveaux travaux, dont une des étapes est le recueil d'observations écrites, afin de garantir une prise de

³⁸ CRD23 (Inde).

décision en connaissance de cause. Il a estimé, compte tenu du fait que la proposition révisée avait été soumise sous la forme d'un document de séance, qu'il convenait de prévoir un délai suffisant pour permettre l'examen et que l'on pourrait publier une lettre circulaire pour recueillir des observations sur la proposition parallèlement avec la période de transition laissée au pays hôte et aux débats sur le mandat.

Conclusion

193. La Commission, à sa 48^e session, a pris note de l'intérêt continu pour ce domaine de travail et a indiqué que, compte tenu de la désignation récente du nouveau pays hôte du CCPFV, de la période de transition nécessaire et du fait que le mandat de ce Comité serait encore examiné à la 49^e session, il serait prématuré de décider de changer le statut du Comité à la 48^e session.

194. La Commission, à sa 48^e session, a recommandé qu'une lettre circulaire soit diffusée afin de recueillir les observations des membres et des observateurs pour faciliter l'examen de la proposition de nouveaux travaux par le Comité exécutif à sa 90^e session et par la Commission à sa 49^e session.

Rôle du Codex dans la progression de la classification des aliments, en particulier pour ce qui est des aliments ultratransformés (Union internationale de science et de technologie alimentaires)³⁹

195. À l'occasion de l'examen du document CRD26 par la Commission, à sa 48^e session, les points de vue ci-après ont été exprimés.

196. Les membres favorables à l'initiative ont souligné que l'absence de définitions claires, scientifiquement fondées et harmonisées à l'échelle mondiale pour les aliments ultratransformés était un problème d'apparition récente susceptible d'avoir des effets significatifs sur le commerce mondial, la sécurité sanitaire des aliments et la politique nutritionnelle. Ils ont insisté sur le fait que cette question était transversale et concernait plusieurs organes subsidiaires du Codex, lequel, du fait de son mandat sans équivalent couvrant la santé, le commerce et les normes, était l'instance idéale pour la traiter en toute transparence.

197. Les membres ayant exprimé des préoccupations au sujet de l'initiative jugeaient prématuré d'entamer de nouveaux travaux à ce stade, soulignant les activités en cours de l'OMS dans ce domaine, parmi lesquelles l'élaboration de directives de l'OMS et d'une définition opérationnelle des aliments ultratransformés. Ces membres estimaient en outre que les actuels comités actifs du Codex étaient parfaitement à même d'examiner différents aspects des aliments ultratransformés si un membre soumettait une proposition précise. D'aucuns craignaient aussi que l'introduction de la notion d'aliment ultratransformé dans les réglementations ou normes alimentaires avant qu'un consensus scientifique suffisant ait été atteint puisse avoir des conséquences négatives sur les cadres actuels de catégorisation, d'étiquetage et d'évaluation des risques.

198. Un observateur s'est félicité des orientations de l'OMS et a appelé instamment le Codex à examiner les incidences des aliments ultratransformés tant sur la santé que sur l'environnement.

199. Le pays auteur de la proposition a affirmé que les modèles de classification actuels, en particulier ceux qui étaient tirés de la classification des aliments NOVA, accordaient trop d'importance au degré de transformation et négligeaient la qualité de la formulation et de la composition, et que des aliments sans danger pour la santé risquaient de ce fait d'être mal classés ou stigmatisés.

200. En réponse à une demande de clarification, la représentante de l'OMS a expliqué que son organisation travaillait actuellement à l'élaboration d'une définition opérationnelle et qu'elle élaborerait ensuite des directives, dans les deux cas en se fondant sur des données scientifiques solides, recueillies dans le cadre d'examen systématiques.

Conclusion

201. La Commission, à sa 48^e session:

- i. a pris note de l'intérêt général pour ce domaine de travail;
- ii. a pris acte des travaux en cours, au sein de l'OMS, sur les aliments ultratransformés;
- iii. a souligné la pertinence de cette question pour plusieurs comités du Codex;
- iv. a indiqué que les membres intéressés pouvaient formuler une proposition plus détaillée en vue d'une discussion ultérieure.

³⁹ CRD26 (Union internationale de science et de technologie alimentaires); CRD44 (Institute of Food Technologists [IFT]).

APPENDIX I**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES****CHAIRPERSON
PRÉSIDENT
PRESIDENTE**

Dr Allan Azegele
Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Livestock Development Nairobi
Kenya

**VICE-CHAIRPERSONS
VICE-PRÉSIDENTS
VICEPRESIDENTES**

Dr Jing Tian
Director of International Food Safety Standards Division
China National Center for Food Safety Risk Assessment
Beijing
China

Mr Khalid Alzahrani
Head of the International Communication Department for
Food Standards
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh
Saudi Arabia

Dr Betül Vazgeçer
Engineer
Ministry of Agriculture and Forestry
Ankara
Türkiye

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ALGERIA ALGÉRIE ARGELIA**Mr Fouad Bendjeddou**

Directeur Central

Ms Ratiba Dergam

Chef de bureau chargé de la sous-Direction de la Sécurité des produits alimentaires.

Ms Hanane Bedjaoui

Lecturer-researcher.
Department of Agronomy, University of Biskra

ANGOLA**Ms Josefa Leonel Correia Sacko**

Ambassador and Permanent Representative

Mr Gerson Mateus dos Santos Francisco

Third Secretary

Mr José da Silva Domingos Simão

Head of the Department of Contaminants and Physicochemical Compounds

AUSTRALIA AUSTRALIE**Mr Tom Black**

First Assistant Secretary
Exports and Veterinary Services Division
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

Mr Scott Mersch

Director
Codex Australia
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

AUSTRIA AUTRICHE AUSTRIA**Ms Karin Gromann**

Head of Department Food safety and Consumer protection: Chemical and technological risks, Genetic engineering

Mrs Bettina Brandtner

Codex Contact Point

AZERBAIJAN AZERBAÏDJAN AZERBAIYÁN**Mr Ramazan Nabiyeu**

Deputy Chairman of the Board
Codex Contact Point
Deputy Chairman of the Board
Azerbaijan Food Safety Institute

Ms. Aygun Ganbarzade

Specialist
Scientific Research Center
Azerbaijan Food Safety Institute

BAHRAIN BAHREÏN BAHREIN**Ms Fatema Isa**

Head of standards development

BELGIUM BELGIQUE BÉLGICA**Mr Carl Berthot**

General Councilor Federal Public Service Public Health

Mr César Timmerman

Food Policy Officer, Federal Public Service Economy

BELIZE BELICE**Ms Natalie Gibson**

Technical Director Food Safety

BENIN BÉNIN**Ms Baké Tounkara Madeleine Lafia Mora**

Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

Mr Egnon Jacques Hougbenou Hougla

Codex Contact Point / Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

Mr Mouhamed Nazif Moutawakilou El-Hadji Alassane

Directeur Général de l'Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et de Contrôle de Qualité / Ministère de l'Industrie et du Commerce.

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BOSNIA Y HERZEGOVINA****Mr Sanin Tankovic**

Director of the Food Safety Agency of Bosnia and Herzegovina

BRAZIL BRÉSIL BRASIL**Mr Paulo Roque Martins Silva**

Head of International Affairs, National Institute of Metrology, Quality and Technology – INMETRO

Mr Cesar Vandesteem Júnior

Coordinator of Multilateral Affairs, Ministry of Agriculture - MAPA

Ms Fernanda Vanessa Mascarenhas Magalhães

Agricultural Attaché of the Permanent Mission of Brazil to the FAO, Ministry of Agriculture - MAPA

Mr Guilherme Antônio da Costa Júnior

Chief of Staff of the Secretariat for Trade and International Affairs, Ministry of Agriculture and Livestock – MAPA

Ms Lara Pereira

Health Regulation Expert, Brazilian Health Regulatory Agency – ANVISA

Mr Leandro Rodrigues Pereira

Deputy Director, Brazilian Health Regulatory Agency-ANVISA

Mr Tiago Lanus Rauber

Food Standards and Regulation Coordinator, Brazilian Health Regulatory Agency – ANVISA

Mr Paulo José Chiarelli Vicente de Azevedo

Counsellor, Alternate permanent representative of Brazil to the FAO, Ministry of Foreign Affairs - MRE

Mr Roman Leon Gieburowski Neto

Second-Secretary - Alternate permanent representative of Brazil to the FAO, Ministry of Foreign Affairs - MRE

BRUNEI DARUSSALAM BRUNÉI DARUSSALAM**Dr Norashkin Hj Mohd Fadillah**

Chief Technical Officer

Ms Pg Nur Halimatussaadiah Pg Mohd Alias

Director, Standards and Risk Assessment Department, BDFA

Ms Kasumawati MD Ja'afar

Director of Regulatory Compliance Department, BDFA

Mr Muhammad Hanafi Haji Zulkifli

Technical Officer, Regulatory Compliance Department, Brunei Darussalam Food Authority

BULGARIA BULGARIE**Mr Ivo Mouskourov**

Permanent representative

Dr Galia Kostadinova

Head of the Food Safety Department Agri-Food Chain Policies Directorate

Ms Petia Tasseva

State Expert

BURKINA FASO**Ms Cyrille Ganou Badolo**

Ambassadeur Représentant permanent

Mr Aristide Thiombiano

Attaché

CABO VERDE**Ms Patrícia Miranda Alfama**

Executive Director, Board of Directors Independent Health Regulatory Authority

Ms Alice Rodrigues

Director of Food Regulation Independent Health Regulatory Authority

CAMEROON CAMEROUN CAMERUN**Mr Jacques Josué Anaba**

Conseiller Technique N°2, Représentant ANOR

CANADA CANADÁ**Mr Jay Holmes**

Senior Director, Food Risk Management Division

Ms Alison Wereley

Senior Policy Analyst

Mr Matthew Lapointe

Deputy Director

Ms Meghan Quinlan

Manager, Bureau of Policy, Interagency and International Affairs

Ms Nancy Ing

Regulatory Policy and Risk Management Specialist

Ms QAMER HAMEED

Alternate Permanent Representative of Canada to the Food and Agriculture Agencies of the UN

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE REPUBLICA CENTROAFRICANA**Mr GAN-SELE GBADIN**

Directeur de la Normalisation et de la Qualité

CHILE CHILI**Mr Víctor Rivera**

Coordinador de asuntos regulatorios e internacionales

Ms Roxana Vera

Jefe de Departamento de Asuntos Internacionales, Servicio Agrícola Ganadero (SAG)

Ms Iorena Galarce

Asuntos regulatorios

Mr Nicolás Tobalina

Codex Contact Point

CHINA CHINE**Mr Fajun Sun**

Deputy Director-General
Department of Agro-product Safety and Quality
Ministry of Agriculture and Rural Affairs

Mr Yongxiang Fan

Researcher, China National Center for Food
Safety Risk Assessment

Ms Lu Bai

Deputy Director General
Import and export food safety bureau
GACC

Ms Chun Yin Mak

Senior Chemist (Risk Assessment)1
Centre for Food Safety, Food and Environmental
Hygiene Department
HKSAR Government

Mr Chang Li

Agronomist, Center of Agro-product Safety and
Quality, Ministry of Agriculture and Rural Affairs

Mr Chao Lu

First consultant Import and export food safety
bureau , GACC

Mr Chongyi Du

Engineer, Shenzhen Institute of Standards and
Technology

Mr Donghui Xu

Researcher, Institute of Vegetables and Flowers,
Chinese Academy of Agricultural Sciences

Ms Fung Man Cheung

Scientific Officer (Contaminant
Centre for Food Safety, Food and Environmental
Hygiene Department, HKSAR Government

Ms Hao Ding

Associate Researcher, China National Center for
Food Safety Risk Assessment

Ms Haihong Hao

Professor Huazhong Agricultural University,
College of Veterinary Medicine

Mr Jing Qiu

Professor
Institute of Quality Standards and Testing
Technology for Agro-Products
Chinese Academy of Agricultural Sciences

Ms Jiongqian Pang

Investigator, Department of Food Safety
Standards, Risk Surveillance and Assessment,
National Health Commission

Mr Ke Wang

Professor-level Senior Engineer/Vice
President, Shenzhen Institute of Standards and
Technology

Ms Lihua Hao

Professor, China Institute of Veterinary Drug
Control

Dr Lifang Duan

Division Director / Professor, Institute for the
Control of Agrochemicals, Ministry of Agriculture
and Rural Affairs

Mr Mengjiao Ma

Division Director
Department of Agro-product Safety and Quality
Ministry of Agriculture and Rural Affairs

Ms XINDAN Lu

Division Director/Senior Agronomist
Center of Agro-product Safety and Quality
Ministry of Agriculture and Rural Affairs

COLOMBIA COLOMBIE**Ms Alba Rocio Jimenez Tovar**

Director of Food and Beverages

Ms Jhenifer Mojica Florez

Ambassador, Permanent Representative of
Colombia

Mr Jaime Andres Gnecco Daza

Deputy Permanent Representative

Ms Laura Quintero Buritica

First Secretary

Mr Miguel Ángel Rincón Barrera

Advisor

Mr Alexander Diaz Robayo

Specialized Professional

Ms Marisol Dominguez

Advisor

Ms Sandra Castellanos

Advisor

Ms Sara Angarita

Observer

COMOROS COMORES COMORAS**Mr Malida Abdel Kader Ahmada**

Inspecteur Officiel de contrôle sanitaire et
phytosanitaire des aliments

CONGO**Mr Bienvenu Ntsouanva**

Représentant Permanent Adjoint

Ms Benedie Glaspie Ngangoue

Attachée technique

COSTA RICA**Ms Amanda Lasso Cruz**

Jefe de delegación

Ms Carla Sierra

Alternate Permanent Representative of Costa Rica to FAO

CÔTE D'IVOIRE**Mr Usman Cisse**Chef de Service
Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières**CROATIA CROATIE CROACIA****Ms Nika Jiroušek Balen**

Head of Department, Ministry of Agriculture

CUBA**Ms Hortensia Nancy Fernández Rodríguez**

Dr C. y Presidenta del Comité Nacional del Codex y Directora General de la Oficina Nacional de Normalización (ONN)

Mr Angel Manuel Casamayor Leon

Experto Ministerio de Comercio Exterior y la Inversión Extranjera (MINCEX)

Mr Antonio Alexander León Mursuli

Grupo Empresarial AZCUBA

Ms Rocío Hernández Dusto

Directora Calidad y Tecnología del Ministerio de la Industria Alimentaria

Ms Mayra Martí Pérez

Jefa Departamento Higiene y Nutrición de la Dirección Nacional de Salud Ambiental del Ministerio de Salud Pública

CYPRUS CHYPRE CHIPRE**Dr Maria Konstantinou**

Codex Contact Point

Ms Marina Karavia

Department of Agriculture

CZECHIA TCHÉQUIE CHEQUIA**Mr Jindrich Fialka**

Director General

Mr Martin Stepanek

Director

Ms Dana Triska

Head of Unit

DENMARK DANEMARK DINAMARCA**Dr Camilla Brasch Andersen**

Chief Consultant

Mr Kristoffer Meineche Fisker

Head of Section

Ms Susanne Kofoed

Special Advisor

Ms Outi Emilia Tyni

Political Administrator

DOMINICA DOMINIQUE**Ms Naomi Bannis-Sampson**

Codex Contact Point

**DOMINICAN REPUBLIC
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
REPÚBLICA DOMINICANA****Ms Ada Hernandez**

Embajadora, Representante Permanente

Mr Daniel Beltré Acosta

Consejero

Ms Zaida Acosta

Segunda Secretaria

ECUADOR**Mr Esteban Moscoso Bohman**

Embajador, Representante Permanente

Ms Veronica Gomez

Representante Permanente adjunta

EGYPT ÉGYPT EGIPTO**Eng Noha Mohamed Atia**Food standards specialist
Egyptian Organization for
Standardization and Quality (EOS)**Eng El-Shahat Abdelrahman Selim**Consultant of Regulatory and gov. Affairs
Egyptian Chamber of Food Industries**Ms Mervat Fouad Nasr**

Consultant of Pharmacognosy and Special foods

Ms Randa Karam HabibHead, Regulatory and Scientific Affairs
IFFCO Group

Ms Shaymaa Sarhan

Director, Regulatory and Scientific Affairs
- Nestle

EL SALVADOR**Mr Carlos Eduardo Sosa Escobar**

Deputy Permanent Representative

Ms Zaida Guzmán

Directora Técnica, Organismo Salvadoreño de
Reglamentación Técnica, Consejo Nacional de
Calidad

ERITREA ÉRYTHRÉE ERITREA**Mr Asmerom Kidane Tecleghiorghis**

Representative of the State of Eritrea to the Rome
Based UN Agency

ESTONIA ESTONIE**Ms Anneli Tuvike**

Deputy Head of Food Safety Department

ETHIOPIA ÉTHIOPIE ETIOPIA**Ms Demitu Hambisa Bonsa**

Ambassador

Mr Samuel Ayenew Yeshaneh

Minister

Mr Mengistu Tefera

National Codex Contact Point

**EUROPEAN UNION
UNION EUROPÉENNE
UNIÓN EUROPEA****Mr Gaspar Avendaño Perez**

Policy Officer

Mr Sébastien Goux

Deputy Head of Unit

Ms Ioulia Drossinou

First Secretary
EU Delegation in Rome

Ms Judit Krommer

Policy Officer

Ms Irene Seipelt

European Union Codex Contact Point

Ms Dzhari Chauvet

Trainee
EU Delegation in Rome

FIJI FIDJI**Dr Andrew Tukana**

Permanent Secretary for Agriculture and
Waterways

FINLAND FINLANDE**Mr Sebastian Hielm**

Food Safety Director

Mr Hannu Miettinen

Senior Ministerial Adviser, Legal Affairs

FRANCE FRANCIA**Mr Emmanuel Potier**

Adjoint à la cheffe du bureau des négociations
européennes et multilatérales (BNEM) - Ministère
de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Ms Florine Maugerard

Chargée de missions au bureau FAO et Codex
Alimentarius - Secrétariat général des affaires
européennes

Mr Loïc Evain

Président du Comité du Codex sur les Principes
Généraux

Mr Stéphane Sandre

Point de contact national Codex

Ms Aurélie Kuakivi

Adjointe à la Cheffe du bureau Produits d'origine
végétale et boissons alcoolisées

Ms Corinne Bergeron

Rédactrice coordination de la lutte contre la fraude
et des affaires internationales - Bureau Produits
d'origine végétale et boissons alcoolisées

Mr Pierre Tribon

Chef du bureau FAO et Codex Alimentarius -
Secrétariat Général des Affaires Européennes

GAMBIA GAMBIE**Mr Mamodou Bah**

Director General, Food Safety and Quality
Authority

Mr Ebrima Musa Jallow

Director of Standardization

Ms Jainaba Jagne

Permanent Secretary Ministry of Higher Education,
Research, Science and Technology

Mr Ousman Ceesay

Deputy Permanent Secretary

Mr Ousman M. Jarju

Director of Mycotoxin Laboratory National
Agricultural Research Institute

GEORGIA GÉORGIE**Mr Aleksandre Zurabishvili**

Head, Food Department of the National Food Agency

Mr Zurab Zurashvili

Head, Department of International Relations

GERMANY ALLEMAGNE ALEMANIA**Ms Anne Beutling**

Deputy Head of Division 622, Federal Ministry of Agriculture, Food and Regional Identity (BMLEH)

Ms Martine Püster

Head of Division - International Affairs, Federal Office of Consumer Protection and Food Safety (BVL)

GHANA**Mr Roderick Daddey-Adjei**

Deputy Chief Executive Officer

Ms Doreen Afi Gyau Koranteng

Codex Contact Manager

Mr Gayheart Edem Mensah

Deputy Chief Executive Officer- Corporate Services Division

GREECE GRÈCE GRECIA**Dr Ioannis Geraris Kartelias**

Hellenic Food Authority (EFET)

Dr Sotiria Kotopoulou

Hellenic Food Authority (EFET)

GUATEMALA**Mr Nelson Antonio Ruano Garcia**

Director de Inocuidad / Punto Focal del Codex Alimentarius

Ms Francisca Alejandra Noriega Solares

Legal Assistant of Guatemala Codex

Ms Lesli Archila

Secretariat of Codex Guatemala

Ms Madellin Orellana

Assitant Secretary Codex Guatemala

Ms Ursula Quintana

Comité Nacional

GUINEA-BISSAU GUINÉE-BISSAU**Mr Nsumne Jose Mora**

Point Contact Codex Alimentarius

Dr Suntum Duganda

Direction of the Wealth Service and Natural Medicine

GUYANA**Ms Jo-Ann Busgith**

Technical Officer II / Codex Contact Point

HAITI HAÏTI**Mr Monorde CIVIL**

Codex Contact Point

HONDURAS**Ms Mirian Bueno Almindarez**

Directora Técnica de Inocuidad Agroalimentaria Servicio Nacional de Sanidad e Inocuidad Agroalimentaria (SENASA)

Ms Maria del Pilar Aguilar

Alternate Representative of Honduras to FAO, IFAD and WFP

HUNGARY HONGRIE HUNGRÍA**Dr Attila Nagy**

Director, Chairman of CCMAS

Ms Borbala Bende

Veterinary and Food Safety Attaché

INDIA INDE**Mr. Rajit Punhani**

CEO

Food Safety and Standards Authority of India

Ms. Hemalatha Poovel Bose

Secretary Spices Board of India

Mr Nikhil Gajraj

Joint Secretary

Ministry of Health and Family Welfare

Ms Vani Rao

Ambassador and PR

Dr Narsaiah K

Assistant Director General

ICAR

New Delhi

Dr Alka Rao

Codex Contact Point and Advisor

Food Safety and Standards Authority of India

Dr Ram Mohan

Director, MPEDA

Dr Sudharshan Iyengar Madenur Rangaswamy

Former director Spices Board and Chairman CCSC

Dr Vakdevi Validandi

ICMR-National Institute of Nutrition

Mr. Balaji Jujavarapu

Minister (Agriculture)

Mr. Nagabhooshana GTechnical Officer
Food Safety and Standards Authority of India**Ms. Shreya Pandey**

Representative FICCI

INDONESIA INDONÉSIE**Mr Heru Suseno**Director of Standards Development for Agro,
Chemistry, Health and Conformity Assessment,
National Standardization Agency of Indonesia**Ms Fathia Maryam Perdata**

Ministry of Foreign Affairs

Mr Purna Cita Nugraha

Indonesian Embassy in Rome

Ms Agus SusantoHead of Indonesian Center for Agricultural
Development and Modernization of Livestock and
Animal Health, Ministry of Agriculture**Ms Angga Ardhati Rani Hapsari**

Ministry of Agriculture

Mr Ganjar Pratomo

Ministry of Agriculture

Ms Hasanatun Hasinah Hasanatun

Ministry of Agriculture

Mr Hermana

Ministry of Marine Affairs and Fisheries

Ms Lif Syarifah Munawaroh

Ministry of Agriculture

Ms Miranti Reine Devilana

Food Safety Inspector

Mrs Mutia Ardhaneswari

Secretariat of the Codex Contact Point

Ms Nuri Wulansari

Secretariat of the Codex Contact Point

Mr Purwiyatno Hariyadi

Professor IPB University

Ms Septiana Isnaeni

Secretariat of the Codex Contact Point

Ms Wara Fitria Tristiyanti

National Food Agency

Ms Yusra EgayantiDirector for Food Safety and Quality Standards
Formulation, National Food Agency**Ms Dyah Setyowati**

Indonesian Food and Drug Authority

Ms Destriani Sanjaya Pinem

Indonesian Food and Drug Authority

Mr Tri Aris WibowoDirector of Processing, Ministry of Marine Affairs
and Fisheries**Mr Komarudin**

Ministry of Agriculture

Ms Fitria Pusposari

National Food Agency

Ms Riza

National Food Agency

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
IRAN (REPÚBLICA ISLAMICA DEL)****Mr Yousef Sadeghian Amin**

FDA

Ms Elham Ghasemi DeliganiD.G Bureau of Comparative Studies and
Participation in International Standards
Development**Ms Farahnaz Ghollasi Moud**

Deputy of INSO President

Mr Nader Karimian Khosroshahi

Expert, FDA Iran

Ms Samaneh Eghtedari NaeiniExpert Coordinator for Codex International Food
Standards**IRAQ****Ms Nagham Hameed**

Chief biologist-IRAQ-CCP

IRELAND IRLANDE IRLANDA**Dr Karl Walsh**Senior Inspector, Department of Agriculture, Food
and the Marine**Ms Catherine Mc Ginn**Assistant Agricultural Inspector, Department of
Agriculture, Food and the Marine

Mr Gregory Dempsey

CEO Food Safety Authority of Ireland

Dr Manuel Lopez Vernaza

Agricultural Inspector, Department of Agriculture, Food and the Marine

ITALY ITALIE ITALIA**Ms Maria Isabella Verardi**

Dirigente ufficio rapporti internazionali masaf

Mr Giulio Cardini

Policy Officer, Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Forests

JAPAN JAPÓN**Mr Do Ozaki**

Deputy Director-General, Ministry of Agriculture, Forestry, and Fisheries

Ms Aya Orito Nozawa

Associate Director, Ministry of Agriculture, Forestry, and Fisheries

Dr Junya Yafune

Director, Consumer Affairs Agency

Dr Kazuko Fukushima

Director, Ministry of Health, Labour and Welfare

Mr Ken Takahashi

Section Chief, Consumer Affairs Agency

Prof Koji Miura

Advisor for Food Safety, Consumers Affairs Agency

Ms Miki Machida

Associate Director, Ministry of Agriculture, Forestry, and Fisheries

Ms Sanka Yoshimochi

Science Official, Ministry of Agriculture, Forestry, and Fisheries

JORDAN JORDANIE JORDANIA**Mr Jehad Al Bayari**

Food Policy and Legislation Specialist

Ms Ruba Goussous

Global Food Regulatory Science

KAZAKHSTAN KAZAJSTÁN**Ms Nailya Karsybekova**

National Coordinator, Ministry of Healthcare

Ms Gaukhar Konuspayeva

Professor of food biotechnology

Mr Yerlan Kiyassov

Ministry of Healthcare

Ms Zhanar Tolysbayeva

Codex Contact Point

KENYA**Mr H.E. Fredrick Matwanga**

Ambassador/Permanent Representative

Mr Kimutai Maritim

Acting Chief Executive Officer

Dr Beatrice Tuei

Agriculture Attache'

Ms Esther Ngari

Managing Director
Kenya Bureau of Standards

Mr Edward Nyoike

Manager, Kenya Dairy Board

Ms Maryann Kindiki

Manager- National Codex Contact Point

KUWAIT KOWEÏT**Ms Maryam Al-Najjar**

Senior Technical Nutritionist

Ms Badria Alshemmari

Industrial Engineer

KYRGYZSTAN KIRGHIZISTAN KIRGUISTÁN**Ms Dinara Aitmurzaeva**

Head, Standardization Division of Kyrgyzstandard

LATVIA LETTONIE LETONIA**Ms Dace Ugare**

Deputy Director

Ms Liene Bugina

Senior Expert

LIBYA LIBYE LIBIA**Mr Hadi Abdelati Hadi Elalem**

Head of technical support department and CCP-

Ms Hanan Mohamed D Altumi

Head of Quality Department

Mr Mohamed Ben Shreaa

Under Secretary of Ministry of Planning

Mr Ali Amin A Kafu

Permanent Representative of Libya to FAO

LITHUANIA LITUANIE LITUANIA**Indre Makarskiene**

Advisor

LUXEMBOURG LUXEMBURGO**Ms Marie-Lise Stoll**

Deputy Permanent Representative to FAO

MADAGASCAR**Ms Dominique Lantomalala Raharinosy**

Point de Contact National du Codex

Mr Ramy Fanomezantsoa Andrianantoandro

Expert Technique

Mr Serge Nirina Rajaobelina

Operateur Exportateur

MALAWI**Mr Fred Sikwese**

Director of Standards Development

MALAYSIA MALAISIE MALASIA**Ms. Zailina binti Abdul Majid**

Deputy Director General of Health (Food Safety and Quality)

Ms Sharizat Ahmad

Director of Policy, Strategic Planning and Codex Standard

Ms Ruhana Abdul Latif

Senior Principal Assistant Director

Ms Nurul Syuhada binti Mohamad Basri

Senior Assistant Director

Ms Emelia Ling Imm Tay

Alternate Permanent Representative of Malaysia to FAO

Mr Anwar Faiz Bin Othman

First Secretary (Agriculture), Embassy of Malaysia, Rome

Mr Tariq Jaafar

Deputy Director

Dr Rohaizan bt Mohd Anuar

Principal Assistant Director

Dr Iman binti Suffian Long

Assistant Director

Dr Kanga Rani Selvaduray

Head of Nutrition Unit

Mr Soon-Sen Leow

Leader of Food Technology Group

MALDIVES MALDIVAS**Mr Satheesh Moosa**

Deputy Director General, Maldives Food and Drug Authority

Ms Khalisa Mohamed

Food Quality Assurance Coordinator, Maldives Food and Drug Authority, Ministry of Health

MALTA**Ms Melanie Farrugia**

Agricultural attache

MEXICO MEXIQUE MÉXICO**Mr Genaro Fausto Iozano Valencia**

Embajador designado de México en Italia

Mr Jose Luis Delgado Crespo

Encargado de Negocios a.i. Misión Permanente de México ante las Agencias de las Naciones Unidas en Roma

Mr José Francisco Fanza Solís

Representante Alterno. Misión Permanente de México ante las Agencias de las Naciones Unidas en Roma

Ms Lorena Alvarado Quezada

Representante Alterna. Misión Permanente de México ante las Agencias de las Naciones Unidas en Roma

Ms Maria Aurelia Morales Gelain

Representante Alterna. Misión Permanente de México ante las Agencias de las Naciones Unidas en Roma

Ms Andrea Genoveva Solano Rendón

Jefa de la Unidad de normatividad, competitividad y competencia de la secretaría de economía de México

Ms Gabriela Alejandra Jiménez Rodríguez

Subdirectora de Normas, Dirección General de Producción Agrícola, AGRICULTURA

Ms María Guadalupe Arizmendi Ramírez

Verificadora y/o Dictaminadora Sanitaria Especializada, COFEPRIS

Mr Ariel Noel Gutiérrez Contreras

Punto de contacto de Codex

Ms Quetzali García Ojeda

Punto de contacto de Codex

Ms Laura Fernanda Alva Ruiz Cabañas

Punto de contacto de Codex

Ms Brenda Itzel Alcantara Flores

Punto de contacto de Codex

MONTENEGRO**Ms Ana Velimirovic**

EFSA Focal Point

MOROCCO MAROC MARRUECOS**Dr Ihssane Beqqali Himdi**

Head of the Sanitary and Phytosanitary
Agreements Division

Directorate of Border Control and SPS
Agreements

National Office for Food Safety

Ms Khadija Kadiri

Head of Codex Alimentarius service
Sanitary and Phytosanitary Agreements Division

Directorate of Border Control and SPS
Agreements

National Office for Food Safety

Ms Bouchra Messaoudi

Ing at the Codex Alimentarius service
Sanitary and Phytosanitary Agreements Division

Directorate of Border Control and SPS
Agreements

National Office for Food Safety

Ms Hanane Boukachbine

Ing at the Codex Alimentarius service
Sanitary and Phytosanitary Agreements Division

Directorate of Border Control and SPS
Agreements

National Office for Food Safety

NAMIBIA NAMIBIE**Ms Jessey Alice Kamwi**

Deputy Chief Veterinary Officer, Veterinary Public
Health

NETHERLANDS (KINGDOM OF THE)**PAYS-BAS (ROYAUME DES)****PAÍSES BAJOS (REINO DE LOS)****Dr Sally Hoffer**

Manager Safe and Sustainable Food
Ministry of Agriculture, Fishery, Food Security and
Nature

NEW ZEALAND**NOUVELLE-ZÉLANDE****NUEVA ZELANDIA****Ms Jenny Bishop**

Director
Food Risk Management,
New Zealand Food Safety,
Ministry for Primary Industries

Mr Bruce Burdon

Manager,
Trade Facilitation and Standards,
Ministry for Primary Industries

NIGERIA NIGÉRIA**Ms Iveren Enang Eno**

Deputy Director

Dr Ifeanyi Chukwunonso Okeke

Director General/Chief Executive

Mr Aminu Bello Dogondaji

Director, Special Duties, FMITI

Ms Folasade Oluwaseyi Aderoju

S.A Lagos

Ms Grace Odunlola Iwendi

Director

Mr Ibrahim Yahaya

Codex Contact Person-SDD

Dr John Ifegwu Ifegwu

S.A. North Central

Mr Johnathan Ogbeni Aligbe

Deputy Director

Ms Talatu Kudi Ethan

Director, Coporate Affairs Department

Ms Victoria Egonnaya Ikenna-Nsofor

Deputy Director

Mr Yunusa Bena Mohammed

HOD, Standards Development/Codex

Mr Saidi Adisa

National Agency for Food and Drug Administration
and Control

NORWAY NORVÈGE NORUEGA**Ms Vigdis Synnøve Veum**

Specialist Director

Mr Anders Tharaldsen

Senior Adviser

Ms Celine Edvardsen

Advisor

Mr Knut G. Berdal

Specialist Director

OMAN OMÁN**INTISAR AL-GHARIBI**

Director

PANAMA PANAMÁ**Mr Joseph Gallardo**

Punto de Contacto Codex / Ingeniero en Alimentos

Ms Anais Vargas

Directora Nacional de Control de Alimentos y Vigilancia Veterinaria / Ing. en Alimentos

PARAGUAY**Ms María Ines Ibarra**

Punto de Contacto - INTN

Ms Claudia Esther Silvera Rojas

Directora de Relaciones Internacionales - SENACSA

Mr Luis Alejandro Goiburu Pérez

Jefe de Departamento Económico – DOEM/ MRE

Ms Mabel Antonia Marecos Rodriguez

Directora General de Comercio Exterior - MIC

Ms Zuny Mabel Zarza de Riquelme

Dirección Nacional de Vigilancia Sanitaria - DINAVISA/ DGRAPA

Ms María Alejandra Zaracho

Técnico - INTN

PERU PÉROU PERÚ**Ms Mónica Saavedra**

Presidenta Ejecutiva
Autoridad Nacional de Sanidad e Inocuidad en Pesca y Acuicultura - SANIPES

Ms Libia Liza Quesquén

Punto de contacto Codex Perú - Coordinador de la Comisión Nacional sobre Principios Generales del Codex

Ms Edith Villanueva

Coordinadora Titular de la Comisión Nacional de Sistemas de Inspección y Certificación de Importaciones y Exportaciones de Alimentos

Ms Gloria Castillo

Coordinadora Titular de la Comisión Nacional sobre Leche y Productos Lácteos

Ms Jenny Huamán Tupac

Coordinadora titular de la Comisión Nacional de Métodos de análisis y toma de muestra

Ms Mirtha Sachún Segura

Coordinadora Titular de la Comisión Nacional sobre Aditivos Alimentarios

Ms Jennifer Contreras

Agregada Agrícola – Representante Permanente Alternante ante la FAO

Mr Esteban Roberto Bertarelli Valcarcel

Consejero – Representante Permanente Alternante ante la FAO

PHILIPPINES FILIPINAS**Dr Ulysses Montojo**

Chairperson, Philippine National Codex Organization – Technical Committee (NCO-TC), Scientist I and Chief Science Research Specialist

Dr Maria Victoria Pinion

Co-Chairperson, Philippine National Codex Organization – Technical Committee (NCO-TC), Chairperson, Philippine NCO-TC Subcommittee on Codex Coordinating Committee for Asia

Ms Sheena Mae Bagayao

Codex Contact Point Task Officer, Philippine National Codex Organization

POLAND POLOGNE POLONIA**Ms Agnieszka Strzębicka**

Director

Ms Magdalena Kowalska

Chief Expert

Ms Marzena Chacińska

Director of International Cooperation Department

PORTUGAL**Mr Francisco Santos**

Senior Officer, Directorate-General for Food and Veterinary (DGAV)

Ms Maria João Gregório

Director, National Program for Healthy Eating Promotion, Directorate-General of Health

QATAR**Ms Muna Saad Al-Olan**

Food Safety Consultant

Ms Farah Almejali

Standards Researcher

Mr Hussin Al-Yahri

Assistant Director

**REPUBLIC OF KOREA
RÉPUBLIQUE DE CORÉE
REPÚBLICA DE COREA****Mr Sung Gon Kim**

Director General, Ministry of Food and Drug Safety

Ms Guiim Moon

Director, Ministry of Food and Drug Safety

Mr Jaewoo Park

Deputy Director, Ministry of Food and Drug Safety

Mr Hyeonseo Choi

Scientific Officer, Ministry of Food and Drug Safety

Ms Yeyeon Lee

Codex Researcher, Ministry of Food and Drug Safety

Mr Bokkeun Yoon

Deputy Director, Ministry of Oceans and Fisheries

Mr Jeongwon Kim

Deputy Director, Ministry of Oceans and Fisheries

Mr Chun Min Park

Deputy Director, Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Ms Yoye Yu

SPS Researcher, Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Ms Hyunjeong Lee

Administrative Officer, National Agricultural Products Quality Management Service

Ms Chorong Park

Researcher, National Agricultural Products Quality Management Service

Mr Jae Yong Lee

President, National Food Safety Information Service

Ms Heejung Lee

Office Director, National Food Safety Information Service

Ms Gulsam Kwon

Senior Researcher, National Food Safety Information Service

Mr Yooheon Park

Professor Dongguk University

Mr You-shin Shim

Principal Researcher, Korea Food Research Institute

Mr Jin-Woo Kim

Researcher, Korea Food Research Institute

ROMANIA ROUMANIE RUMANÍA**Ms Catalina Constantin**

Minister-Counselor - Deputy Permanent Representative

Ms Denisa Cojocar

National Sanitary Veterinary and Food Safety Authority - Secretariat Codex

**RUSSIAN FEDERATION
FÉDÉRATION DE RUSSIE
FEDERACIÓN DE RUSIA****Ms Kseniia Bokovaia**

Head of Unit

Mr Anton Belushenko

Acting Head of the Laboratory

Ms Olga Fomicheva

Deputy Head of Unit

Mr Sergey Bakaev

Head of the Laboratory

Ms Tatiana Zavistyaeva

Deputy Chief

SAINT LUCIA SAINTE-LUCIE SANTA LUCÍA**Mr Andre Charles**

Standards Development

SAN MARINO SAINT-MARIN**Ms Daniela Rotondaro**

Permanent Representative

Ms Marina Emiliani

Deputy Permanent Representative

**SAUDI ARABIA
ARABIE SAOUDITE
ARABIA SAUDITA****Mr Abdulaziz Alshuwaish**

Executive Director

Mr Mohammed bin Saleh Al Amri

Vice President

Mr Abdullah Almubarak

Director

Mr Eng. Abdeallah bin Kamhan AlSubaie

Director

Ms Hind Alajaji

Standards and Regulations Expert

Mr Khalil Alswalem

Director

Mr Khalid Almesfair

Executive Director

Mr Mosleh Alzobidi

Director General

Mr ZAID ALQUROON

Director of President Office

Mr Mohammed bin Ali AlHamad

Director Food Quality Systems

Mr Mr Nawaf Al Sheri

Officer

SENEGAL SÉNÉGAL**Mr Alioune Badara ATHIE**

Coordonnateur Comité sur les poissons et produits de la pêche

Ms Faye Ep Leye Mame Diarra

Conseiller

Mr Amadou DIOP

Président du Comité national du Codex

Mr Raphael COLY

Personne Resource

SERBIA SERBIE**Ms Kristina Lakovic**

Adviser at Department of Food Labelling, Quality Schemes and Organic Production

Mr Branislav Raketic

Head of Department for Food Labelling, Quality Schemes and Organic Production

Mrs Ivana Skočajić

Permanent Representative of the Republic of Serbia to the UN Agencies in Rome

Mrs Maša Manojlović

Programme Officer, Embassy of the Republic of Serbia in Rome

SINGAPORE SINGAPOUR SINGAPUR**Dr Lee Kim Tan**

Director-General & Deputy Chief Executive Officer Singapore Food Agency

Ms Peik Ching Seah

Deputy Director
Regulatory Standards & Veterinary Office
Singapore Food Agency

SLOVAKIA SLOVAQUIE ESLOVAQUIA**Ms Alexandra Forusová**

Ministry of Agriculture and Rural Development

Mr Matej Hudec

Permanent Representative

Ms Petra Vanková

Director of the Food Safety and Nutrition Department

SLOVENIA SLOVÉNIE ESLOVENIA**Ms Blaza Nahtigal**

Deputy Permanent Representative

SOUTH AFRICA AFRIQUE DU SUD SUDÁFRICA**Mr Malose Daniel MATLALA**

Deputy Director: Food Control

Ms Nosipho Nausca-Jean Jezile

Ambassador and Permanent Representative

Ms Alice Tsitsi Sigobodhla

Manager Veterinary Medicines Unit

Ms Jemina K Moeng

Minister Agriculture Attache' APR

Ms Ntomboxolo Meisie Katz

General Manager

Ms Penny Campbell

Director, Food Control

SOUTH SUDAN SOUDAN DU SUD SUDÁN DEL SUR**Ms Gloria LASU**

Executive Director

Ms Rita Kalam- Sakit

Director General/ Chairperson

Ms. Ashjan Edward

South Sudan Codex Contact Point and Director General for Technical Operation

SPAIN ESPAGNE ESPAÑA**Mr Jorge Rodríguez del Hoyo**

Head of Service

Ms Ana Cabrales Miró-Granada

Senior Technician

SRI LANKA**Ms Pradeepa Bandaranayake**

Director/Professor, Agricultural Biotechnology Center, Faculty of Agriculture, University of Peradeniya

Dr Ananda Jayalal

Codex Contact Point

SUDAN SOUDAN SUDÁN**Ms Hoda Hassan**

Technical Department /Standard Management

Ms Duaa Saadalla

Chemical Engineer

Mr Khalid Younis

Engineer

Ms Ehsasa Elawad

Quality Control Inspector

SWEDEN SUÈDE SUECIA**Ms Carmina Ionescu**

Principal Regulatory officer

Ms Svanhild Foldal

Deputy Director

SWITZERLAND SUISSE SUIZA**Mr Laurent Monnerat**Director General Federal Food Safety and
Veterinary Office FSVO**Mr Michael Beer**

Head Food and Nutrition, FSVO

Mr Martin Müller

Codex Contact Point, FSVO

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA****Dr Yaser Alaiwi**Director General of the Syrian Arab Standards &
Metrology organization (SASMO)**Ms Marzat Abood**Permanent Mission of Syrian Arab Republic in
Rom Italy**Ms Abeer Shaban Jawhar**Manager, Olive Bureau, Ministry of Agriculture and
Agrarian**Dr Balsam Jreikous**Assistant Professor of Botany Faculty of Science,
University of Latakia**Ms Maisaa Abu Ashamat**Technical Engineer in Food Standard Department
and Syrian Codex Contact Point**Ms Raneem Alshaar**Technical Engineer in Food Standard Department,
SASMO**Mr Mohamad Alshehabi**Head of Food Technology Department -General
Commission for Scientific Agricultural Research**Dr Mays Khazem**Associate Professor Faculty of pharmacy
Damascus University**THAILAND THAÏLANDE TAILANDIA****Mr Pongthai Thaiyotin**Deputy Secretary General,
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives**Mr. Lertchai Lertvut**Deputy Secretary-General
Food and Drug Administration,
Ministry of Public Health
Nonthaburi**Ms Namaporn Attaviroj**Standards Officer, Senior Professional Level
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives**Ms Nanthiya Unprasert**Advisor Thai Food Processors Association
Thai Frozen Foods Association**Mr Charoen Kaowsuksai**Chairman of food and beverage The Federation of
Thai Industries
The Federation of Thai Industries**Ms Parinya Chienwichai**Veterinary Officer, Senior Professional Level
Department of Livestock Development
Ministry of Agriculture and Cooperatives**Ms Panadda Tungsawas**Food and drug technical officer, Professional level
Food and Drug Administration,
Ministry of Public Health**Ms Pathumwadee Intour**Permanent Representative of Thailand
Ministry of Agriculture and Cooperatives**Ms Saranya Norkaew**Deputy Permanent Representative of Thailand
Ministry of Agriculture and Cooperatives**Ms Napat Prasertsuvan**Alternate Permanent Representative
Ministry of Agriculture and Cooperatives**Ms Nitzachon Khacharin**Trade and Technical Manager of Fisheries and
Food Ingredients Products
Thai Food Processors' Association**Ms Federica Veschi**Assistant (Agriculture)
Ministry of Agriculture and Cooperatives

TUNISIA TUNISIE TÚNEZ**Mr Issam Krid**

CCP Tunisie/ Directeur général de Agrifood
Technical Center

TÜRKIYE**Mr AHMET GÜNGÖR**

Working Group Manager

UGANDA OUGANDA**Mr Hakim Baligeya Mufumbiro**

Head

Mr Andrew Othieno

Manager

Mr Joel Peter Oryang

Principal Standards Officer

Mr Joram Patrick Mugisha

Commissioner Business Development and Quality
Assurance

Mr Kepher Kuchana Kateu

Chief Government Chemist

Mr Arthur Mukanga

Standards Officer

Mr Awath Aburu

Standards Officer

Ms Pamela Akwap

Senior Standards Officer

Ms Rehema Meeme

Standards Officer, Uganda National Bureau of
Standards

Ms Ruth Awio

Standards Officer

UKRAINE UCRANIA**Ms Olga Semenchuk**

State Service on Food Safety
and Consumer Protection (SSUFSCP)

Ms Ivanna Tiufanova

State Service on Food Safety and Consumer
Protection

Ms Kateryna Korpach

Chief Specialist, Department of Food Safety and
Veterinary Medicine, State Service on Food Safety
and Consumer Protection

Ms Mariia Barbara

Chief Specialist of the Risk Assessment Unit

**UNITED ARAB EMIRATES
ÉMIRATS ARABES UNIS
EMIRATOS ÁRABES UNIDOS****Ms Aysha Alkaabi**

Section Head

Ms Mouza Al Muhairi

Deputy Director General

Ms Sonia Baldi

Regulatory and Administrative Affairs Expert

Mr Yousef Almarzooqi

Director

Ms Khadija Qalandari

Head of the Technical Committees Department

Mr Mohamed Taha

Food policies and Regulatory Affairs Specialist

Dr Yousef Tawalbeh

Biosecurity Risk Assessment Expert

Mr Jehad Al Bayari

Food Policy and Registration Specialist

Ms Jawaher AIDhuhoori

Specification Senior Researcher

**UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND
NORTHERN IRELAND
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD
REINO UNIDO DE GRAN BRETAÑA E IRLANDA
DEL NORTE****Ms Elizabeth Tossell**

UK Codex Lead
Department for Environment, Food and Rural
Affairs

Ms Dominique Fenner

Senior Policy Officer
Department for Environment, Food and Rural
Affairs

Mr Mike O'Neill

Head of Codex Policy and Strategy
Food Standards Agency

Mr Philip Flaherty

Head of International Strategy Unit
Food Standards Agency

Ms Rachel Bailey

Deputy Director
Agri Growth, Technology and Trade
Department for Environment, Food and Rural
Affairs

Ms Rachel Lovelace

UK Codex Contact Point
Department for Environment, Food and Rural
Affairs

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA****Ms Immaculatha Tarimo**

Ag. Food Risk Assessment Manager

Mr Lawrence Chenge

In charge of Agriculture and Food Standards
Division

Mr Lusomyo Buzingo

Director of Regulatory Services

**UNITED STATES OF AMERICA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA****Mr Kenneth Lowery**

Senior International Issues Analyst

Dr Paul Honigfort

Director

Ms Alexandra Ferraro

International Issues Analyst

Ms Kristen Hendricks

International Issues Analyst

Ms Marie Maratos Bhat

International Issues Analyst

Ms Ashley Johnson

Director of Food Policy

Ms Karen Stuck

Consultant

Mr Richard White

Consultant

URUGUAY**Dr Leonardo Veiga Sánchez**

Director, Trade Area
National Directorate of Industries
Ministry of Industry, Energy and Mining

Eng. Pedro Friedrich

Codex Contact Point of Uruguay
Head, Conformity Assessment Department
Technological Laboratory of Uruguay

UZBEKISTAN OUBÉKISTAN UZBEKISTÁN**Mr Anvar Shukurov**

Head of the Department

Mr Nurma Atabekov

First Deputy Chairman

Mr Anvarjon Mirzaaliev

Deputy Permanent Representative

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)
VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE
DU) VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA
DE)****Ms Marilyn Giuseppina Di Luca**

Embajadora Representante Permanente

Ms Diana Calderón

Representante del Instituto Nacional de nutrición

Ms Estalina Aimara Baez Ramirez

Primer Secretario

Mr Johan Valero

Agregado

Ms MAGDALENA COROMOTO SATURNO

Asistente ejecutiva

Ms Yuleidy Jose Di Lucas Vidal

Secretaria

YEMEN YÉMEN**Mr Akram Mohsen**

Contact Point

Mr Mohammed Ali

Assistant Professor

ZAMBIA ZAMBIE**Ms Doreen Sakala Sianjani**

Chief Environmental Health Officer- Food Safety

Ms Maputa Agnes Kamulete

Senior Veterinary Officer

Ms Nkumbu Nalwimba

First Secretary Agriculture

Ms Belinda Kancheya

Director Technical Standards

Ms Belinda Tshiula

Nutritionist

Mr Mathias Tembo

Principal Agricultural Research Officer
Zambia Agriculture Research Institute

Mr Sumbukeni Kowa

Director National Food Laboratory

Dr Lillian Mutesu

Lecturer

Mr Lweendo Shimuzhila

Environmental Health Officer

Dr Paul Kachapulula

Lecturer

Mr Gift Mulenga

Senior Environmental Health Officer

Mr Owen Machuku

Research Officer

Mr John Muma Bwalya

Lecturer

Mr Leonard Sampa

Veterinary Officer

Ms Chipu Mwela

NPO Nutrition, WHO

OBSERVERS - OBSERVATEURS – OBSERVADORES**INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –****ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES –
ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES****AFRICAN UNION (AU)****Mr John Oppong-Otoo**Coordinator
Economics, Trade and Marketing Unit**ARAB INDUSTRIAL DEVELOPMENT
STANDARDIZATION & MINING ORGANIZATION
(AIDSMO)****Mr Ahmed Eddouaicer**

Expert

Ms Shadwa AliSupervisor of the Standardization & Metrology
center**CAB INTERNATIONAL (CABI)****Ms Andela Kangwa**

SPS Specialist

Mr Gbemenou Joselin Benoît Gnonlonfin

SPS Global Program Lead

**CARIBBEAN AGRICULTURAL HEALTH AND
FOOD SAFETY AGENCY (CAHFSA)****Ms Janelle Yarde-Blackman**

Food Safety Specialist

CROPLIFE INTERNATIONAL**Mr Mark Ball**

Global Head of Public Affairs

Mr Craig Dunlop

Head of Regulatory Policy and Trade

Ms Nevena Hristozova

Regulatory Affairs Manager

Mr Steve Bâsel

Global Head of Public Affairs

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR
COOPERATION ON AGRICULTURE (IICA)****Ms Ana Marisa Cordero**

Technical Specialist

OIRSA**Mr Raúl Guillermo Peralta Girón**

Director Regional de Inocuidad-OIRSA

**GCC STANDARDIZATION ORGANIZATION
(GSO)****Mr Eng. Nawaf Ibrahim Al-Mana**The President of GCC Standardization
Organization**Mr Abdullah Alhadlaq**

Director of Standards and Metrology

Mr. Ahmed Ahmed Yahya Albashah

Head of Standards Department

Mr. Zaid Ahmed Alquroon

Director of President Office

Ms Faizah Alshuaibi

Senior Administrator

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)**Ms Marlyne Hopper**Head, a.i., Standards and Trade Development
Facility (STDF)**Mrs Christiane Wolff**

Head, SPS Section

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES –
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**COMMITTEE LINKING ENTREPRENEURSHIP-
AGRICULTURE-DEVELOPMENT (COLEAD)**

Ms Andrea Barrios Villarreal

EU Policy and Regulations Expert

THE CONSUMER GOODS FORUM (CGF)

Ms Elizabeth Andoh-Kesson-

Interim Director, GFSI

Ms Chayanika Talukdar-

GFSI Community Manager

EURACHEM

Ms Marina Patriarca

Member of the Executive Committee

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES VINS ET
DES SPIRITUEUX (FIVS)**

Ms Laura Gelezuinas

Deputy Head of Secretariat

FOOD INDUSTRY ASIA (FIA)

Ms Shahrila Ishak

Head of Scientific and Regulatory Affairs

FOOD SAFETY CONSORTIUM (FSC)

Mr Lok Ting Lau

Chairman

Mr Tom Dietmar Heilandt

Senior Advisor

Ms Yan Yan Nelly Lam

Director

FOODDRINKEUROPE

Ms Angelika Mrohs

Managing Director

Mr Alejandro David Rodarte Castrejon

Director of Food Safety

GOOD FOOD INSTITUTE

Ms Mackenzie Battle

Senior Regulatory Attorney

HEALTH FOR ANIMALS

Ms Shaina Craige

Director, International Government Affairs

Mr Carel du Marchie Sarvaas

Executive Director

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF
DIETARY/FOOD SUPPLEMENT
ASSOCIATIONS (IADSA)**

Ms Cynthia Rousselot

Deputy Director

Mr Simon Pettman

Executive Director

Ms Michelle Stout

Chair Company Council

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION
NETWORK (IBFAN)**

Ms Patti Rundall

IBFAN Global Advocacy

**INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
(ICA)**

Mr Kazuo Onitake

Senior Scientist

Mr Yuji Gejo

Officer

**INTERNATIONAL CONFECTIONERY
ASSOCIATION (ICA/IOCCC)**

Mrs Allison Graham

Senior Director

Ms Farida Mohamedshah

Senior Vice President, Scientific & Regulatory
Affairs

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGE
ASSOCIATIONS (ICBA)**

Ms Jacqueline Dillon

Senior Regional Affairs Manager

Ms Joanna Skinner

Senior Director, Nutrition & Regulatory Policy

**INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE
(ICC)**

Mr Sebastian Esteban Ferrari

ICC Agri-Food Global Network Lead

**INTERNATIONAL CHEWING GUM
ASSOCIATION (ICGA)**

Mr Christophe Leprêtre

Executive Director - Regulatory and Scientific
Affairs

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)**Ms Laurence Rycken**

Director General

Mr Nicholas Gardner

SVP, Sustainability and Multilateral Affairs

Dr Anabel Mulet Cabero

Science and Standards Programme Manager

INTERNATIONAL MEAT SECRETARIAT (IMS)**Ms Marie Bucko**

Executive Director of Global Public Policy

Ms Trachelle Carr

Senior Director of International Technical Affairs

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR
STANDARDIZATION (ISO)****Ms Sandrine Espeillac**

ISO Committee Manager, ISO/TC 34

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS
INDUSTRIES (ISDI)****Ms Vedika Kayasth**

Scientific and Regulatory Affairs Officer

**INTERNATIONAL UNION OF FOOD SCIENCE
AND TECHNOLOGY (IUFoST)****Mr Samuel Godefroy**

President

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)**Mr Scott Tips**

President & General Counsel

NSF INTERNATIONAL (NSF)**Mr Raul-Mihai Radoi**

Government Affairs Manager

**OENOLOGICAL PRODUCTS AND PRACTICES
INTERNATIONAL ASSOCIATION (OENOPPIA)****Ms Elisabetta Romeo-Vareille**

Senior Policy Officer

**SAFE SUPPLY OF AFFORDABLE FOOD
EVERYWHERE (SSAFE)****Mr Ian Drake**

SSAFE Director

Mr Quincy Lissaur

Executive Director

**UNION INTERNATIONALE DES
LABORATOIRES INDÉPENDENTS
INTERNATIONAL UNION OF INDEPENDENTS
LABORATORIES (UIIL)****Mr Leonardo Mascitelli**

DVM, MSc

UN AGENCY**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
(IAEA)****Ms Rola Bou Khozam**Section Head - Food Safety and Control
Joint FAO/IAEA Centre**FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO****Mr Markus Lipp**Senior Food Safety Officer
Agrifood Systems and Food Safety**Mrs Catherine Bessy**Senior Food Safety Officer
Agrifood Systems and Food Safety**Mr Dirk Schulz**Food Safety Officer
Agrifood Systems and Food Safety**Ms Esther Garrido Gamarro**

Fishery Officer

**WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS****Dr Simone Moraes Raszl**Unit Head - Standards and Scientific Advice
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)**Dr Luz Maria De Regil**Director
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)**Mr Antoine Coursier**CTF Secretariat - Standards and Scientific Advice
Unit
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)**Dr Akio Hasegawa**Technical Officer
Standards and Scientific Advice Unit
Department of Nutrition and Food Safety (NFS)**CODEX SECRETARIAT****Dr Sarah Cahill**Secretary Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Dr Hilde Kruse

Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Ms Verna Carolissen-Mackay

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Ms Gracia Brisco

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Patrick Sekitoleko

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Ms Lingping Zhang

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Farid El Haffar

Technical Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mrs Riri Kihara

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Chun Yin Johnny Yeung

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Ms Eunmi Cho

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Giuseppe Di Chiera

Programme Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Roberto Sciotti

Record & Information Management Expert &
Webmaster
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Ms Stephanie Wright

Digital Publications Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mrs Sue Price

Communication Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Ms Ilaria Tarquinio

Programme Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mrs Florence Martin De Martino

Office Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Peter Di Tommaso

Document Clerk
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Ms Elaine Raher

Office Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Robert Damiano

IT Clerk
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Alvaro Galassi

Programme Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

Mr Andrea Ciucci

Intern
Joint FAO/WHO Food Standards Programme

ANNEXE II**LISTE DES MODIFICATIONS À APPORTER AU MANUEL DE PROCÉDURE DU CODEX ADOPTÉES**

Organe du Codex	Section	Référence
	Section 2.1: Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés	REP25/GP, paragraphe 57, alinéa i, et annexe IV
	Section 3.1: Lignes directrices à l'usage des gouvernements hôtes de comités du Codex et de groupes intergouvernementaux spéciaux	
	Section 3.2: Lignes directrices sur le déroulement des réunions de comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux	REP25/GP, paragraphe 38, alinéa ii, et annexe II
	Section 3.3: Lignes directrices destinées aux présidents de comités du Codex ou de groupes intergouvernementaux spéciaux (comprenant les Critères pour la désignation des présidents)	
CCGP	Section 3.4: Critères et lignes directrices en matière de procédure à l'usage des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux travaillant par correspondance	REP25/GP, paragraphe 74, alinéa i, et annexe VI
	Section 7.2: Principes concernant la participation des organisations non gouvernementales internationales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius	REP25/GP, paragraphe 63, alinéa i, et annexe V
	Section 2.1: Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés	
	Section 2.11: Principes pour l'élaboration ou le choix des procédures d'échantillonnage du Codex	
	Section 6.1: Fonctions essentielles des points de contact du Codex	REP25/GP, paragraphe 43, alinéa i, et annexe III
	Section 7.2: Principes concernant la participation des organisations non gouvernementales internationales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius	
CCPR	Section 4.8: Principes pour l'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides	REP25/PR, paragraphe 18, alinéa vi, et annexe II, partie 1

ANNEXE III**LISTES DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail
CCFFV	Norme sur les dattes fraîches	REP25/FFV, paragraphe 24, annexe II	N01-2016
	Spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires, à inclure dans la <i>Liste des spécifications du Codex applicables aux additifs alimentaires</i> (CXA 6-2024)	REP25/FA, paragraphe 50, alinéa i, et annexe III	-
	Révision des <i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989)	REP25/FA, paragraphe 123, alinéa i, et annexe X	-
	Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA, CXS 192-1995) et révisions des dispositions adoptées	REP25/FA, paragraphe 109, alinéa i, et annexe VI, partie C	-
CCFA	Dispositions de la NGAA relatives aux additifs alimentaires révisées à des fins d'harmonisation avec cinq normes du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA), trois normes du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE), huit normes du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH), une norme du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) et une norme du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL)	REP25/FA, paragraphe 73, alinéa ii, et annexe VI, parties B.1 à B.5	-
	Révision de la référence aux normes relatives aux produits pour les additifs du tableau 3 de la NGAA en ce qui concerne la catégorie d'aliments 12.2.1, «Fines herbes et épices (ÉPICES UNIQUEMENT)»	REP25/FA, paragraphe 73, alinéa iii, et annexe VI, partie B.3.3.1	-
	Révision des sections sur les additifs alimentaires dans trois normes du CCASIA, trois normes du CCNE, huit normes du CCSCH et la <i>Norme sur le riz</i> (CXS 198-1995)	REP25/FA, paragraphe 73, alinéa i, et annexe V, partie A	-
	Révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme sur les cornichons (concombres) en conserve</i> (CXS 115-1981), la <i>Norme sur les fruits à noyaux en conserve</i> (CXS 242-2003) et la <i>Norme sur les confitures, gelées et marmelades</i> (CXS 296-2009)	REP25/FA, paragraphes 83, 86 et 89, et annexe V, partie B	-
CCMAS	Méthodes d'analyse/critères de performance/plan d'échantillonnage pour les dispositions figurant dans les normes du Codex (avec amendements)	REP25/MAS, paragraphes 15, 16, 18, 19, 23, 27, 28, alinéa i, 45, 59, alinéa i, et 86, alinéa i, et annexe II, partie 1 REP25/CAC, paragraphe 34, alinéa i	-

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	Numéro de travail
	«Facteurs de conversion de l'azote en protéines», à inclure sous forme d'annexe à la norme CXS 234-1999 (avec amendements)	REP25/MAS, paragraphe 11, alinéa vi, et annexe III REP25/CAC, paragraphe 34, alinéa ii	-
	Limite maximale (LM) de 2,5 mg/kg pour le plomb dans les épices et les écorces séchées	REP25/CF18, paragraphe 47, alinéa i, sous-alinéa a, et annexe III	N05-2019
CCCF	LM de 2,0 mg/kg pour le plomb dans les herbes culinaires séchées	REP25/CF18, paragraphe 47, alinéa i, sous-alinéa b, et annexe III	N05-2019
	Version révisée du <i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines</i> (CXC 55-2004)	REP25/CF18, paragraphe 80, alinéa i, et annexe V	N10-2024
CCPR	Limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s)	REP25/PR, paragraphe 217, alinéa i, sous-alinéa a, et annexe III	-
	Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé	REP25/PR, paragraphe 234, et annexe VII	N07-2023
CCLAC	Norme régionale sur la morelle de Quito (Amérique latine et les Caraïbes)	REP24/LAC, paragraphe 81 et annexe III	N05-2022
CCNE	Inclusion de dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans la <i>Norme régionale sur le houmous avec tahiné en conserve</i> (Proche-Orient) (CXS 257R-2007); la <i>Norme régionale sur le foul medames en conserve</i> (Proche-Orient) (CXS 258R-2007); la <i>Norme régionale sur le tahiné</i> (Proche-Orient) (CXS 259R-2007); la <i>Norme régionale sur la harissa (purée de piment rouge piquant)</i> (Proche-Orient) (CXS 308R-2011); la <i>Norme régionale sur le halva avec tahiné</i> (Proche-Orient) (CXS 309R-2011); la <i>Norme régionale sur la pâte de dattes</i> (Proche-Orient) (CXS 314R-2013).	REP25/NE, paragraphe 35, alinéa ii, et annexe III, partie B	-

ANNEXE IV**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence
CCFA	Certains projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA, CXS 192-1995)	REP25/FA, paragraphe 109, alinéa ii, et annexe VII
CCMAS	Certaines méthodes d'analyse pour les dispositions des normes du Codex (avec amendements)	REP25/MAS, paragraphes 19, 27, 28, alinéa i, 45, 59, alinéa i, et 86, alinéa i, et annexe II, partie 1
CCPR	Limites maximales de résidus (LMR) du Codex pour certaines associations pesticide/produit(s)	REP25/PR, paragraphe 217, alinéa i, sous-alinéa b, paragraphe 239, alinéa i, et annexe IV

ANNEXE V**LISTE DES NOUVEAUX TRAVAUX APPROUVÉS**

Organe du Codex	Texte	Référence et descriptif de projet	Numéro de travail
CCAFRICA	Norme régionale sur le poisson braisé ou bouilli séché, salé ou non (Afrique)	REP25/AFRICA, paragraphe 62, alinéa i, et annexe IV	N01-2025
CCNASWP	Norme régionale sur la noix galip (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest)	REP25/NASWP, paragraphe 83, alinéa i, et annexe IV	N02-2025
	Norme régionale sur la farine de fruit à pain (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest)	REP25/NASWP, paragraphe 83, alinéa ii, et annexe V	N03-2025
CCFFV	Norme sur le curcuma frais	REP25/FFV, paragraphe 89, alinéa i, et annexe VI	N04-2025
	Norme sur le brocoli frais	REP25/FFV, paragraphe 92, alinéa ii ⁴⁰	N05-2025
CCFA	Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	REP25/FA, paragraphe 133, alinéa i, et annexe XI	N06-2025
	Nouveaux travaux sur l'avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA, CXS 192-1995)	REP25/FA, paragraphe 109, alinéa iv, et annexe IX	N07-2025
CCCF	Révision du <i>Code d'usages pour le contrôle des mauvaises herbes afin de prévenir et de réduire la contamination par les alcaloïdes de pyrrolizidine dans l'alimentation de consommation humaine et de consommation animale</i> (CXC 74-2014)	REP25/CF18, paragraphe 90, alinéa ii, et appendice VI, partie I	N08-2025
	Révision du <i>Code d'usages pour la réduction en aflatoxine B1 dans les matières premières et les aliments d'appoint destinés au bétail laitier</i> (CXC 45-1997);	REP25/CF18, paragraphe 102, alinéa ii, et appendice VII	N09-2025
	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la présence d'alcaloïdes tropaniques dans les aliments destinés à la consommation humaine ou animale	REP25/CF, paragraphe 106, alinéa ii, et appendice VIII	N10-2025
CCPR	Listes des pesticides devant être évalués en priorité par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR)	REP25/PR, paragraphe 279, alinéa i, et annexe VIII	N11-2025
CCFFP	Conversion de la <i>Norme régionale sur les produits à base de Porphyra</i> (Asie) (CXS 323R□2017) en norme internationale.	REP25/ASIA, paragraphe 141 et annexe VIII	N12-2025
CCMMP	Norme sur le lait de chamelle liquide pasteurisé	CAC48/CRD29, annexe 1	N13-2025

⁴⁰ Le descriptif de projet sur l'élaboration d'une norme sur le brocoli frais peut être consulté [ici](#).

LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS

Organe du Codex	Texte	Référence
CCFA	Certains projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (NGAA, CXS 192-1995)	REP25/FA, paragraphe 109, alinéa iii, et annexe VIII
CCCF	Limite maximale (LM) de 2,5 mg/kg pour le plomb dans les herbes culinaires séchées	REP25/CF18, paragraphe 47, alinéa ii, et appendice VII
	LM pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et plans d'échantillonnage correspondants	REP25/CF18, paragraphe 72, alinéa i
CCPR	Limites maximales de résidus (LMR) pour différentes associations pesticide/produit(s) ayant été retirées de la procédure par étapes	REP25/PR, paragraphe 217, alinéa ii, sous-alinéa a, et annexe V

ANNEXE VII**PARTIE 1: LISTE DES AMENDEMENTS AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX**

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence
CAC	Modification de la <i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i> (CXS 192-1995): remplacement des notes (48 et 168) associées à tort à l'utilisation de l'advantame (SIN 969) dans la catégorie d'aliment 01.4.4 (Analogues de la crème) par les notes correctes (68 et 478)	REP25/CAC, paragraphe 99, alinéa i
CCFA	Modification de la <i>Norme sur le sel de qualité alimentaire</i> (CXS 150-1985)	REP25/FA, paragraphe 21, alinéa i, et annexe XII
CCCF	Modification d'ordre rédactionnel apportée à l'appendice X de la <i>Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995): suppression du contenu obsolète figurant à l'annexe X – <i>Justification scientifique des limites indicatives pour les radionucléides dans les denrées alimentaires contaminées à la suite d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique</i>	REP25/CF18, paragraphe 17, alinéa v, et appendice II
	Modifications d'ordre rédactionnel à apporter à la norme CXS 193-1995: inclusion des limites maximales (LM) pour les biotoxines marines (section 5 de la <i>Norme sur les mollusques bivalves vivants et crus</i> [CXS 292-2008])	REP25/CF18, paragraphe 198
CCPR	Modification d'ordre rédactionnel apportée à la définition de «graisse» dans la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXA 4-1989)	REP25/PR, paragraphe 18, alinéa vi, et annexe II, partie 2
	Modifications d'ordre rédactionnel à apporter aux limites maximales de résidus (CXL) pour les laits et les matières grasses du lait aux fins de l'insertion, dans les CXL pour les matières grasses laitières (FM 0183) dans la base de données du Codex sur les LMR pour les pesticides, dans tous les cas où des CXL ont été établies concernant les pesticides liposolubles dans le lait, aussi bien pour les laits (ML 0106) que pour les matières grasses du lait (FM 0183), de la note suivante: «à des fins de suivi et de réglementation, le lait entier doit être analysé, et le résultat doit être comparé aux LMR pour le lait entier».	REP25/PR, paragraphe 222, alinéas ii et iii
CCNE	Modifications corollaires apportées à la <i>Norme régionale sur le tahiné</i> (Proche-Orient) (CXS 259R-2007) et à la <i>Norme régionale sur le dough</i> (Proche-Orient) (CXS 332R-2018) afin d'ajouter un renvoi à l'annexe sur les facteurs de conversion de l'azote en protéines figurant dans les <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées</i> (CXS 234-1999)	REP25/NE, paragraphe 24, alinéas ii et iii
CAC	Amendement de la <i>Norme sur le kimchi</i> (CXS 223-2001)	REP25/CAC, annexe VIII

PARTIE 2: AMENDEMENT DE LA NORME SUR LE KIMCHI (CXS 223-2001)

Note: Les modifications sont indiquées en caractères **gras** et soulignés; et les suppressions sont indiquées en ~~texte barré~~.

2 DESCRIPTION**2.1 Définition du produit**

La dénomination «kimchi» désigne le produit:

- a) préparé à partir de variétés du chou chinois (**type Pe-tsai**), *Brassica rapa L. subsp. pekinensis ~~Rupr~~ (**Lour.) Hanelt, également appelé «chou kimchi» et «chou napa»**; ces choux doivent être exempts de défauts importants et avoir été parés pour éliminer les parties non comestibles, salés, lavés à l'eau fraîche et égouttés pour en éliminer l'eau superflue; ils peuvent éventuellement avoir été coupés en morceaux/parties d'une taille appropriée;*

ANNEXE VIII**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUE CONJOINT DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (CCPR) ET DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (CCRVDVDF)**

Le groupe de travail électronique conjoint:

- i. examinera les travaux déjà réalisés en collaboration par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDVDF) et le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR). Il déterminera et, dans la mesure du possible, hiérarchisera les domaines se prêtant à un renforcement de la collaboration entre les deux comités, et établira comment cette dernière pourrait être mise en œuvre (par exemple conjointement, en parallèle, etc.) afin de faciliter l'examen des composés à double usage par les deux comités et les possibilités d'harmonisation des limites maximales de résidus (LMR). Il pourrait notamment, dans ce cadre, mener une réflexion sur l'amélioration de la synchronisation des travaux du CCPR et du CCRVDVDF, ainsi que sur la collaboration entre ces deux comités et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR)/le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA);
- ii. rendra compte de ses conclusions préliminaires au CCRVDVDF et au CCPR;
- iii. dressera une liste de composés à double usage, en tant que pesticides et médicaments vétérinaires, pour lesquels aucune LMR du Codex n'a été établie ou une seule LMR du Codex a été établie, liste qui sera complétée avec les informations communiquées par les pays membres;
- iv. identifiera les composants à double usage pour lesquels des LMR du Codex différentes ont été établies pour un même produit alimentaire d'origine animale, et préconisera dans chaque cas une ou plusieurs LMR harmonisées uniques pour le ou les composés et produits concernés. Le groupe de travail électronique pourrait recommander que le CCRVDVDF et le CCPR envisagent de sélectionner la LMR la plus élevée;
- v. examinera la question concernant les descripteurs des aliments harmonisés devant être utilisés par le JECFA et la JMPR.

CADRE DE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2026-2031

Objectif stratégique	Résultat	Indicateur (Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation actuel qui ont été repris sont signalés par un astérisque.)	Moyens de vérification	Données de référence⁴¹
1: Répondre aux besoins des membres en ce qui concerne la protection de la santé des consommateurs et la loyauté des pratiques en matière de commerce de produits alimentaires dans un environnement mondial en évolution, en élaborant des normes et des textes apparentés fondés sur la science.	1.1 Utilisation des analyses prospectives et des activités de veille pour aider à définir les questions susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité sanitaire, la qualité et le commerce des aliments.	Indicateur 1.1.1 Proportion de sessions lors desquelles les comités du Codex se sont servis d'analyses prospectives et d'activités de veille pour éclairer la planification et la hiérarchisation des travaux.	Les références à l'utilisation d'analyses prospectives et d'activités de veille figurant dans les rapports et les documents de travail correspondants des comités du Codex (s'occupant de produits ou de questions générales), notamment les documents de projet, les documents de synthèse et les contributions écrites adressées aux comités. On considère que les analyses prospectives et les activités de veille portent notamment sur les évolutions futures et les questions d'apparition récente.	Sans objet.
	1.2 Fourniture, principalement par la FAO et l'OMS, ainsi que par leurs organes scientifiques consultatifs mixtes, d'avis scientifiques répondant aux besoins recensés par la Commission et les organes subsidiaires, qui sont fondés sur des données représentatives à l'échelle mondiale ainsi que sur des connaissances techniques et des méthodes internationales appropriées.	Rapport descriptif.	Le secrétariat du Codex collaborera avec la FAO et l'OMS en vue de la mise en place d'un mécanisme permettant de suivre les demandes d'avis scientifiques (faisant l'objet d'un rapport après la première période biennale). Le rapport descriptif indiquera de quelle manière les avis scientifiques ont été fournis et quels sont les problèmes qui entravent la fourniture en temps voulu de ces avis, et contiendra des observations formulées par les présidences des comités du Codex au sujet de la disponibilité des avis scientifiques.	Sans objet.

⁴¹ Les données de référence, lorsqu'elles sont disponibles, concernent 2023, la dernière année pour laquelle des données ont été recueillies.

Objectif stratégique	Résultat	Indicateur (Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation actuel qui ont été repris sont signalés par un astérisque.)	Moyens de vérification	Données de référence ⁴¹
	1.3 Utilisation des avis scientifiques par la Commission et les organes subsidiaires conformément aux principes de l'analyse des risques du Codex.	Indicateur 1.3.1 Nombre de normes quantitatives adoptées ou révoquées par la Commission.	Rapports/Tableau de bord de la Commission – Nombre total de normes quantitatives adoptées ou révoquées chaque année.	Sans objet ⁴²
	1.4 Élaboration, examen et adoption des normes et textes apparentés du Codex de manière transparente et inclusive et en temps voulu.	*Indicateur 1.4.1 Temps qu'il a fallu pour que des nouveaux travaux approuvés débouchent sur un texte révisé ou un nouveau texte du Codex.	Rapports de la Commission – pourcentage de textes du Codex non numériques, nouveaux ou révisés, adoptés dans un délai de 5 ans.	2023: 70 %
2: Renforcer les systèmes et les pratiques de gestion des travaux du Codex qui contribuent à l'élaboration efficace et efficiente de normes et de textes apparentés.	2.1 Ajustement et amélioration des systèmes et pratiques de gestion des travaux, en tirant parti des technologies numériques et d'autres nouvelles technologies.	Indicateur 2.1.1 Pourcentage de normes publiées en anglais dans le mois suivant leur adoption par la Commission.	Archives documentaires du Codex en ligne.	Sans objet ⁴³
		Indicateur 2.1.2 Pourcentage de normes publiées dans toutes les langues de travail un an après leur adoption par la Commission.	Archives documentaires du Codex en ligne.	Sans objet ⁴⁴
		*Indicateur 2.1.3 Proportion de documents de travail, y compris les rapports des organes conjoints d'experts FAO/OMS, distribués au moins deux mois avant la réunion, conformément au <i>Manuel de procédure du Codex</i> .	Archives documentaires du Codex en ligne – Pourcentage de documents de travail qui ont été diffusés en anglais, en espagnol et en français au moins deux mois avant le début d'une session d'un comité.	2023: anglais: 36 %; espagnol: 21 %; français: 20 %.

⁴² Cet indicateur n'était pas utilisé pour le suivi du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, mais des données sur les adoptions et les révocations sont disponibles dans les rapports annuels de la Commission.

⁴³ Des données sont recueillies depuis la fin de la 47^e session de la Commission pour servir de référence.

⁴⁴ Des données sont recueillies depuis la fin de la 47^e session de la Commission pour servir de référence.

Objectif stratégique	Résultat	Indicateur (Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation actuel qui ont été repris sont signalés par un astérisque.)	Moyens de vérification	Données de référence ⁴¹
	2.2 Mise en place de mécanismes d'établissement des priorités aux fins de l'élaboration ou de la révision de normes et de textes apparentés.	Rapport descriptif.	Rapport descriptif sur la mise en place et l'utilisation, par les comités du Codex (s'occupant de produits ou de questions générales), de mécanismes d'établissement des priorités figurant dans leurs rapports, documents de travail ou documents d'information sur le processus de hiérarchisation des priorités.	Sans objet.
	2.3 Appui aux présidents, coordonnateurs, secrétariats hôtes, points de contact du Codex et délégués dans l'accomplissement de leurs rôles respectifs, et renforcement de leurs capacités.	Indicateur 2.3.1 Nombre de personnes formées par le secrétariat du Codex chaque année à l'appui de la participation aux travaux du Codex.	Suivi de la participation aux travaux du Codex au moyen de registres sur la participation aux webinaires, aux formations au Système de mise en ligne des observations (OCS) et aux formations aux groupes de travail électroniques organisés par le secrétariat du Codex ou en collaboration avec lui, dont les données sont ventilées lorsque cela est possible.	Sans objet.
		Indicateur 2.3.2 Nombre de personnes ayant suivi le cours en ligne du Codex.	Registres de l'Académie numérique de la FAO, dont les données sont ventilées lorsque cela est possible.	Sans objet.
		*Indicateur 2.3.3 Niveau de satisfaction en ce qui concerne l'efficacité des réunions et le rôle des présidents, des secrétariats hôtes et du secrétariat du Codex.	Enquêtes de satisfaction menées après les réunions des comités du Codex.	2023: Pour la plupart des questions posées concernant l'organisation et la mise en œuvre des réunions, plus de 85 pour cent des personnes ayant répondu ont indiqué être «d'accord/entièrement d'accord» ou

Objectif stratégique	Résultat	Indicateur (Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation actuel qui ont été repris sont signalés par un astérisque.)	Moyens de vérification	Données de référence ⁴¹
	2.4 Facilitation de la participation active et durable des membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme.	Indicateur 2.4.1 Nombre de membres contribuant aux travaux du Codex par les moyens suivants: a) réponses aux lettres circulaires; b) participation aux groupes de travail électroniques; c) participation aux réunions du Codex.	Système de mise en ligne des observations (OCS)/documents de séance (un membre sera comptabilisé s'il a répondu à au moins deux lettres circulaires au cours de la période biennale). Registres des groupes de travail électroniques – La participation est définie comme étant l'inscription à au moins un groupe de travail électronique au cours de l'exercice biennal et doit être présentée par région du Codex. Liste des participants dans les rapports des réunions du Codex, ventilées par comité et par niveau de revenu.	«satisfait/très satisfait».) Lettres circulaires, 2023: 70 (37%)) Groupes de travail électroniques, 2023: 86 (46%)) Participation: Moyenne pour la période 2020-2023: Commission: 154; comités traitant de questions générales: 71.
		Indicateur 2.4.2 Nombre de membres différents ayant présidé ou coprésidé des groupes de travail électroniques au cours de la période biennale.	Registres des groupes de travail électroniques – Le secrétariat du Codex fera rapport sur le nombre de membres qui ont présidé ou coprésidé au moins un groupe de travail électronique pendant la période biennale, en ventilant ces données par région.	Sans objet.
3: Renforcer les relations avec les organisations internationales concernées, en promouvant une approche coordonnée pour relever	3.1 Amélioration de la compréhension mutuelle des rôles respectifs de la Commission et des organisations internationales concernées face aux défis mondiaux, et tenue de consultations entre les parties pour faciliter cette compréhension.	Indicateur 3.1.1 Nombre d'organisations internationales ayant collaboré de manière officielle avec le secrétariat du Codex dans le cadre de réunions bilatérales, d'ateliers, etc., au cours de l'exercice biennal.	Registres du secrétariat du Codex – Une liste indiquant les organisations internationales avec lesquelles le secrétariat du Codex a collaboré et la nature de ces collaborations pendant la période biennale (par exemple, participation au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce [OMC], à des réunions d'autres organes chargés de l'établissement de normes,	Sans objet.

Objectif stratégique	Résultat	Indicateur (Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation actuel qui ont été repris sont signalés par un astérisque.)	Moyens de vérification	Données de référence ⁴¹
des défis mondiaux	3.2 Recensement des lacunes dans les approches visant à faire face aux défis mondiaux auxquelles le Codex peut contribuer grâce à une collaboration ciblée avec les organisations internationales concernées.	Indicateur 3.2.1 Nombre d'organisations internationales ayant présenté leurs travaux ou apporté des contributions aux comités du Codex, y compris au moyen de consultations ciblées (qui peuvent porter sur le recensement des lacunes dans les approches auxquelles le Codex peut contribuer).	notamment l'Organisation internationale de normalisation, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, etc.).	Sans objet.
	3.3 Définition et examen de la contribution de la Commission à la transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients.	Rapport descriptif.	Ce rapport serait fondé sur les débats inscrits dans les rapports, les documents de travail et les propositions de nouveaux travaux des comités du Codex (s'occupant de produits et de questions générales) dans lesquels figurent des considérations sur les systèmes alimentaires durables et résilients – Compte tenu du volume de travail nécessaire, le secrétariat du Codex propose d'utiliser l'IA à titre expérimental pour produire le rapport descriptif et d'examiner l'indicateur de manière plus approfondie après le premier cycle d'établissement de rapport fondé sur cette expérimentation.	Sans objet.

Objectif stratégique	Résultat	Indicateur (Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation actuel qui ont été repris sont signalés par un astérisque.)	Moyens de vérification	Données de référence ⁴¹
3.4 Promotion de la contribution des organisations internationales concernées tout au long de l'élaboration des textes du Codex.	Indicateur 3.4.1 Nombre d'organisations internationales concernées contribuant aux travaux du Codex par les moyens suivants: a) réponses aux lettres circulaires; b) participation aux groupes de travail électroniques; c) participation aux réunions du Codex.	Système de mise en ligne des observations (OCS)/documents de séance (un observateur sera comptabilisé s'il a répondu à au moins deux lettres circulaires au cours de la période biennale). Registres des groupes de travail électroniques – La participation est définie comme étant l'inscription à au moins un groupe de travail électronique au cours de l'exercice biennal et doit être présentée par région du Codex. Liste des participants dans les rapports des réunions du Codex.	Sans objet.	
	Indicateur 3.4.2 Nombre de normes du Codex élaborées en coopération avec une autre organisation ou un autre organe intergouvernemental international (comme détaillé à la section 7.1 du Manuel de procédure: «Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales dans l'élaboration des normes et textes apparentés»).	Rapports de la Commission et des comités du Codex.	Sans objet.	

Objectif stratégique	Résultat	Indicateur (Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation actuel qui ont été repris sont signalés par un astérisque.)	Moyens de vérification	Données de référence ⁴¹
4: Maximiser l'impact du Codex en accroissant la visibilité et l'utilisation des normes	4.1 Amélioration de la visibilité et de la reconnaissance de l'importance du Codex en tant qu'organe international d'établissement de normes alimentaires chargé de protéger la santé des consommateurs et de veiller à la loyauté des pratiques dans le commerce des produits alimentaires.	*Indicateur 4.1.1 Mesure dans laquelle les membres considèrent que les textes du Codex répondent à leurs besoins prioritaires en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.	Enquête annuelle sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex.	2023: 86 % des membres estimaient que les textes du Codex étaient extrêmement utiles ou très utiles pour répondre à leurs besoins prioritaires en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
		Indicateur 4.1.2 Présence en ligne du Codex.	Analyse des données web, notamment le nombre de visites sur le site web du Codex, la présence sur les médias sociaux (mentions «j'aime», partages, abonnés, commentaires) et les rapports sur la présence en ligne du Codex produits au moyen de l'IA.	Sans objet.
	4.2 Promotion de l'utilisation des textes du Codex dans le contexte des approches intégrées telles que l'approche «Une seule santé».	Indicateur 4.2.1 Nombre de références au Codex Alimentarius dans les instruments internationaux de politique générale.	Étant donné que le champ d'application de cet indicateur pourrait être sans limites, le secrétariat du Codex propose de mettre à l'essai une approche du suivi axée sur les références au Codex dans les rapports annuels de haut niveau des entités internationales suivantes: FAO, OMC, OMS, OMSA, ONUDI, Alliance quadripartite.	Sans objet.
		Rapport descriptif.	Rapport descriptif sur les références au Codex Alimentarius et la promotion de ce dernier dans les instruments internationaux de politique générale, et participation du secrétariat du Codex aux réunions des entités internationales, l'objectif étant de	

Objectif stratégique	Résultat	Indicateur (Les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation actuel qui ont été repris sont signalés par un astérisque.)	Moyens de vérification	Données de référence ⁴¹
			promouvoir l'utilisation des textes du Codex dans le contexte des approches intégrées.	
	4.3 Promotion de l'harmonisation par une utilisation accrue des textes du Codex lors de l'élaboration de réglementations et de systèmes nationaux de contrôle des aliments.	*Indicateur 4.3.1 Niveau d'utilisation des textes du Codex par les membres.	Enquête annuelle sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex; rapport descriptif sur l'utilisation des notifications et/ou des préoccupations commerciales spécifiques pour mieux comprendre la pertinence des normes du Codex dans le contexte du commerce international.	2023: 92 % des membres utilisaient des textes du Codex comme référence pour éclairer l'élaboration de leurs nouvelles législations, politiques et/ou réglementations alimentaires.

ANNEXE X

**PAYS CHARGÉS DE LA NOMINATION
DES PRÉSIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX
ÉTABLIS EN VERTU DE L'ARTICLE XI, PARAGRAPHE 1, ALINÉA B, SOUS-ALINÉA I**

CODE	ORGANE SUBSIDIAIRE	MEMBRE RESPONSABLE	STATUT
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitier ⁴⁵	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaoés et le chocolat	Suisse	Ajourné <i>sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Malaisie	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Colombie	Ajourné <i>sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	Chine	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	République de Corée	Ajourné <i>sine die</i>
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Chine	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche ⁴⁶	Norvège	Actif
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>sine die</i>
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses ⁴⁷	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Australie	Actif
CX 735	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	Pays-Bas (Royaume des)	Actif
CX 736	Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires	Inde	Actif

⁴⁵ Travail par correspondance.

⁴⁶ Travail par correspondance.

⁴⁷ Travail par correspondance.